

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Direction de la Planification  
et de la Veille Environnementale



# Rapport final

## Évaluation du projet "Restauration et suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum du bassin arachidier au Sénégal"

**Octobre 2025**

<b>Projet financé par</b>	Fonds IBSA
<b>Rapport demandé par</b>	Bureau Régionale de l'UNESCO à Dakar
<b>Date du rapport</b>	Octobre 2025
<b>Evaluateur externe</b>	Dr Ouédraogo Miché Expert en suivi et évaluation

## TABLE DES MATIÈRES

---

Sigles & abréviations .....	4
Résumé Exécutif.....	5
I. Introduction.....	9
II. Contexte de l'évaluation .....	9
2.1. Justification du projet.....	9
2.2. Objectif et cadre de résultat du projet.....	10
2.3. Durée, financement et entités de mise en œuvre.....	10
2.4. Théorie de changement.....	11
III. Finalité de l'évaluation .....	14
3.1. Objectif de l'évaluation.....	14
3.2. Champ thématique, géographique et temporel de l'évaluation .....	14
3.3. Livrables attendus de l'évaluation.....	14
3.4. Utilisation des résultats de l'évaluation.....	15
3.5. Évaluabilité du projet .....	15
3.6. Critères d'analyse et questions évaluatives.....	15
3.7. Matrice d'évaluation .....	16
IV. Cadre méthodologique de l'évaluation .....	16
4.1 Approches d'évaluation .....	16
4.2. Phasage du processus d'évaluation .....	17
4.3. Échantillonnage .....	17
4.4 Analyse des données .....	18
4.5 Assurance qualité .....	19
4.6. Considérations éthiques .....	19
4.7. Limites de l'évaluation .....	19
V. Principales constatations de l'évaluation.....	20
5.1. Pertinence.....	20
5.2. Cohérence .....	22
5.3. Efficacité .....	26
5.4. Efficience .....	33
5.5. Impact.....	36
5.6. Durabilité.....	38
VI. Conclusions & recommandations .....	40
6.1. Principales conclusions .....	40
6.2. Leçons apprises.....	42
6.3. Recommandations.....	42

VII.	Bibliographie .....	47
VIII.	Annexe .....	48
	Annexe 1 : Matrice d'évaluation.....	48
	Annexe 2: Structuration des phases de l'évaluation.....	52
	Annexe 3 : Liste indicative des acteurs interviewés .....	53
	Annexe 4 : Liste des documents consultés .....	55
	Annexe 5 : Bibliographie de l'évaluateur .....	56
	Annexe 6 : Mandat de l'évaluation (TDRs).....	57
	Annexe 7 : Outils de collecte des données.....	67

## Sigles & abréviations

---

AFD	:	Agence Française de Développement
AQ	:	Assurance Qualité
ARC-DS	:	Appui à la Résilience Communautaire dans le Delta du Saloum
AWAC	:	Agence Wallonne de l’Air et du Climat
CAD/OCDE	:	Comité d’Aide au Développement / Organisation de Coopération et de Développement Économiques
CES	:	Conservation des Eaux et des Sols
CDN	:	Contribution Déterminée au niveau National
DAMCP	:	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DEFCCS	:	Direction des Eaux et forêts, Chasse et Conservation des Sols
DPVE	:	Direction de la Planification et de la Veille Environnementale
EPT	:	École Polytechnique de Thiès
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
IBSA	:	Inde, Brésil, Afrique du Sud (Fonds de coopération Sud-Sud)
IGMV	:	Initiative Grande Muraille Verte
ISRA	:	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LPDSETE	:	Lettre de Politique Sectorielle de l’Environnement et de la Transition Écologique
METE	:	Ministère de l’Environnement et de la Transition Écologique
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
PDC	:	Plan de Développement Communal
PNA	:	Plan National d’Adaptation
PNAR	:	Programme National d’Autosuffisance en Riz
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	:	Plan Sénégal Émergent
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
REDD+	:	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
RPT	:	Restauration et Protection des Terres
SDDR	:	Service Départemental de Développement Rural
SNGDT	:	Stratégie Nationale de Gestion Durable des Terres
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture
UNEG	:	United Nations Evaluation Group

**Introduction.** La présente évaluation finale a porté sur le projet « Restauration et suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum du bassin arachidier au Sénégal ». Ce projet, mis en œuvre par la Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE) du ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique du Sénégal, en collaboration avec l'UNESCO, vise à restaurer les terres fortement salinisées et à renforcer la sécurité alimentaire dans la zone ciblée. Il repose sur une approche intégrée, combinant innovations techniques (amélioration de la structure des sols, gestion des eaux pluviales, irrigation), restauration écologique (variétés halotolérantes, reboisement de mangroves, espèces locales, compostage) et mobilisation communautaire (formation de femmes et jeunes aux pratiques agroécologiques et application).

Avec un budget d'un million de dollars, sur la période 10 octobre 2022 au 30 juin 2025, le projet est financé par le Fonds IBSA (Inde, Brésil, Afrique du Sud) et le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC) est chargé de la gestion des Fonds.

Cette évaluation finale a été commanditée par Bureau Régionale de l'UNESCO à Dakar et est conduite par Dr Miché Ouédraogo.

**Objectif de l'évaluation.** L'objectif de l'évaluation est d'apprécier la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet à des fins d'apprentissage et de responsabilisation. Il s'agit spécifiquement de 1) Mesurer la performance globale du projet en termes d'atteinte des objectifs prédéfinis; 2) Analyser l'efficacité et l'efficience des interventions; 3) Évaluer les effets et impacts du projet sur les bénéficiaires (sécurité alimentaire, accès à l'eau, résilience aux changements climatiques); 4) Examiner la pertinence des stratégies mises en œuvre par rapport aux besoins des populations locales et aux politiques nationales; 5) Apprécier la durabilité des actions du projet à la fin du financement; 6) Évaluer le schéma institutionnel de mise en œuvre du projet et 7) Formuler des recommandations, y compris des axes d'amélioration et d'éventuelles stratégies de mise à l'échelle.

**Portée de l'évaluation.** L'évaluation a couvert toutes les activités du projet mises en œuvre entre octobre 2022 et juin 2025.

**Critères & questions d'évaluation.** Il a été appliqué les 6 critères cadre d'analyse du Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à savoir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Quatorze (14) questions évaluatives ont fait l'objet d'analyse réparties comme suit selon les critères : Pertinence (3), Cohérence (3), Efficacité (3), Efficience (2), Impact (1) et Durabilité (2).

**Méthodologie adoptée.** L'approche méthodologique adoptée se décline en approches spécifiques guidées par l'éthique des évaluations et les normes standards d'évaluation de l'UNESCO. Les approches spécifiques sont : (i) l'approche axée sur la théorie, (ii) l'approche participative et itérative. La méthodologie est essentiellement mixte. Elle a porté sur la collecte de données à travers des revues documentaires, enquêtes qualitatives et observation. L'échantillonnage a été essentiellement raisonné sur la base du rôle et du niveau d'implication des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre. La collecte des données s'est globalement bien déroulée. En résumé, 26 entretiens individuels et 5 focus groups ont été réalisés avec les principaux acteurs notamment, le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC), le Bureau de l'UNESCO, la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE), les parties prenantes locales et administratives (Mairie de Soum, Secteur des Eaux et forêts de Foundiougne, Service départemental de Développement rural (SDDR) de Foundiougne et Aire Marine Protégée du Gandoule) et les bénéficiaires finaux (jeune et non jeune). Les données des entretiens et des discussions de groupes ont été complétées par une observation terrain des différentes activités et réalisations du projet. À l'issue de la collecte de données sur le terrain, l'évaluateur estime que les données collectées sont suffisantes pour la rédaction du rapport.

**Limites de l'évaluation.** L'évaluation, reposant essentiellement sur des méthodes qualitatives, permet aborder la contribution du projet aux effets observés et non l'attribution de causes à effet, comme c'est le cas des approches expérimentales. Une autre limite de l'évaluation est la non mise en place d'un système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (SERA) formel du projet permettant l'appréciation de l'évolution de ces indicateurs sur la période de mise en œuvre et cela, malgré l'existence d'une base de données a été mise en place. En l'absence d'un tel système

structuré, il a été difficile d'assurer un suivi rigoureux des indicateurs de performance et, par conséquent, de répondre de manière exhaustive à certaines questions d'évaluation.

### Principaux constats et conclusions

**Pertinence.** L'évaluation met en évidence la forte pertinence du projet, qui répond aux priorités nationales du Sénégal, aux défis spécifiques de la commune de Soum et aux besoins concrets des populations. Face aux effets du changement climatique, à la salinisation croissante des terres et à la dégradation de la mangrove, le projet a apporté des solutions innovantes et adaptées, notamment la désalinisation et la restauration des sols, le reboisement de la mangrove et des terres le long de la digue, ainsi que l'aménagement et la relance de la riziculture grâce à l'introduction de variétés de riz tolérantes à la salinité. Il a également intégré la dimension genre en plaçant les femmes au centre de ses interventions, celles-ci représentant plus de 90 % des bénéficiaires directs, tandis que la participation des jeunes est restée limitée et que les personnes en situation de handicap n'ont pas fait l'objet d'une inclusion plus soutenue. Globalement, le projet s'inscrit pleinement dans les efforts du Sénégal pour promouvoir un développement durable, renforcer la résilience climatique et améliorer les conditions de vie des populations locales.

**Cohérence.** L'évaluation de la cohérence montre que le projet s'inscrit dans un environnement riche en initiatives, avec lesquelles il a su développer des synergies notables. En s'appuyant sur les programmes gouvernementaux, les structures communautaires et les partenaires au développement actifs dans le delta du Saloum, il a renforcé les actions existantes tout en introduisant des innovations techniques, comme l'usage des drones et la production de plants halotolérants. Le projet est par ailleurs aligné aux priorités nationales et locales, contribuant aux orientations du Plan Sénégal Émergent (2019-2024), de la Stratégie nationale de développement (2025–2029) et du Plan de Développement Communal (PDC) de Soum, en matière de sécurité alimentaire, restauration des sols, autonomisation des femmes et adaptation au changement climatique. Il est également en adéquation avec les priorités de l'UNESCO : il a intégré l'égalité des sexes en plaçant les femmes au cœur de la relance rizicole, apporté des solutions concrètes aux défis africains liés au climat et à la sécurité alimentaire, et engagé la jeunesse à travers le reboisement, le compostage et l'usage d'outils innovants, bien que son implication reste encore limitée. Dans l'ensemble, le projet se distingue par sa capacité à capitaliser sur les acquis, à répondre aux priorités nationales et internationales et à renforcer la résilience des communautés locales.

**Efficacité.** L'évaluation montre que le projet a produit des résultats tangibles, tant sur la restauration des terres que sur la production rizicole et la restauration de la biodiversité. Grâce à l'aménagement de près de 19,2 hectares de parcelles dégradées, à l'introduction du compostage naturel et de nouvelles variétés de riz adaptées (ISRIZ 10, 11, 12, 15 et WARR 77), ainsi qu'à la formation des femmes sur des techniques culturelles innovantes, les rendements sont passés d'environ 1,5 t/ha à plus de 6 t/ha. Ces changements ont contribué à renforcer la sécurité alimentaire des ménages et à transformer les pratiques agricoles dans la vallée de Soum. Par ailleurs, le reboisement de 20 hectares de mangrove et l'introduction d'espèces végétales le long des digues ont favorisé la restauration des écosystèmes et dépassé les cibles fixées, avec 28,3 % des terres dégradées restaurées contre un objectif de 24,8 %. L'utilisation de drones et la cartographie des zones dégradées ont également renforcé la capacité de suivi et de planification des interventions.

Cependant, plusieurs contraintes ont limité l'atteinte des résultats attendus. Le projet a connu un retard de démarrage en raison de problèmes institutionnels avec la DPVE et de procédures lourdes liées à l'UNESCO, entraînant des délais supplémentaires dans la mise en œuvre. La faible implication de certains ministères clés, les retards de l'École Polytechnique de Thiès dans les études techniques, l'annulation de l'unité de dessalement prévue, ainsi que la persistance de la salinisation de l'eau ont compromis certains objectifs, notamment en matière d'accès à l'eau potable. De plus, la divagation du bétail et les pratiques inappropriées des populations (traversée des parcelles, ouverture de la digue par les pêcheurs) ont également constitué des freins. Malgré ces contraintes, le projet a permis des avancées notables dans la restauration des terres, l'amélioration de la production rizicole et la préservation des écosystèmes, contribuant partiellement à l'objectif global d'amélioration de la sécurité alimentaire et de résilience des communautés.

**Efficiences.** L'exécution du projet a souffert de retards importants liés au démarrage, en raison des procédures exigées par l'UNESCO pour que la DPVE joue pleinement son rôle d'agence d'implémentation et des difficultés rencontrées dans les études de sols, ce qui a entraîné plusieurs prolongations approuvées par le bailleur. L'ambition de combiner, en seulement deux ans, la restauration des sols, la riziculture et le dessalement des eaux s'est révélée trop élevée au regard des critères du Fonds IBSA, qui privilégie des projets de petite échelle et de courte durée. Sur le plan budgétaire, le projet présente un taux d'exécution global moyen de 52,9 %, marqué par de bonnes performances dans plusieurs

outputs, mais fortement pénalisé par la non-réalisation de l'unité de dessalement et de la digue anti-sel. Cette défaillance, représentant l'essentiel des fonds non utilisés, explique la faible consommation budgétaire globale, alors même que cette composante était jugée essentielle par les populations bénéficiaires.

**Impact.** Le projet a eu des impacts significatifs sur la vie des populations du delta du Saloum, en particulier celle des femmes. Il a permis la reprise et le renforcement de la culture du riz grâce à l'aménagement et à la restauration des parcelles salinisées, l'introduction de nouvelles variétés adaptées, la pratique du compostage et l'acquisition de matériel agricole. Ces actions ont conduit à une augmentation notable des superficies cultivées et des rendements, améliorant ainsi la sécurité alimentaire des ménages et réduisant la dépendance à l'achat de riz de moindre qualité. Les femmes ont également réalisé des économies importantes en limitant l'usage d'engrais chimiques, ce qui a renforcé leur autonomie financière et leur capacité à subvenir à d'autres besoins, notamment l'éducation des enfants. Par ailleurs, la mécanisation avec le motoculteur et l'adoption de nouvelles techniques agricoles ont réduit la pénibilité du travail, tout en valorisant le rôle central des femmes dans la production rizicole. Cette dynamique a favorisé la cohésion sociale, un sentiment de fierté et de solidarité, matérialisés par des célébrations collectives autour des récoltes.

Sur le plan environnemental, le projet a contribué à restaurer des terres dégradées par la salinisation et à reconstituer la biodiversité grâce au reboisement de la mangrove et celui effectué le long des digues. Ce processus a permis le retour de certaines espèces végétales utiles au pâturage ainsi que d'oiseaux et de crustacés, témoignant d'une amélioration de l'écosystème local. En revanche, l'impact sur les jeunes reste limité, leur participation ayant été restreinte aux activités de formation et de reboisement. Beaucoup privilégient la migration et se montrent réticents à s'engager dans la riziculture, considérée comme une activité pénible et peu rentable, ce que regrettent les femmes qui souhaiteraient les voir plus impliqués dans la continuité du projet.

**Durabilité.** Le projet a contribué à poser les bases de pratiques agricoles et environnementales durables, particulièrement dans la riziculture et le reboisement. Les femmes bénéficiaires se sont approprié les techniques de production, notamment grâce à la maîtrise des nouvelles méthodes agricoles, à l'adoption des variétés de riz adaptées et à l'utilisation du compost naturel, ce qui laisse entrevoir une continuité au-delà de la durée de vie du projet. De même, le reboisement de la mangrove présente un fort potentiel de succès et de survie. Cependant, plusieurs contraintes compromettent la durabilité : l'ouverture de la digue par les pêcheurs, l'absence d'alternatives pour l'approvisionnement en intrants chimiques, la menace des animaux sur le reboisement le long de la digue et le manque de financement pour maintenir le Système d'Information Géographique.

En matière d'appropriation, les bénéficiaires ont démontré une forte implication, en particulier les femmes qui se sont approprié l'ensemble du processus de production rizicole. Le reboisement de la mangrove bénéficie également d'une appropriation collective, car il s'inscrit dans les activités récurrentes de l'Aire Marine Protégée. Toutefois, l'appropriation et la gestion des infrastructures telles que le magasin et le motoculteur demeurent incertaines, en raison d'un manque de clarté sur les responsabilités partagées entre l'AMP et la commune, ce qui pourrait fragiliser leur pérennité après la fin du projet.

## Leçons apprises

- |     |   |
|-----|---|
| LA1 | La mise en place d'une innovation implique une approche holistique. Le succès enregistré par le projet dans la relance de la riziculture sur des parcelles auparavant délaissées en raison de la salinisation des sols illustre avec force la pertinence d'une approche holistique dans l'introduction d'innovations agricoles. |
| LA2 | L'implication des parties prenantes pertinentes assure une meilleure appropriation et gage la pérennité des acquis du projet. Le projet, placé sous la coordination conjointe de la DPVE et de l'UNESCO, s'est appuyé sur un partenariat stratégique avec des institutions et acteurs clés.                                     |

## Recommandations

A l'issue des analyses, les recommandations suivantes sont formulées,

A l'endroit l'UNESCO

 R1 : La reformulation d'un programme sur l'installation de l'unité de dessalement dans la commune de Soum;

- ☞ R2 : La validation préalable des conditions IPA par les partenaires
- ☞ R3 : Une meilleure intégration des parties prenantes clés.

A l'endroit de la DPVE

- ☞ R4 : Assurer la continuité des actions engagées ;
- ☞ R5 : Valoriser et vulgariser les succès de la riziculture ;
- ☞ R6 : Remplir les conditions requises pour un IPA ;

À l'endroit de l'AMP et des Eaux et forêts.

- ☞ R7 : Poursuivre les activités de reboisement;
- ☞ R8 : Clarifier la gestion des infrastructures post-projet

À l'endroit de la Commune de Soum

- ☞ R9 : Sensibiliser les populations sur la divagation animale et la protection des reboisements.
- ☞ R10 : Engager un dialogue communautaire avec les pêcheurs sur l'ouverture de la digue.

## I. Introduction

---

La dégradation des terres constitue aujourd'hui une menace majeure pour la sécurité alimentaire, la durabilité des écosystèmes et la résilience des communautés rurales dans les zones sahéliennes. Selon la FAO (2021), près de 40 % des terres agricoles en Afrique subsaharienne sont affectées par la dégradation, et les zones côtières sont particulièrement exposées à la salinisation des sols, à l'intrusion marine et à la perte de biodiversité. Le delta du Saloum, classé patrimoine mondial de l'UNESCO, est l'un des écosystèmes les plus vulnérables à ces phénomènes. Dans la commune de Soum, cette dégradation environnementale a des impacts significatifs sur les moyens d'existence des populations, fortement dépendantes de l'agriculture, de la pêche artisanale et de la cueillette.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en œuvre le projet « Restauration et suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum du bassin arachidier au Sénégal », financé par le Fonds IBSA (Inde, Brésil, Afrique du Sud), pour une durée initiale de deux ans (2022-2024) avec une prolongation jusqu'en 2025, le projet s'est finalement déroulé sur 3 ans (Octobre 2022 à Juin 2025). Avec un budget d'un million de dollars, ce projet, porté par la Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE) du ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique du Sénégal, en collaboration avec l'UNESCO, vise à restaurer les terres fortement salinisées et à renforcer la sécurité alimentaire dans la zone ciblée. Il repose sur une approche intégrée, combinant innovations techniques (amélioration de la structure des sols, gestion des eaux pluviales, irrigation), restauration écologique (variétés halotolérantes, reboisement de mangroves, espèces locales, compostage) et mobilisation communautaire (formation de femmes et jeunes aux pratiques agroécologiques et application).

Au-delà de ses ambitions environnementales, ce projet s'inscrit dans les Objectifs de Développement durable, notamment l'ODD 2 (Faim « zéro »), l'ODD 6 (gestion de l'eau), l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques), l'ODD 14 (vie aquatique) et l'ODD 15 (Vie terrestre). Il constitue également un levier important pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion durable des terres du Sénégal (MEF/DPVE, 2021), qui promeut la restauration participative et multisectorielle des terres dégradées.

L'évaluation finale externe du projet vise à répondre à une double exigence : redevabilité vis-à-vis des bailleurs et parties prenantes, et capitalisation pour le développement de futurs projets similaires. L'évaluation portera sur la performance globale du projet, à la lumière des six critères du CAD/OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité) tout en adoptant une démarche sensible au genre, participative et contextualisée. Elle permettra de formuler des recommandations concrètes pour le renforcement des actions de lutte contre la salinisation dans les zones similaires du Sénégal et de la sous-région.

## II. Contexte de l'évaluation

---

### 2.1. Justification du projet

Au Sénégal, la variabilité accrue des changements climatiques exerce une pression considérable sur la fertilité des sols, compromettant ainsi les bases des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et menaçant la sécurité alimentaire. Les sols sénégalais, déjà fragilisés par l'érosion et la désertification, voient leur capacité de production diminuer sous l'effet de pluies irrégulières, de sécheresses fréquentes et d'une hausse des températures. Ces perturbations impactent non seulement les rendements agricoles, mais aussi la disponibilité des ressources fourragères et forestières essentielles à la production pastorale, ce qui fragilise l'équilibre alimentaire des populations et ralentit la croissance économique du pays. Face à ces défis, il devient essentiel de renforcer les pratiques durables pour garantir la résilience de ces systèmes et assurer un développement économique et alimentaire durable.

La dégradation des terres se manifeste à travers le territoire sénégalais sous diverses formes, touchant plusieurs zones éco-géographiques et cela, malgré les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires.

Le bassin arachidier, notamment, subit de plein fouet le phénomène de salinisation, comme en témoigne la commune de Soum, située dans le delta du Saloum. Ce dernier fait face à l'intrusion de l'eau salée, à une baisse de la fertilité des terres, à la dégradation de la mangrove, ainsi qu'à des déficits en précipitations et en reboisement, bien que beaucoup d'efforts ont été consentis ces dernières années sur des activités de reboisement de mangroves et particulièrement le *Rhizophora mangle*.

Bien que le delta du Saloum soit classé patrimoine mondial de l'UNESCO, il subit également les effets de l'acidification, de la salinisation des terres, et de la fluorisation de l'eau potable.

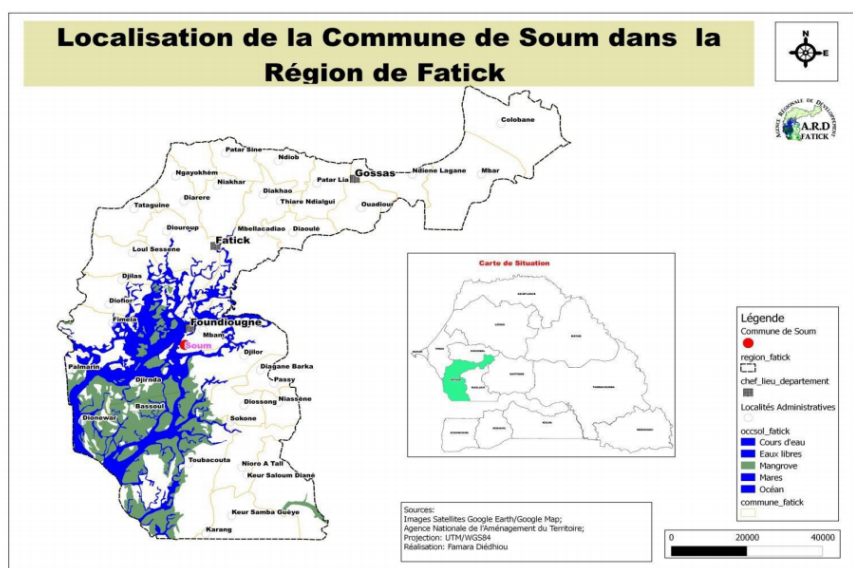
Afin d'atténuer la vulnérabilité des populations de cette zone, de nombreux projets ont été mis en place, mais la problématique de dégradation des terres et de salinisation demeure. Il devient donc essentiel de renforcer les actions d'adaptation face aux facteurs naturels et anthropiques, ainsi que d'introduire des technologies innovantes visant à améliorer la résilience des communautés et à réduire leur vulnérabilité. C'est dans ce contexte que le projet pilote de "Restauration et suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum du bassin arachidier au Sénégal" a été élaboré pour proposer un modèle durable de réhabilitation des sites gravement affectés par la salinisation.

## 2.2. Objectif et cadre de résultat du projet

L'objectif général du projet est de "contribuer à l'augmentation de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire par la surveillance et la restauration des terres dégradées". Pour ce faire, la commune de Soum, créée en 2008, par le décret 2008-748, du 10 juillet 2008, située à 5 km, au sud de la capitale départementale de Foundiougne, région de Fatick, a été sélectionnée pour abriter les activités pilotes.

Localité de la région naturelle du Sine Saloum, dans l'Ouest du Sénégal, elle couvre une superficie de 7 Km<sup>2</sup> avec comme coordonnées géographiques 14°04' Nord, 16°29' Ouest. Elle est limitée au Nord et à l'Est par la commune de Mbam, au Sud et à l'Ouest par le bras de mer.

Figure 1: Localisation du site du Projet IBSA (Source: ARD Fatick)



La réalisation de cet objectif de développement, aligné aux priorités nationales, passe à travers une stratégie basée essentiellement sur l'amélioration des connaissances /production de données probantes, l'application des bonnes pratiques, le renforcement des capacités et à la participation/implication communautaire.

L'implication des communautés permet de renforcer l'engagement des populations locales en faveur de l'adaptation au changement climatique et leur contribution à des modes de vie résilients.

L'implication des communautés est aussi un moyen utilisé pour inspirer un changement de comportement à long terme en matière de durabilité environnementale et d'actions de restauration que ces communautés peuvent entreprendre quand et si une dégradation se produit.

L'objectif du projet est de maintenir les communautés locales mobilisées après la fin du financement et de l'appui technique, car les populations devaient être responsabilisées et formées pour assurer la pérennité des réalisations. De même, les services techniques du Ministère de l'Environnement et de la transition écologique en collaboration avec les autorités locales devaient continuer à assurer le suivi et la maintenance des équipements et des ouvrages.

En termes d'impacts à long terme, il était attendu du projet :

- La réduction de la dégradation des sols avec l'adoption et l'application durable des bonnes pratiques ;
- Le renforcement de la résilience des communautés face à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'aux catastrophes d'origine climatique ; et
- Le renforcement de la sécurité alimentaire dans la région.

## 2.3. Durée, financement et entités de mise en œuvre

Le projet est entièrement financé par le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud pour la lutte contre la pauvreté et la faim (IBSA Fund), à hauteur d'un (01) million de dollars réparti comme suit :

- 900 000 USD pour la mise en œuvre des activités du projet (90%) ;
- 30 000 USD pour les frais de gestion du fonds par le PNUD (3 %) ;
- 70 000 USD pour l'exécution du projet par l'UNESCO (7%).

Le projet est porté par la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE) du Sénégal et l'UNESCO en est l'entité d'exécution. Le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC) est chargé de la gestion des Fonds.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet a fait intervenir des structures techniques du METE, particulièrement l'Aire marine protégée du Gandoule (point focal), le secteur des eaux et forêts de Foundiougne, et autres structures techniques, d'enseignements et de recherches.

La durée initiale de mise en œuvre des activités pilotes était de 24 mois (02 ans). Une prolongation a été accordée jusqu'au mois de juin 2025 afin de finaliser les activités et atteindre les objectifs fixés.

## 2.4. Théorie de changement

Sur la base des activités, des produits, des effets et de l'impact du projet, la théorie de changement narrative du projet peut s'énoncer comme suit :

SI

Les ressources financières, matérielles, humaines sont bien estimées, mobilisées à temps et mise à disposition à bonne date

ET, les activités ci-après sont exécutées conformément au calendrier établi :

- ✓ A1.1 : Mise en place d'un dispositif de surveillance environnementale par drones, incluant la caractérisation des sites, l'acquisition d'équipements de photogrammétrie, le renforcement de capacités locales à travers des formations techniques et ateliers de sensibilisation, ainsi que l'identification participative des zones de dégradation environnementale dans le bassin arachidier semi-aride.
- ✓ A1.2 : Promotion des pratiques durables de gestion des terres et des ressources naturelles, à travers l'organisation de visites d'échanges sur les bonnes pratiques, la mise en place d'un système de suivi et d'information basé sur les drones et les techniques géospatiales, et la réalisation participative d'ouvrages de conservation des eaux et des sols (CES) ainsi que de restauration et protection des terres (RPT) dans le bassin arachidier semi-aride et les zones centre-sud.
- ✓ A2.1 : Développement des solutions durables d'accès à l'eau pour les communautés locales, en procédant à l'acquisition et l'installation de systèmes de dessalement solaire par osmose inverse, d'équipements d'adduction d'eau et d'irrigation solaire, ainsi qu'en renforçant les capacités des membres de la communauté pour la gestion et la maintenance de ces dispositifs.
- ✓ A2.2 : Renforcement de la résilience agroécologique des producteurs locaux, à travers des formations sur les pratiques de restauration et d'agriculture durable, l'amélioration de la qualité des sols par fertilisation, l'introduction de cultures résilientes et de contre-saison, ainsi que la capitalisation des activités et la production de données pour le suivi et l'apprentissage.

ALORS dans un premier temps

- ✓ Les sites les plus exposés au risque de salinisation des sols sont identifiés. (P1.1)
- ✓ La restauration des sites les plus menacés par la salinisation des sols est réalisée. (P1.2)
- ✓ Les systèmes de dessalement solaire sont installés et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation construits. (P2.1)
- ✓ Les capacités des producteurs locaux en techniques de restauration appliquées et en agriculture durable sont renforcées. (P2.2)

Dans un second temps

- ✓ L'impact du changement climatique sur la dégradation des terres dans le delta du Saloum est réduit.
- ✓ Les communautés sont résilientes et la restauration des terres est établie dans le delta du Saloum

Dans un troisième temps

- ✓ La production agricole augmente et la sécurité alimentaire des populations du Delta du Saloum est améliorée

## PARCE QUE

1. La réhabilitation et la surveillance des terres dégradées par la salinisation et l'acidification permettent d'augmenter la production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire.
2. L'identification et la localisation des sites dégradés permettent la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation.
3. La restauration des terres dégradées est une option pour atténuer les effets du changement climatique.
4. Le système de dessalement de l'eau et d'irrigation rend les communautés plus résilientes.
5. Le renforcement des capacités est nécessaire pour mettre en œuvre des pratiques de restauration des terres dégradées.
6. La recherche améliorera la compréhension des dégradations, les drones seront maîtrisés et utilisés pour cartographier les zones affectées, et la sensibilisation des communautés garantira leur engagement et la durabilité des interventions.
7. Les visites d'échanges permettront de diffuser les bonnes pratiques, un système d'information et de suivi sera opérationnel, et les activités de CES/RPT seront mises en œuvre pour appuyer la restauration des terres dégradées.
8. Le dessalement solaire, adapté au contexte rural, sera efficace et durable, et la formation des communautés assurera la gestion pérenne des équipements installés.
9. Le renforcement des capacités, l'amélioration de la qualité des sols, l'introduction de cultures de contre-saison et la capitalisation des expériences favoriseront la résilience des communautés et la durabilité des pratiques agricoles et de restauration.

## Activités

## Produits

## Effets

## Impact

Mise en place d'un dispositif de surveillance environnementale par drones, incluant la caractérisation des sites, l'acquisition d'équipements de photogrammétrie, le renforcement de capacités locales à travers des formations techniques et ateliers de sensibilisation, ainsi que l'identification participative des zones de dégradation environnementale dans le bassin arachidier semi-aride.

7

Les sites les plus exposés au risque de salinisation des sols sont identifiés.

3

L'impact du changement climatique sur la dégradation des terres dans le delta du Saloum est réduit.

1

La production agricole augmente et la sécurité alimentaire des populations du delta du Saloum est améliorée

Promotion des pratiques durables de gestion des terres et des ressources naturelles, à travers l'organisation de visites d'échanges sur les bonnes pratiques, la mise en place d'un système de suivi et d'information basé sur les drones et les techniques géospatiales, et la réalisation participative d'ouvrages de conservation des eaux et des sols (CES) ainsi que de restauration et protection des terres (RPT) dans le bassin arachidier semi-aride et les zones Centre-Sud.

8

La restauration des sites les plus menacés par la salinisation des sols est réalisée.

4

Les communautés sont résilientes et la restauration des terres est établie dans le delta du Saloum

2

Développement des solutions durables d'accès à l'eau pour les communautés locales, en procédant à l'acquisition et l'installation de systèmes de dessalement solaire par osmose inverse, d'équipements d'adduction d'eau et d'irrigation solaire, ainsi qu'en renforçant les capacités des membres de la communauté pour la gestion et la maintenance de ces dispositifs.

9

Les systèmes de dessalement solaire sont installés et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation construits

5

Les communautés sont résilientes et la restauration des terres est établie dans le delta du Saloum

6

Renforcement de la résilience agroécologique des producteurs locaux, à travers des formations sur les pratiques de restauration et d'agriculture durable, l'amélioration de la qualité des sols par fertilisation, l'introduction de cultures résilientes et de contre-saison, ainsi que la capitalisation des activités et la production de données pour le suivi et l'apprentissage.

10

Les capacités des producteurs locaux en techniques de restauration appliquées et en agriculture durable sont renforcées

6

### Hypothèses

1. La réhabilitation et la surveillance des terres dégradées par la salinisation et l'acidification permettent d'augmenter la production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire.  
3. L'identification et la localisation des sites dégradés permettent la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation.  
4. La restauration des terres dégradées est une option pour atténuer les effets du changement climatique.  
5. Le système de dessalement de l'eau et d'irrigation rend les communautés plus résilientes.

6. Le renforcement des capacités est nécessaire pour mettre en œuvre des pratiques de restauration des terres dégradées.  
7. La recherche améliorera la compréhension des dégradations, les drones seront maîtrisés et utilisés pour cartographier les zones affectées, et la sensibilisation des communautés garantira leur engagement et la durabilité des interventions.  
8. Les visites d'échange permettront de diffuser les bonnes pratiques, un système d'information et de suivi sera opérationnel, et les activités de CES/RPT seront mises en œuvre pour appuyer la restauration des terres dégradées.

9. Le dessalement solaire, adapté au contexte rural, sera efficace et durable, et la formation des communautés assurera la gestion pérenne des équipements installés.  
10. Le renforcement des capacités, l'amélioration de la qualité des sols, l'introduction de cultures de contre-saison et la capitalisation des expériences favoriseront la résilience des communautés et la durabilité des pratiques agricoles et de restauration.

### III. Finalité de l'évaluation

---

#### 3.1. Objectif de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation est d'apprécier la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet à des fins d'apprentissage et de responsabilisation. L'objectif est double: la redevabilité et l'apprentissage. L'évaluation doit permettre aux acteurs de rendre compte aux différentes parties prenantes des résultats obtenus du projet (redevabilité). L'apprentissage commande l'identification des bonnes pratiques et des leçons apprises visant à améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des futures interventions. L'évaluation rendra ainsi compte des activités déroulées, de l'utilisation des moyens mis à disposition et des mécanismes mis en place pour l'atteinte des objectifs. Le rapport d'évaluation viendra renforcer les outils d'aide à la décision pour la lutte contre la dégradation des terres par la salinisation. Il servira de vitrine pour une application des bonnes pratiques et la consolidation des acquis, dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes.

De manière spécifique, il s'agira de :

1. Mesurer la performance globale du projet en termes d'atteinte des objectifs prédéfinis ;
2. Analyser l'efficacité et l'efficience des interventions ;
3. Évaluer les effets et impacts du projet sur les bénéficiaires (sécurité alimentaire, accès à l'eau, résilience aux changements climatiques).
4. Examiner la pertinence des stratégies mises en œuvre par rapport aux besoins des populations locales et aux politiques nationales ;
5. Apprécier la durabilité des actions du projet à la fin du financement ;
6. Évaluer le schéma institutionnel de mise en œuvre du projet ;
7. Formuler des recommandations, y compris des axes d'amélioration et d'éventuelles stratégies de mise à l'échelle.

#### 3.2. Champ thématique, géographique et temporel de l'évaluation

**Portée thématique de l'évaluation.** L'évaluation couvrira l'ensemble des composantes du projet, en tenant compte :

- Des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés, notamment :
  - a) La proportion de terres dégradées aménagées et/ou restaurées dans la zone du projet,
  - b) La proportion de terres restaurées par la plantation d'espèces tolérantes au sel et adaptées au changement climatique ;
  - c) La proportion de terres fertilisées et irriguées ;
  - d) La superficie de terres salinisées cartographiées ;
  - e) L'existence d'un système d'information géographique ; et
  - f) L'acquisition et installation d'un système d'irrigation.
- L'inclusion et la participation des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes ;
- La gouvernance et la gestion du projet (coordination entre partenaires, gestion des ressources, suivi des activités).
- Les impacts environnementaux et sociaux du projet.

**Portée géographique de l'évaluation.** L'évaluation concerne les activités déroulées dans la commune de Soum.

**Portée temporelle de l'évaluation.** L'évaluation concerne les activités déroulées dans le cadre du Projet durant la période du 10 octobre 2022 au 30 juin 2025.

#### 3.3. Livrables attendus de l'évaluation

Trois livrables sont attendus de la présente mission.

**Un rapport de cadrage (L1).** Le rapport de cadre indique la méthodologie à adopter, les outils de collecte de données, et le plan de travail, et l'agenda de l'intervention.

**Un rapport préliminaire d'évaluation (L2) :** il sera soumis à la revue et aux observations de l'équipe de gestion de l'évaluation et des parties prenantes du projet.

**Un rapport d'évaluation finale (L3) :** intégrant les commentaires / observations du rapport préliminaire et comprenant un résumé exécutif des résultats de l'évaluation et ses recommandations.

### 3.4. Utilisation des résultats de l'évaluation

Les différentes parties prenantes du projet ont des attentes spécifiques vis-à-vis de l'évaluation. Ces attentes, propres à chaque catégorie d'acteurs, sont présentées de manière détaillée dans le tableau ci-après. . .

**Tableau 1 :** Utilisateurs et utilisations des résultats de l'évaluation

Utilisateurs	Utilisations à faire des conclusions et recommandations
Autorités politiques	Renforcer la redevabilité des politiques publiques visant la restauration des terres dégradées ; Susciter une réflexion profonde avec les parties prenantes nationales et internationales autour de la gestion et la restauration des terres dégradées; Renforcer le plaidoyer et la mobilisation des ressources auprès des donateurs dans la gestion et la restauration des terres dégradées.
Partenaires techniques et financiers (dont le bailleur)	Utiliser les conclusions et recommandations pour mieux définir et orienter leurs appuis techniques et financiers sur la gestion et la restauration des terres dégradées.
Partenaires de mise en œuvre	Utiliser les conclusions et recommandations pour mieux définir et orienter leurs appuis techniques et financiers en faveur de la gestion et la restauration des terres dégradées ; Intégrer les leçons apprises dans les opérations et adopter/ répliquer les approches opérationnelles attestées comme les plus performantes.
Bénéficiaires finaux	Intégrer les leçons apprises dans les opérations et adopter/ répliquer les approches opérationnelles attestées comme les plus performantes; Renforcer les conditions de durabilité des acquis du projet.

### 3.5. Évaluabilité du projet

L'évaluateur a reçu de la part de l'UNESCO une bonne documentation sur le projet (document de projet, rapport d'avancement, rapports d'activités, etc.). Les informations issues de la revue documentaire ont permis d'approfondir la connaissance du Consultant Évaluateur sur le projet et son contexte de mise en œuvre. Sur la base de ces informations, le consultant a reprecisé la méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation en précisant les cibles et l'échantillon, les outils de collecte et le plan de travail.

Par ailleurs, l'évaluateur conclut que le projet est globalement évaluable. En effet, la description narrative de la théorie du changement, la logique d'intervention et le cadre de résultats existent. Les informations et données sur la mise en œuvre du projet existent et ont été mises à disposition.

### 3.6. Critères d'analyse et questions évaluatives

Conformément aux termes de référence, les analyses s'articuleront autour des critères du cadre d'analyse du Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à savoir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

Dans le présent rapport d'évaluation, l'évaluateur a apporté une appréciation globale de chaque critère d'évaluation. Les questions évaluatives de chaque critère d'évaluation sont présentées dans la matrice d'évaluation en annexe.

### 3.7. Matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation (parfois appelée cadre d'évaluation) constitue le principal cadre analytique de l'évaluation. Elle décrit la manière dont chaque question d'évaluation et chaque critère d'évaluation seront traités. Pour chaque question évaluative, les sous-questions, les indicateurs de mesure, les méthodes de collecte et les sources de données sont précisés. La matrice d'évaluation est annexée au présent rapport (voir Annexe 1).

## IV. Cadre méthodologique de l'évaluation

### 4.1 Approches d'évaluation

Au regard des résultats attendus de l'évaluation, une approche globale déclinée en 4 approches spécifiques complémentaires et guidée par l'éthique des évaluations, les normes standards de l'UNEG et les directives de l'UNESCO ont été adoptées. Les 4 approches spécifiques sont : (i) l'approche axée sur la théorie, (ii) l'approche participative et itérative, (iii) la combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse des données (méthode mixte) et (iv) l'approche basée sur le genre, les droits de la personne et l'équité. Le tableau ci-dessous montre, pour chaque approche spécifique, l'objectif recherché et les méthodes de collecte de données et d'analyse.

**Tableau 2 : Approches d'évaluation**

Approches proposées	Objectifs visés	Méthodes de collecte / analyse
Approche axée sur la théorie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les réussites et les échecs du programme sur la base des hypothèses initiales, des facteurs contextuels et des mécanismes essentiels ayant contribué à l'atteinte ou non des résultats escomptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue de la logique d'intervention</li> <li>Analyse du contexte</li> </ul>
Approche participative et itérative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apprécier la prise en compte des besoins des titulaires de droits du projet au niveau local, national et régional</li> <li>Recueillir les avis des autres parties prenantes du projet au niveau local, national et régional</li> <li>Gérer les changements qui interviendront au cours de l'évaluation et de les intégrer le plus rapidement possible dans la suite de la mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens avec les parties prenantes.</li> <li>De la rencontre de cadrage à la rédaction du rapport, les consultants vont régulièrement s'entretenir avec ces acteurs afin de mieux décrypter le programme et prendre en compte les suggestions et recommandations faites toutes les fois que celles-ci s'avéreront pertinentes.</li> </ul>
Méthode mixte de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, enquête qualitative & observation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la qualité et la complétude des données et informations qui seront utilisées dans le cadre de l'évaluation.</li> <li>Interviewer les acteurs suivant leurs rôles et responsabilités dans la conception, la mise en œuvre, la coordination, le pilotage et le suivi du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation d'entretiens individuels</li> <li>Réalisation des groupes de discussion</li> <li>Revue des documents</li> <li>Triangulation des données et informations issues de différentes méthodes</li> </ul>
Approche basée sur le genre, les droits de la personne et l'équité <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir dans le cadre de l'évaluation, des résultats inclusifs et respectueux de toutes les parties prenantes du projet</li> <li>Apprécier comment du projet touche d'une part, les filles et les garçons, d'autre part, les ménages vulnérables et les ménages non vulnérables, de même que les jeunes et les non jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement d'agents de collecte de sexe féminin (50%)</li> <li>Intégration d'une section sur la sensibilité au genre durant la formation</li> <li>Organisation de groupe de discussions de femmes,</li> <li>Organisation de groupe de discussion de jeunes.</li> </ul>

<sup>1</sup> Le Manuel de Gestion des Évaluations Sensibles au Genre de ONUFEMMES (2015) sera considéré un document de référence et servira à approfondir cette analyse.

Approches proposées Objectifs visés	Méthodes de collecte / analyse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traitement des parties prenantes avec intégrité et dans le respect de la confidentialité lors de la collecte de données sur le terrain</li> <li>▪ Analyse de la sensibilité des indicateurs du projet par rapport au genre</li> <li>▪ Analyse de la prise en compte du genre et de l'équité dans la mise en œuvre et le suivi du projet</li> </ul>

#### 4.2. Phasage du processus d'évaluation

Telle que consignée dans le rapport de démarrage, la méthodologie retenue a permis de couvrir et de répondre à l'ensemble des questions évaluatives de la matrice d'évaluation. Elle a été basée sur une collaboration étroite avec l'équipe de gestion de l'évaluation en s'appuyant sur la matrice d'évaluation qui a servi de guide.

Dans l'ensemble, trois phases ont constitué la conduite de la mission d'évaluation : la phase de cadrage de l'évaluation, la phase de collecte et de traitement des données et la phase d'analyse des données, de rapportage et de restitution (voir Annexe 2 pour plus de détails).

- **La méthodologie de collecte des données**

Comme décrite dans la matrice d'évaluation, pour chacune des questions d'évaluation, une approche spécifique de collecte et d'analyse des données a été précisée. La méthodologie s'est fondée sur la collecte de données secondaires et primaires. La collecte de données primaires à travers les entretiens s'est réalisée en présentiel et à distance avec Microsoft Teams du 8 au 28 août 2025. Elle a été également réalisée grâce à la visite terrain qui s'est déroulé du 18 au 27 août 2025. L'objectif de la collecte de données primaires a été de compléter la documentation et de recouper les informations secondaires collectées via l'exploitation des documents de référence du projet. De manière exhaustive et suivant un choix raisonné, l'évaluateur s'est intéressé à toutes les parties incluant le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC), le Bureau de l'UNSECO, la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE), les parties prenantes locales et administratives (Mairie de Soum, Secteur des Eaux et forêts de Foundiougne, Service départemental de Développement rural (SDDR) de Foundiougne et Aire Marine Protégée du Gandoule) et les bénéficiaires finaux (jeune et non jeune).

- **Outils de collecte de données**

Pour faciliter les entretiens, six outils de collecte ont été développés.

Il s'agit des suivants :

- 1) Un guide d'observation sur les réalisations physiques ;
- 2) Un guide d'entretien adressé au partenaire financier (IBSA Fund) ;
- 3) Un guide d'entretien adressé à la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE), le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC) et l'UNESCO en tant qu'organisations de mise en œuvre ;
- 4) Un guide d'entretien adressé aux parties prenantes locales et administratives (Mairie de Soum, Secteur des Eaux et forêts de Foundiougne, Service départemental de Développement rural (SDDR) de Foundiougne et Aire Marine Protégée du Gandoule) ;
- 5) Un guide d'entretien individuel adressé aux bénéficiaires finaux (jeune et non jeune); et
- 6) Un guide de focus group à l'endroit des bénéficiaires.

Afin de faciliter la conduite des entretiens avec les bénéficiaires finaux, les différents outils d'entretien à leur endroit ont été traduits en langue locale Wolof.

Pour ce qui concerne les jeunes, les guides d'entretien ont été révisés pour utiliser des mots plus adaptés à leur compréhension et les questions non pertinentes au regard de leur âge ont été retirées.

#### 4.3. Échantillonnage

La base des personnes interviewées dans le cadre de la présente évaluation est constituée de l'ensemble des parties prenantes du projet. Le choix des personnes est fait de façon raisonnée et de sorte que chaque catégorie de partie

prenante soit touchée, et ce, en concertation avec l'équipe projet. Pour les structures parties prenantes du projet, notamment le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC), l'UNESCO, la DPVE, l'Aire marine protégée du Gandoule, le Secteur des Eaux et forêts de Foundiougne, le Service départemental de Développement rural (SDDR) de Foundiougne, l'ISRA, l'École polytechnique de Thiès (EPT), la Mairie de Soum, quinze (15) entretiens individuels ont été réalisés avec les personnes de ces organisations directement impliqués dans la gestion ou la mise en œuvre des activités du projet. Pour ce qui concerne, les bénéficiaires compte tenu du fait que le projet a travaillé directement avec les organisations des femmes et de jeune de la commune de Soum, sept (07) entretiens individuels ont été organisés avec les responsables des organisations. Quatre (04) entretiens individuels ont également été réalisés avec les leaders d'opinion, notamment les délégués et les chefs coutumiers afin d'avoir leur point de vue sur la mise en œuvre et les résultats du projet. Au total 26 entretiens individuels ont été réalisés et ont concerné 8 femmes et 18 hommes.

Pour les groupes de discussions, trois (03) groupes de discussions ont été réalisés avec les femmes qui pratiquent la riziculture sur les parcelles aménagées par le projet et ayant bénéficiés des formations et deux (02) groupes de discussions avec les jeunes de 15 à 35 ans qui ont participé aux activités notamment aux différentes formations et activités de reboisement. Au total 41 personnes ont participé aux groupes de discussions dont 8 hommes et 33 femmes (13 jeunes et 28 non jeunes).

Les données des entretiens individuels et des discussions de groupe ont été complété par une observation directe à travers la visite par l'évaluateur de la vallée rizicole, du site de reboisement de ligneux, du site de reboisement de mangroves et des infrastructures mises en place par le projet.

Le tableau présenté en Annexe 3 donne la liste exhaustive des personnes qui ont été concernées par la collecte des données.

#### 4.4 Analyse des données

D'une manière générale, la synthèse et l'analyse des données ont été effectuées en rapport avec les résultats attendus de l'évaluation. En effet, l'utilisation des données pour répondre aux questions d'évaluation repose sur une stratégie de triangulation des résultats issus des analyses des données qualitatives et de la revue documentaire.

Pour les données qualitatives, l'analyse a été basée sur une démarche qualitative inductive qui s'est effectuée de façon systématique, classifiant, comparant et interprétant les données, facilitant ainsi l'interprétation de différentes opinions et perspectives sur les différents critères d'évaluation (Blais et Martineau, 2006). Dans cette démarche, les objectifs de l'évaluation, tels qu'ils sont formulés, fournissent un point de vue, une perspective pour conduire l'analyse des données (Miles et Huberman, 1994). L'objectif principal de l'analyse inductive ici est de développer des catégories à partir des données brutes pour les intégrer dans le cadre de référence construit à partir des questions d'évaluation.

Pour l'analyse documentaire, la démarche de revue structurée a été utilisée. Une grille de lecture constituée des variables et indicateurs, associée aux différentes questions d'évaluations a été élaborée. Ainsi, à la lecture de chaque document, les informations essentielles recherchées ont été collectées pour renseigner la grille. La compilation des différentes grilles a permis de regrouper les données issues des documents collectés afin d'enrichir les réponses aux questions d'évaluation.

L'intégration des données pour la production du rapport a été faite suivant le schéma suivant : Constats – Conclusions -enseignements tirés - recommandations.

**Constats** : Pour chaque critère d'évaluation, sur la base des questions clés d'évaluation, en utilisant les données secondaires et les données primaires, les constats sont fondés systématiquement sur des preuves résultantes de la collecte et d'analyse des données.

**Conclusions** : Les conclusions sont fondées sur les constats. Elles présentent des jugements raisonnables axés sur les constats et fournissent des réponses pertinentes aux questions clés de l'évaluation. Elles donnent un aperçu de l'identification et/ou des solutions aux problèmes ou questions pertinentes pouvant renseigner les futures décisions et actions des utilisateurs de l'évaluation.

**Enseignements tirés ou leçons apprises** : Les enseignements tirés représentent des contributions à la connaissance générale. Elles ne sont pas simplement une répétition de ce que l'on sait déjà.

**Recommandations** : Sur la base des analyses faites, l'évaluateur a formulé des recommandations justifiées par la réalité de la conception et la mise en œuvre du projet. Les recommandations sont soutenues par des preuves / constats et conclusions. Elles sont pertinentes pour l'objet et le but de l'évaluation. Elles identifient clairement le groupe ciblé par chacune desdites recommandations.

#### 4.5 Assurance qualité

Le dispositif d'Assurance Qualité (AQ) mis en place a permis d'assurer les contrôles internes garantissant ainsi la fourniture de services et de livrables de haute qualité. Le mécanisme d'assurance qualité de manière générale s'est reposé sur les éléments principaux, ci-après : i) le respect de la méthodologie et la qualité des livrables, ii) la révision de l'édition et iii) la gestion contractuelle globale de la mission.

Pour ce qui concerne les données collectées leur validité et la fiabilité ont été assurés par le respect de la démarche méthodologique tel que défini dans le rapport de démarrage. Les conditions d'administration des différents guides d'entretien individuel et des groupes de discussion ont été standardisées afin de limiter les biais. Les données ont ensuite été vérifiées par triangulation : les propos ont été comparés entre différentes sources et confrontés à la documentation collectée dans le cadre de la mission d'évaluation. Enfin, les interprétations ont été soumises aux parties prenantes de l'évaluation pour confirmation, ce qui a renforcé la crédibilité des résultats.

#### 4.6. Considérations éthiques

L'évaluation a été menée conformément aux normes, aux procédures, principes d'éthique de l'UNESCO. À titre indicatif, les normes suivantes ont été respectées :

- **Consentement éclairé** : Pour la participation à la collecte des données, le consentement éclairé des répondants a été systématiquement requis. Le consentement éclairé a consisté à fournir à tout participant ou participante, les informations utiles lui permettant de prendre une décision éclairée et de participer volontairement à la collecte des données. Les consentements ont été obtenus par écrit via le formulaire de consentement conçu à cet effet.
- **Protocole de protection des données collectées** : Les données ont soigneusement été protégées contre les dommages physiques, la falsification, la perte ou le vol. L'évaluateur s'est conformé aux directives de l'UNESCO. Les données collectées seront consolidées et consignées sur un fichier privé de l'expert protégé par un mot de passe.
- **Protocole de protection de l'anonymat des personnes enquêtées et la protection de l'identité** : L'évaluateur a veillé à assurer la confidentialité des données à caractère personnel, en se conformant scrupuleusement aux directives de l'UNESCO. Dans les analyses, les témoignages sont cités en citant les fonctions / profil et localités des enquêtés. Toute information permettant d'identifier la personne enquêtée n'a pas porté dans les analyses et dans le rapport.
- **Protocole sur la sécurité des personnes participant à l'enquête** : L'évaluateur conduira la collecte des données selon les exigences en matière d'intégrité et dans le strict respect des droits de la personne, de l'égalité des sexes. Il se conformera au principe du « Ne pas nuire » en évitant de porter un quelconque préjudice aux participants à la collecte des données.

#### 4.7. Limites de l'évaluation

Dans le cadre de cette évaluation, nous utilisons une approche participative reposant essentiellement sur des méthodes qualitatives dans une optique de triangulation. Les méthodes qualitatives, dans notre cas, sont utilisées pour aborder la contribution du projet aux effets observés et non l'attribution de causes à effet, comme c'est le cas des approches expérimentales. Contrairement aux approches économétriques, qui ne regardent que les résultats des interventions, les méthodes qualitatives aident à comprendre le fonctionnement d'une intervention en révélant les processus sous-jacents qui ont conduit aux résultats observés. Elles améliorent ainsi la compréhension des relations de cause à effet en mettant systématiquement en lumière les explications des résultats d'intérêt du projet.

Une autre limite de cette évaluation est la non-disponibilité d'un système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (SERA) du projet avec une base de données de suivi des indicateurs de performance du projet permettant l'appréciation de l'évolution de ces indicateurs sur la période de mise en œuvre. Au regard de cette situation, certaines questions d'évaluation notamment à la question QE7.

## V. Principales constatations de l'évaluation

### 5.1. Pertinence

Dans le cadre de cette évaluation, la pertinence a permis d'apprécier la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels, les priorités et les intérêts stratégiques des parties prenantes en tenant compte de l'évolution du contexte. La pertinence a évalué également l'articulation des objectifs du projet avec les besoins du pays, des communautés bénéficiaires et les moyens par lequel les stratégies mises en place permettent de répondre adéquatement à ces besoins. Sous ce critère, trois questions évaluatives ont été traitées.

#### QE1 : Le projet répond-il aux besoins du pays (de la région, commune, des populations) ?

**Constat 1 : Le projet IBSA répond clairement aux besoins du Sénégal, de la commune de Soum et des population bénéficiaires. Il contribue à la réalisation des engagements du Sénégal en matière de sécurité alimentaire, de restauration des écosystèmes et de résilience climatique, tout en répondant aux attentes des populations en matière de relance de la riziculture et d'amélioration des conditions de vie.**

L'analyse des de la documentation et des entretiens avec les parties prenantes du projet met en évidence la forte pertinence du projet, qui répond à la fois aux priorités nationales du Sénégal, aux défis spécifiques de la commune de Soum dans le delta du Saloum et aux besoins concrets des populations bénéficiaires.

À l'échelle nationale, la revue documentaire révèle que le Sénégal est confronté à une intensification des effets du changement climatique qui exerce une pression croissante sur la fertilité des sols et fragilise les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. Les sols, déjà affectés par l'érosion et la désertification, voient leur productivité compromise par l'irrégularité des précipitations, la multiplication des épisodes de sécheresse et la salinisation dans les zones côtières à l'exemple du delta du Saloum. Ces perturbations réduisent les rendements agricoles, affectent la disponibilité des ressources fourragères et forestières nécessaires à l'élevage, et menacent directement la sécurité alimentaire ainsi que la stabilité économique du pays. Malgré les initiatives menées par l'État et ses partenaires pour contrer la dégradation des terres, celle-ci demeure un problème transversal touchant plusieurs zones éco-géographiques. Dans ce contexte, la mise en place de solutions durables et innovantes, comme celles engagées dans le cadre du projet apparaissent comme une nécessité stratégique pour renforcer la résilience des systèmes de production et garantir un développement économique et alimentaire inclusif et durable.

Au niveau local, la commune de Soum, située dans le bassin arachidier et au cœur du delta du Saloum, est particulièrement exposée au phénomène de salinisation des terres. L'intrusion de l'eau salée, la baisse de fertilité des sols, la dégradation de la mangrove, combinée à une pluviométrie déficitaire et à un reboisement insuffisant, compromettent fortement les moyens de subsistance des populations. Le delta du Saloum est ainsi exposé aux effets conjugués de la salinisation, de l'acidification des sols et de la contamination des ressources en eau potable. En initiant des actions de restauration des terres, de désalinisation et d'adaptation aux changements climatiques à travers l'introduction de technologies et de pratiques innovantes, le projet répond ainsi à un besoin vital de résilience écologique et socio-économique pour la commune.

Enfin, pour les populations locales, la pertinence du projet se traduit par des effets directs et visibles. Les entretiens de terrain mettent en lumière l'importance accordée par les habitants et les autorités locales à la relance de la riziculture, activité progressivement abandonnée sous l'effet de la salinisation des terres. Cette situation avait accentué la pauvreté, fragilisé la sécurité alimentaire et alimenté la migration des jeunes en quête de meilleures opportunités. En réhabilitant les sols dégradés et en redynamisant la production rizicole, le projet a répondu à une demande sociale forte et urgente. Il s'inscrit également dans la continuité des efforts déjà entrepris par d'autres acteurs au niveau communal pour lutter contre la salinisation, restaurer les terres à travers le reboisement, renforcer la sécurité alimentaire et offrir de nouvelles perspectives de développement durable aux communautés.

« Le projet est venu répondre à un besoin vital pour Soum et redonner espoir aux agriculteurs » *Un acteur de la commune de Soum*

En définitive, le projet est pleinement aligné aux priorités nationales et locales. Il contribue à la réalisation des engagements du Sénégal en matière de sécurité alimentaire, de restauration des écosystèmes et de résilience

climatique, tout en répondant aux attentes des populations en matière de relance de la riziculture et d'amélioration des conditions de vie.

## **QE2 : Dans quelle mesure le programme a-t-il intégré les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et minoritaires ?**

**Constat 2 : L'évaluation met en évidence une intégration notable de la dimension genre au sein du projet, avec une implication majoritaire des femmes représentant plus de 90 % des participantes aux activités liées à la riziculture. Cependant, une faible participation des jeunes est observée dans la riziculture, leur engagement s'est davantage manifesté dans des actions annexes telles que les formations sur les pépinières et les reboisements. Par ailleurs, aucune inclusion spécifique ou mesure proactive en faveur des personnes vivant avec un handicap n'a été relevée, révélant une limite en matière d'équité.**

De l'analyse des documents de rapportage et des entretiens avec l'équipe de gestion du projet, il ressort clairement que le projet a intégré de manière satisfaisante la dimension genre en plaçant les femmes au cœur de ses interventions. En effet, il ressort de l'analyse des données que la riziculture, un des axes principaux du projet, est essentiellement pratiquée par les femmes dans la commune de Soum. Un autre constat issu de l'analyse des données est que plus de 90 % des participants aux activités du projet sur cet axe sont essentiellement des femmes. Cette prise en compte et l'intégration des femmes dans ces initiatives sont en phase avec l'axe 2 de la Stratégie Nationale de Développement 2025–2029, qui met l'accent sur l'équité sociale et l'autonomisation économique des femmes.

En revanche, il ressort l'analyse des entretiens avec les femmes et les jeunes que les jeunes ne s'intéressant pas à la riziculture, culturellement réservée aux femmes dans le delta du Saloum, n'ont participé que marginalement aux activités de cet axe. Ils ont par contre été impliqués dans les activités de formation à la mise en place de pépinières et aux reboisements le long de la digue et de la mangrove.

Pour ce qui concerne les personnes vivant avec un handicap, leur implication a bien été observée à travers leur participation à certaines activités du projet. L'un des bénéficiaires en situation de handicap a d'ailleurs joué un rôle actif et de responsabilité dans la mise en œuvre des actions, notamment dans les activités de valorisation des coquillages. Cependant, aucune mesure explicite de discrimination positive ou d'inclusion intentionnelle n'a été mise en place. Cette limite rejoint les préoccupations de la LPDSETE 2025–2029, qui souligne la nécessité d'intégrer davantage les jeunes et autres groupes vulnérables dans les projets environnementaux.

## **QE3 : Comment le projet apporte-t-il des solutions pour renforcer la résilience des populations aux changements climatiques ?**

**Constat 3 : L'évaluation révèle que le projet IBSA que le projet a développé et déployé un ensemble cohérent de solutions innovantes permettant de renforcer significativement la résilience des populations face aux effets du changement climatique.**

Plusieurs solutions innovantes ont été développées dans le cadre du projet permettant de renforcer la résilience des populations face aux effets des changements climatiques.

**La disponibilité de la cartographie des terres touchées par la salinisation.** Dans un premier temps, avec l'acquisition des drones et la mise en place d'un système d'information géographique permettant de disposer de la cartographie de terres touchées par la salinisation, le projet permet aux différents acteurs et parties prenantes de disposer de données probantes permettant de planifier avec précision les actions à mettre en œuvre sur les surfaces spécifiques afin de lutter contre la dégradation des sols et contribuer à leur restauration. En plus de cela, le système d'information permet aux acteurs locaux de suivre l'évolution des surfaces touchées par la salinisation et de mesurer par la même occasion les impacts des différentes initiatives de restauration des terres mises en place, y compris celles du projet.

**La désalinisation et restauration des sols.** Le projet a mis en œuvre plusieurs techniques innovantes pour lutter contre la salinisation, principale contrainte agricole de la commune de Soum. L'utilisation de compost organique enrichi en poudre de coquillages a contribué à améliorer la fertilité des terres, réduisant la concentration saline.

**Le reboisement de la mangrove.** En partenariat avec l'Aire marine protégée du Gandoule, le projet a reboisé environ 20 ha de mangroves qui jouent un rôle de barrière naturelle contre l'avancée de l'intrusion saline. Ces actions participent

ainsi à la préservation de la biodiversité, à la séquestration du carbone et à la stabilisation du littoral, en cohérence avec les priorités nationales de lutte contre le changement climatique.

**Le reboisement le long de la digue.** Avec l'appui des services départementaux des Eaux et forêts et des populations, plus de 950 trous ont été préparés et reboisés avec des espèces halotolérantes (niawli, eucalyptus, tamarix, rôniers). Avec un taux de survie relativement acceptable, cette activité a favorisé le retour du tapis herbacé et d'espèces aviaires dans certaines zones.

**L'aménagement des parcelles rizicoles.** À travers l'aménagement des parcelles rizicoles, le projet a permis la récupération des parcelles abandonnées par les femmes à cause de la forte salinisation des terres les rendant impropres à la culture du riz.

**Introduction de nouvelles variétés de riz adapté aux sols salés.** Le projet en collaboration avec l'ISRA a permis l'introduction de nouvelles variétés de riz tolérantes à la salinité dans le delta du Saloum à savoir l'ISRIZ 10, ISRIZ 12, ISRIZ 15 et WARR 77. Leur adoption associée aux nouvelles techniques de repiquage auxquelles les femmes ont été formées a permis de relancer la riziculture dans des zones abandonnées. Les formations données aux producteurs (notamment aux femmes) sur le repiquage et la fertilisation organo-minérale ont renforcé leur capacité d'adaptation aux contraintes climatiques.

## 5.2. Cohérence

Le critère de cohérence a exploré d'une part la complémentarité ou la synergie du projet avec les interventions passées ou en cours dans le delta du Saloum et d'autre part son alignement avec les objectifs et priorités du Sénégal, de la commune et de l'UNESCO. Trois questions évaluatives ont été traitées sous ce critère.

### QE4 : Quelles sont les synergies d'actions et complémentarité développées avec les projets et programmes de développement de la zone d'intervention ?

**Constat 4 : L'évaluation révèle que le projet IBSA s'est inscrit complémentirement dans un écosystème déjà riche en initiatives dédiées à la résilience climatique, à la restauration des écosystèmes et à la sécurité alimentaire dans le delta du Saloum portés par l'État, les ONG et les partenaires techniques et financiers.**

**Constat 5 : L'évaluation révèle que le projet IBSA a su créer des synergies en collaborant étroitement avec les institutions publiques (DPVE, ISRA, Direction des Eaux et Forêts, Aire Marine Protégée de Gandoule) et les structures locales (Mairie, groupements de femmes et les associations de jeunes), en renforçant leurs initiatives et en appuyant sur les dynamiques déjà portées par ses structures.**

L'analyse et la triangulation des entretiens et de la documentation montrent que le projet a été conçu et mis en œuvre dans un environnement où de multiples initiatives étaient déjà présentes, portées aussi bien par l'État, les collectivités locales, les organisations communautaires que par les partenaires au développement. Il s'agit notamment du projet « Appui à la Résilience Communautaire dans le Delta du Saloum (ARC-DS) » mis en œuvre par WIACO, du « Projet ABC de restauration des mangroves au Sénégal » mis en œuvre par ALLCOT en partenariat avec l'Université de Ziguinchor, la DAMCP<sup>2</sup> et la DEFCCS<sup>3</sup> et du projet « Niowan Saloum » mis en œuvre par l'APEFE en partenariat avec l'ULB-Coopération, Nébéday avec le financement de l'AWAC<sup>4</sup>. Ces initiatives, bien qu'hétérogènes dans leurs objectifs et modalités d'exécution, convergent autour de la restauration des terres et de la mangrove dans le Delta du Saloum, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de la sécurité alimentaire à travers la riziculture.

**Tableau 3 :** Projet encours dans le delta du Saloum

Nom du projet / initiative	Organisations	Objectif principal lié à la salinisation / dégradation des sols	Début	Fin / État actuel**
Appui à la Résilience Communautaire dans le Delta du Saloum (ARC-DS)	Wetlands International Afrique Côte Occidentale Golfe de Guinée (WIACO)	Récupération de terres rizicoles abandonnées affectées par la salinisation, renforcement de la sécurité alimentaire.	Projet lancé 2023	En cours en 2023-2024

<sup>2</sup> Direction des Aires Marines Communautaires Protégées

<sup>3</sup> Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des sols

<sup>4</sup> Agence Wallonne de l'Air et du Climat

Projet ABC de restauration des mangroves au Sénégal	ALLCOT / Université de Ziguinchor/ DAMCP/DEFCCS	Reboiser des mangroves dans le delta du Saloum et Casamance pour restaurer l'écosystème, améliorer les sols côtiers, atténuer l'effet du sel.	Projet lancé en - 2023	En cours
Projet « Niowan Saloum »	APEFE / ULB-Coopération / Nébédjay/ AWAC	Restaurer la biodiversité, renforcement des capacités, lutte contre érosion côtière et salinisation liée à élévation du niveau de la mer.	Début 2024 (subvention AWAC depuis 2024)	En cours

Ainsi, au-delà des projets et programmes mis en œuvre dans le delta du Saloum, des synergies dans le cadre du projet ont été établies avec les actions du gouvernement à travers la Direction des Eaux et forêts et la DPVE, qui avaient déjà initié des activités de reboisement et de régénération naturelle assistée. Le projet a renforcé ces efforts en introduisant des techniques nouvelles, notamment l'utilisation de drones pour le suivi des plantations ou encore la production de plants halotolérants adaptés à la salinité. De même, l'Aire Marine Protégée de Gandoule a contribué aux campagnes de sensibilisation et de mobilisation communautaire, favorisant une meilleure appropriation des actions par les populations.

Au niveau local, le projet a su s'appuyer sur les dynamiques communautaires existantes, notamment les groupements de femmes et les associations de jeunes, déjà engagés dans le compostage, le maraîchage ou le reboisement. Ces structures ont bénéficié d'un accompagnement technique et matériel, leur permettant de renforcer leurs capacités organisationnelles et de multiplier les résultats.

#### QE5 : Est-ce que le projet est aligné aux objectifs de développement du pays et de la zone en particulier ?

**Constat 6 : L'évaluation confirme une forte cohérence stratégique du projet IBSA avec les priorités de développement du Sénégal à tous les niveaux de gouvernance. Au niveau national, le projet s'aligne pleinement sur les orientations du Plan Sénégal Émergent et de la Stratégie nationale de Développement (2025–2029). Au niveau sectoriel, ses actions de reboisement et de restauration des sols contribuent directement aux objectifs de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et de la Transition Écologique (LPDSETE 2025–2029). Au niveau local, le projet s'inscrit dans la continuité du Plan de Développement Communal de Soum.**

L'évaluation confirme que le projet est en forte adéquation avec les priorités de développement du Sénégal, tant au niveau national que local.

**Alignement avec la Stratégie nationale de Développement (SND) - Vision Sénégal 2050.** Sur le plan national, le projet contribue directement aux orientations du Plan Sénégal Émergent (PSE) et de la Stratégie nationale de Développement (SND 2025–2029), notamment au niveau de l'axe 3 qui place la sécurité alimentaire, la restauration des terres et l'adaptation au changement climatique au cœur de ses priorités. Le projet s'inscrit également dans l'axe 2 de la SND, qui vise à renforcer le capital humain et l'équité sociale à travers l'autonomisation économique des femmes et l'appui aux jeunes vulnérables. Les interventions menées à Soum répondent précisément à ces orientations, en réhabilitant les terres salinisées, en relançant la riziculture et en améliorant la résilience des ménages.

**Alignement avec la Lettre Politique Sectorielle de Développement de l'Environnement et de la Transition Écologique (LPDSETE 2025-2029).** Au niveau sectoriel, l'action du projet est en cohérence avec la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et de la Transition Écologique (LPDSETE 2025–2029), en particulier l'objectif stratégique 3.2, qui consiste à promouvoir une gestion durable des écosystèmes naturels. Ainsi, les initiatives mises en œuvre dans le cadre du projet à travers le reboisement et la restauration des sols répondent aux priorités sectorielles de restauration et de reboisement définies par le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE) et illustrent sa contribution aux priorités nationales de reboisement et de restauration des terres dégradées.

**Alignement avec le plan de développement communal de la commune de Soum (PDC 2018-2022).** Le PDC de la commune de Soum identifie l'agriculture comme principale activité économique dans la commune tout en reconnaissant les effets négatifs sur sa pratique de l'avancée des tannes et la dégradation des terres. Ainsi donc, dans son axe stratégique 1 (Création de richesse et croissance économique), le PDC reconnaît la nécessité d'améliorer la

productivité agricole dans la commune de Soum à travers des initiatives permettant son renforcement. Dans son axe stratégique 3 (Promotion de l'auto-entrepreneuriat), le PDC promeut l'autonomisation des femmes et des couches vulnérables. Enfin, dans son axe stratégique 6 (Renforcement de la gouvernance locale), le PDC soutient l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques. Le projet à travers la promotion de l'intensification de la production du riz essentiellement réalisé par les femmes et s'attaquant à la restauration des sols à travers le reboisement s'aligne donc avec les axes stratégiques 1, 3 et 5 du PDC.

**Tableaux 4 : Matrice d'alignement du projet aux politiques et stratégies nationales**

Thèmes du projet	Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029)	Lettre Politique Sectorielle de Développement de l'Environnement et de la Transition Écologique (LPDSETE 2025-2029)	Autres politiques ou stratégies
Dégradation des sols	Axe 3 : Aménagement et développement durable (lutte contre la dégradation des terres et gestion durable des ressources naturelles).	Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir une gestion durable des écosystèmes naturels (inclut la restauration des terres salinisées et reboisement).	Stratégie Nationale de Gestion Durable des Terres (SNGDT), Plan National d'Adaptation (PNA).
Sécurité alimentaire	Axe 3 : sécurité alimentaire et amélioration de la productivité agricole ; Axe 2 : équité sociale par l'autonomisation des femmes et la réduction de la vulnérabilité des jeunes.	Priorité à la valorisation durable des ressources naturelles pour soutenir la production vivrière et renforcer la résilience des ménages.	Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR).
Restauration des terres	Axe 3 : réhabilitation des terres dégradées et promotion des pratiques agricoles durables (Priorité à la valorisation des terres agricoles et à la réhabilitation des vallées rizicoles).	Objectif 3.2 : restauration et reboisement des zones dégradées ; promotion de l'agroforesterie et de la mangrove.	Initiative Grande Muraille Verte (IGMV), Stratégie Nationale REDD+, Alignement avec les ODD (ODD 15: Vie terrestre).
Changement climatique	Axe 3 : Adaptation et résilience climatique par la restauration des sols et la gestion durable de l'eau. Intégré de manière transversale : adaptation et résilience face aux impacts climatiques, réduction de la vulnérabilité des populations rurales.	Axe 3 : atténuation des effets du changement climatique par la gestion durable des écosystèmes et la réduction des pressions anthropiques (Contribution à l'atténuation par le reboisement et à l'adaptation par la riziculture résiliente)	Contribution Déterminée au niveau National (CDN révisée du Sénégal, 2020), Engagements internationaux du Sénégal : Accord de Paris

**QE6 : Dans quelle mesure les objectifs généraux du projet étaient-ils conformes aux priorités de l'UNESCO (égalité des sexes, Afrique, et jeunesse) ?**

**Constat 7 :** Pour la priorité égalité des sexes de l'UNESCO, l'évaluation montre que projet traduit concrètement la priorité genre en plaçant les femmes au cœur de la relance rizicole, activité dont elles sont traditionnellement responsables. Leur forte participation a renforcé leur rôle économique, leur statut social et leur légitimité dans la gouvernance locale des ressources naturelles. Le projet a ainsi transformé un enjeu environnemental en opportunité d'autonomisation féminine.

**Constat 8 :** Pour les priorités Afrique, les actions menées dans le cadre du projet, notamment la restauration des terres salinisées, la réhabilitation des vallées rizicoles, la diffusion de variétés de riz résistantes au sel et le reboisement des mangroves, répondent directement aux défis africains en matière de sécurité alimentaire, de résilience climatique et de gestion durable des écosystèmes. Le projet joue également un rôle de modèle reproductible dans d'autres zones côtières africaines confrontées à des problématiques similaires, illustrant une logique de coopération Sud-Sud.

**Constat 9 : Pour les priorités jeunesse de l'UNESCO, que les jeunes aient été ciblés à travers des activités de formation, de reboisement et de production de compost, ils restent faiblement impliqués, leur participation étant freinée par des perceptions culturelles, un désintérêt pour la riziculture et un manque de perspectives économiques.**

L'UNESCO a défini trois priorités globales transversales que sont l'égalité des sexes, l'Afrique et la jeunesse qui guident la conception et la mise en œuvre de ses programmes. L'analyse de la cohérence du projet par rapport à ces priorités est essentielle, car elle permet d'apprécier la mesure dans laquelle l'intervention s'inscrit dans la vision institutionnelle de l'UNESCO et contribue aux objectifs de développement durable. Dans le cas du projet de restauration des terres salinisées à Soum, il ressort de l'analyse que la conception et la mise en œuvre des activités intègrent explicitement ces dimensions, même si des écarts subsistent dans leur opérationnalisation, notamment en ce qui concerne l'implication des jeunes.

**Égalité des sexes.** Dans la commune de Soum, la riziculture est une activité traditionnellement portée par les femmes, qui en sont les principales productrices et gestionnaires. Ce rôle historique fait en sorte que leur implication à tous les niveaux constitue un levier central pour l'atteinte des objectifs du projet. La forte implication des femmes dans la riziculture fait en sorte qu'elles sont majoritairement bénéficiaires des activités du projet de même que ses retombées bénéfiques, plus spécifiquement dans la riziculture. À travers leur participation au projet, les femmes dans leur majorité affirment avoir consolidé leur rôle économique et social au sein de la communauté. De plus, leur statut a également été revalorisé, car leur contribution à la production locale de riz a redonné une légitimité à leur position dans la gouvernance des ressources naturelles. En plaçant les femmes au cœur de la relance rizicole, le projet a donc permis de traduire de manière concrète la priorité de l'UNESCO en matière d'égalité des sexes, en transformant un défi environnemental en opportunité d'autonomisation féminine.

« Avec la culture du riz, les femmes participent activement aux dépenses quotidiennes, à la santé publique, vu la qualité du riz cultivé qui est bonne pour la santé de tous. Cette ère est vue comme une sorte d'encouragement aux femmes pour continuer à travailler dans les champs. » Une femme bénéficiaire du projet.

**Afrique.** L'évaluation montre que le projet est en adéquation avec la priorité de l'UNESCO pour l'Afrique, qui met l'accent sur la sécurité alimentaire, la résilience face au changement climatique et la restauration des écosystèmes. La commune de Soum illustre parfaitement ces défis, avec des terres affectées par la salinisation, une baisse de la productivité agricole et une forte vulnérabilité des communautés rurales. Le projet a apporté des réponses concrètes à ces problématiques. Il a permis la réhabilitation de vallées rizicoles grâce à des aménagements adaptés, la diffusion de variétés de riz tolérantes au sel et l'adoption de pratiques agroécologiques, telles que l'utilisation du compostage à enrichi avec du coquillage broyé (riche en calcium). Parallèlement, des actions de reboisement ont été menées, couvrant les mangroves et les zones de terres dégradées avec des espèces halotolérantes. Ces interventions ont contribué à améliorer les rendements, à renforcer la durabilité des écosystèmes et à réduire la dépendance des ménages aux importations alimentaires. L'analyse montre également que les approches développées à Soum ne se limitent pas à un impact local. Elles constituent des solutions transférables à d'autres zones côtières africaines confrontées à des problématiques similaires. Le projet joue ainsi un rôle de site pilote et illustre la pertinence de la coopération Sud-Sud, en s'appuyant sur des expériences locales reproductibles dans d'autres contextes du continent.

**Jeunesse.** L'analyse des entretiens avec les jeunes montre que la jeunesse a constitué une cible importante du projet, conformément à la priorité transversale de l'UNESCO. Plusieurs actions ont été conçues pour favoriser son implication, notamment à travers le reboisement, la production de compost, la gestion de pépinières et la sensibilisation des communautés locales. Ces activités ont été renforcées par des formations pratiques, portant à la fois sur les techniques rizicoles, la production de plants et de reboisement d'espèces ligneuses, mais également sur l'utilisation d'équipement et d'outils performants, tels que le motoculteur, la broyeuse et les systèmes d'irrigation solaire (maraîchage). Ainsi, le projet a contribué à doter une partie des jeunes de compétences nouvelles et adaptées aux enjeux actuels de l'agriculture durable. Toutefois, l'examen des entretiens révèle que cette participation, bien que réelle, demeure limitée et inégale. En effet, il ressort des entretiens que les jeunes ont manifesté un engagement moindre dans la majorité. Cette réticence s'explique par plusieurs facteurs : la perception de la riziculture comme une activité traditionnellement réservée aux femmes, la faible attractivité du travail agricole face aux aspirations urbaines ou migratoires, et l'absence de perspectives économiques jugées suffisamment motivantes. Il en

« Le projet a apporté des solutions parce qu'il a formé des jeunes ici. On a fait la formation marécage, on a fait la formation de pépinière... »  
Un jeune de la commune de Soum

résulte une implication partielle, qui réduit l'impact potentiel du projet sur cette catégorie sociale stratégique. Néanmoins, l'évaluation met également en évidence que le projet a ouvert des perspectives nouvelles pour la jeunesse locale. En introduisant des technologies modernes et en créant des opportunités de formation, il a jeté les bases d'une participation plus active et durable des jeunes aux activités agricoles et environnementales. À condition de renforcer les mécanismes d'incitation et de leur accorder une place plus importante dans la gouvernance des initiatives, la jeunesse pourrait jouer un rôle central dans la pérennisation des acquis du projet et dans le développement futur de la commune.

### 5.3. Efficacité

Il s'est agi à travers le critère d'efficacité d'apprécier la mesure dans laquelle les objectifs et résultats fixés au départ ont été atteints ou sont en cours de réalisation. Aussi, l'évaluation s'est intéressée, d'une part, aux extrants ou produits réalisés par rapport aux cibles initialement convenues, et d'autre part, aux effets auxquels le projet a contribué dans les zones d'intervention. Les facteurs favorables ou défavorables à l'exécution des activités et à la réalisation des résultats ont été présentés et expliqués. Sous ce critère, trois questions évaluatives ont été traitées.

**QE7 : Quels sont les résultats majeurs (effets, changements observables) générés par la mise en œuvre du projet, en comparaison avec les résultats attendus ?**

**Constat 10 : Le projet a permis le dessalement et la réhabilitation de 19,2 hectares de terres dégradées, soit 14 % de la superficie totale des terres dégradées. Grâce à l'introduction du compostage naturel et à la formation des bénéficiaires, la fertilisation des sols est désormais assurée de manière autonome, avec des dispositifs de compostage fonctionnels constatés sur le terrain.**

**Constat 11 : Le projet a permis l'introduction d'innovations variétales et techniques. L'essai puis l'adoption de variétés de riz tolérantes à la salinité (ISRIZ 10, 12, 15, WARR 77, etc.) ont démontré leur efficacité, entraînant leur diffusion à grande échelle. Parallèlement, les femmes productrices ont abandonné les anciennes pratiques de semis en vrac au profit de techniques modernes (semis en ligne, repiquage, usage de motoculteurs), améliorant l'efficacité et la productivité.**

**Constat 12 : Le projet a permis l'augmentation significative de la production rizicole. Les rendements sont passés d'environ 1,5 tonne à 6 tonnes par hectare, témoignant d'une transformation majeure de la productivité agricole. Cette hausse a contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, bien que les données disponibles ne permettent pas encore de confirmer l'atteinte de l'objectif global fixé à 40 % de la communauté.**

**Constat 13 : Le projet a permis le reboisement et la restauration écologique des sols. Le reboisement de 20 ha de mangroves a montré un taux de survie élevé et une régénération de la biodiversité. Sur les terres salées longeant la digue, des espèces halotolérantes ont été introduites, avec un taux de survie limité (20 %), mais contribuant néanmoins à la revégétalisation progressive des zones dégradées.**

Dans l'ensemble de la mise en œuvre du projet, plusieurs résultats et changements sont observables et peuvent être attestés par la triangulation des données primaires, secondaires et les observations réalisées sur les différents sites d'intervention du projet.

**Aménagement et restauration des parcelles rizicoles.** Le premier changement constaté est le dessalement des parcelles rizicoles à travers leur aménagement par le projet et leur fertilisation à travers le système de compostage naturel mis en place. Le projet a permis l'aménagement de **19,2 hectares de terres dégradées** dans la vallée du Soum y compris la parcelle maraîchère, ce qui représente 14% de la superficie totale des terres dégradées. L'objectif initial étant de restaurer 18% des terres dégagés. Au-delà de la restauration des terres dégradées, le projet a permis la fertilisation des vallées rizicoles avec le compost naturel à travers la formation des bénéficiaires sur le compostage naturel et la construction d'un bac de compostage au profit des bénéficiaires. La mission terrain a permis de constater l'effectivité du bac de compostage et le transfert du compost dans les parcelles rizicoles pour la fertilisation naturelle et la réduction de la salinisation des sols.

**Introduction de nouvelles variétés de riz et techniques rizicoles.** Le projet a également permis l'introduction de nouvelles variétés de riz dans la vallée du Soum. En effet, au cours de la première année du projet, six (06) variétés de riz à savoir l'**ISRIZ 10, 11, 12, 15, la WAR 77 et le Rock 5** ont été introduits et ont été testés sur les parcelles rizicoles afin de vérifier leur adaptabilité au sol salé de la vallée du Soum. Les résultats de ces essais se sont avérés concluants; ce qui a motivé l'introduction des variétés l'**ISRIZ 10, 12, 15 et WARR 77** lors de la deuxième année avec d'excellents résultats au regard de leurs rendements élevés. Ces résultats ont conduit à l'adoption de ces nouvelles variétés de riz dans la culture du riz dans la vallée du Soum. Autre changement qui a été constaté suite à la mise en œuvre des activités du projet, c'est l'adoption de nouvelles techniques culturales du riz par les femmes productrices. En effet, avant l'arrivée du projet, la technique de semis du riz qui était pratiquée consistait tout simplement à jeter les semis en vrac dans les parcelles rizicoles. Suite aux formations administrées aux femmes productrices du riz par les techniciens recrutés par le projet, de nouvelles pratiques innovantes ont été adoptées. Il s'agit notamment des techniques du semis direct en poquet, du semis direct en ligne, du repiquage en ligne (à la suite de la pépinière), et de l'utilisation du motoculteur pour les opérations de labour et de semis. Ces techniques qui permettent une optimisation de l'utilisation des parcelles rizicoles et un meilleur rendement. Ces nouvelles techniques adoptées par les productrices ont été constatées l'équipe d'évaluation lors de la visite terrain.

**Augmentation de la production du riz.** Suite à l'aménagement des parcelles rizicoles, la fertilisation des parcelles avec le compost naturel, l'introduction de nouvelles variétés de riz à savoir **ISRIZ 10, 11, 12, 15 et WARR 77** et l'adoption de nouvelles techniques de semis du riz par les femmes pour la production du riz, un des constats majeurs de changements dans le cadre de la présente évaluation a été l'augmentation de la production du riz. En effet, l'analyse documentaire et des témoignages lors des visites sur les sites atteste de l'augmentation de la production qui est passée en moyenne de 1,5 tonne à l'hectare avant le projet à 6 tonnes à l'hectare, toute chose qui témoigne d'un accroissement significatif du rendement à l'hectare dans la production du riz. Cette production de riz selon les bénéficiaires, a contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire de leur famille respective. Malheureusement les données disponibles ne permettent pas d'attester l'atteinte du résultat global du projet, qui était d'améliorer la sécurité alimentaire d'au moins 40% des membres de la communauté (avec 51% de femmes).

« Avant, on ne récoltait presque rien. Maintenant, avec le repiquage, nous avons assez de riz pour nourrir nos familles et même économiser. » (Groupe de discussion des femmes)

**Reboisement de la mangrove et terrestre le long de la digue.** Au-delà de la production du riz, un des changements majeurs apportés par le projet est le reboisement des mangroves considérées comme un écosystème important du point de vue économique et écologique utilisé comme premier rideau biologique dans la lutte contre l'avancée de la salinisation au niveau de la vallée de Soum. Dans le cadre du projet, un **reboisement de 20 ha de mangroves** a été réalisé en collaboration avec l'Aire marine protégée et la communauté. La mission terrain a permis de constater un taux de survie très élevé du reboisement et la restauration de la biodiversité dans les espaces de la mangrove reboisés. En Collaboration avec le secteur des Eaux et forêts de Foundiougne, le projet a permis le reboisement des terres salées et l'introduction notamment de nouvelles espèces de plantes que sont les *Borassus aethiopicum* (Rônier), les *Eucalyptus camaldulensis* (Eucalyptus), *Melaleuca leucadendra* (Niawli) et *Tamarix senegalensis* (Tamarix) dans la vallée rizicole de Soum. Ces reboisements ont été réalisés tout au long de la digue. Malgré le faible taux de survie de ce reboisement (autour de 20%), il convient de noter que la survie de certaines plantes contribue à la restauration de la végétation des zones salées du Saloum.

**QE9 : Dans quelle mesure les activités mises en œuvre et les résultats obtenus ont-ils contribué à l'atteinte des résultats escomptés, tels que définis dans la théorie du changement ou le cadre logique ?**

**Constat 14 :** L'évaluation met en évidence une mise en œuvre globalement dynamique mais inégale des activités du projet. Les activités liées au diagnostic environnemental (Output 1.1), à la formation communautaire et à l'application des techniques de restauration (Output 2.2) ont été pleinement exécutées. En revanche, certaines actions structurantes, notamment liées à l'accès à l'eau (digue anti-sel (Output 1.2) et dessalement solaire Output 2.1), ont connu des blocages ou ont dû être révisées, ce qui freine la pleine atteinte de certains résultats attendus du projet.

**Constat 15 :** Les indicateurs de performance confirment des progrès significatifs dans la restauration écologique (reboisement, aménagement de parcelles, cartographie) et dans l'adoption de pratiques agricoles

résilientes. Toutefois, l'absence de données sur la sécurité alimentaire et l'utilisation de l'eau dessalée ne permet pas encore de mesurer l'impact direct du projet sur les conditions de vie des ménages.

**Constat 16 : La combinaison des actions menées aménagement et fertilisation des parcelles rizicoles, introduction de nouvelles variétés, formation des acteurs et suivi environnemental renforcé ont contribué de manière tangible à la réduction de la salinisation des sols, à l'amélioration des capacités productives et à l'émergence de nouvelles pratiques agricoles.**

Trois dimensions ont été examinées afin de répondre à cette question. Il s'agit de l'analyse de la mise en œuvre des activités du projet, du niveau d'atteinte des indicateurs de performance du projet et de l'analyse de la contribution des activités aux résultats escomptés du projet.

**Examen de la mise en œuvre des activités.** L'examen des taux de réalisation des outputs révèle des niveaux d'exécution différenciés selon les résultats attendus, avec des acquis notables, mais aussi des insuffisances liées à certaines activités non réalisées ou révisées. Pour l'**Output 1.1**, relatif à l'identification des sites les plus menacés par la salinisation, les cinq activités initialement prévues ont été exécutées, ce qui représente **un taux de réalisation de 100 %**. Celles-ci comprenaient la caractérisation du site, l'acquisition de drones et d'équipements de photogrammétrie, la formation sur leurs applications environnementales, l'organisation d'un atelier de sensibilisation et l'identification des zones à forte dégradation. Ces actions ont permis de doter le projet d'outils fiables de diagnostic et de suivi des terres dégradées.

S'agissant de l'**Output 1.2**, portant sur la restauration des sites les plus touchés, le **taux de réalisation est estimé à 66 %**. En effet, sur les trois activités prévues, deux ont été effectivement conduites, à savoir l'organisation de visites d'échanges et la mise en place d'un système d'information géographique (SIG). En revanche, la réhabilitation de la digue anti-sel, activité centrale pour la sécurisation des vallées rizicoles, n'a pas pu être réalisée en raison du retrait de l'entreprise initialement sélectionnée.

En ce qui concerne l'**Output 2.1**, initialement formulé comme l'installation d'un système de dessalement solaire et d'irrigation, aucune des deux activités prévues n'a été réalisée, ce qui justifie **un taux de réalisation nul (0%)**.

En effet, les activités liées à l'installation de systèmes de dessalement ont été réorientées du fait de l'évolution de la situation actuelle avec le projet de transfert d'eau de l'état du Sénégal qui polarise plusieurs communes y compris la commune de Soum. En outre, les conclusions de l'étude pour la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau étaient en phase avec un changement d'options en raison de ce qui précède mais surtout du fait de la non-viabilité de cette option. Ainsi, cet output a été révisé pour devenir : « Système d'approvisionnement en eau et parcelles maraîchères avec irrigation solaire ». Dans ce cadre, trois nouvelles activités ont été programmées : une solution provisoire d'approvisionnement en eau potable via des puits équipés de mini-unités de dessalement, la mise en place de parcelles maraîchères avec exhaure solaire et système d'irrigation, ainsi que la formation des membres de la communauté à la gestion des équipements. Au moment de la conduite de la présente évaluation, **environ 40 %** des activités ont été exécutées, notamment l'aménagement partiel des parcelles maraîchères et l'installation du système d'irrigation, tandis que les formations sont encore en cours.

Pour l'**Output 2.2**, relatif à l'application de techniques de restauration et à la formation des communautés, les trois activités prévues ont été menées à terme, soit **un taux de réalisation de 100 %**. Elles incluent la formation aux techniques de restauration et de compostage, l'amélioration de la qualité des sols par la fertilisation, ainsi que l'introduction de cultures résilientes et de contre-saison. Ces actions ont contribué à renforcer les compétences locales et à diversifier les moyens de subsistance.

Enfin, dans le **cadre de la gestion, du suivi et de l'évaluation du projet**, huit activités avaient été prévues. Parmi elles, sept ont été effectivement réalisées, telles que l'atelier de démarrage, l'administration du projet, l'acquisition d'un véhicule, la tenue régulière des réunions du comité de pilotage et du comité technique, les activités de communication et de visibilité et l'évaluation finale. La dernière activité qui est la soumission du rapport final est en cours, ce qui porte le taux de **réalisation à 87,5 %** pour cette composante.

**Tableaux 5 : synthèse de réalisation des activités**

Output (Résultat)	Nombre d'activités prévues	Taux de réalisation (%)
Output 1.1 : Les sites les plus menacés par la salinisation des terres sont identifiés	5	100%
Output 1.2 : Le projet contribue à la restauration des sites les plus menacés par la salinisation des terres	3	66 % (réhabilitation de la digue non réalisée)
Output 2.1 : Système d'approvisionnement en eau et parcelles maraîchères avec irrigation solaire	3 (solution provisoire d'approvisionnement en eau, mise en place de parcelles maraîchères avec irrigation solaire, formation à la gestion des équipements)	40%
Output 2.2 : Techniques de restauration appliquées et formation des communautés	4	100%
Gestion, suivi et évaluation du projet	10	87,5%

**Examen des indicateurs de performance du cadre logique.** L'analyse des indicateurs issus de la matrice du cadre logique met en évidence des progrès significatifs dans la mise en œuvre du projet, avec un taux d'exécution global estimé à 83,72 %. Toutefois, certaines limites subsistent, notamment en ce qui concerne la réalisation et la révision de certaines activités, qui ont affecté partiellement l'atteinte des résultats attendus.

Tout d'abord, pour ce qui concerne l'**objectif général** du projet qui vise à contribuer à l'augmentation de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce à la surveillance et à la restauration des terres dégradées, sa réalisation reste partielle. En effet, l'indicateur relatif à la proportion de ménages signalant une amélioration de leur sécurité alimentaire (IP1) n'a pas été renseigné faute de disponibilité de données, toute chose qui empêche pour l'instant d'apprécier directement l'impact du projet. Pour ce qui concerne l'indicateur sur le nombre de cultures développées sur des terres dessalées (IP2), une atteinte de 100% de ce résultat est constatée avec le test et l'adoption de nouvelles variétés de riz dans le cadre du projet.

Pour l'**objectif spécifique 1** qui porte sur la réduction de la dégradation des terres, les résultats des indicateurs apparaissent globalement positifs. Le projet a permis d'aménager et de restaurer 19,2 hectares, soit environ 14 % de la vallée (IP1), tandis que les activités de reboisement ont dépassé la cible initiale en atteignant 28,3 % (IP2). En outre, l'acquisition et l'intégration d'outils modernes, comme les drones (IP6), la photogrammétrie et un système d'information géospatiale (SIG) (IP7) a renforcé la capacité de suivi et de cartographie, avec la production de quatre cartes (IP3) couvrant près de 200 hectares (IP4). Soit des taux de réalisation de 400% pour l'IP3 et 146% pour l'IP4. Ces progrès ont été consolidés par la formation de six techniciens et l'organisation d'ateliers de sensibilisation, ce qui a contribué au renforcement durable des compétences locales (IP5).

Enfin, s'agissant de l'**objectif spécifique 2**, qui vise à renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes face aux changements climatiques, les résultats atteints dans le cadre du projet sont contrastés. L'Output 2.1, qui prévoyait initialement l'installation d'une unité de dessalement solaire, a été révisée afin d'intégrer des solutions plus adaptées au contexte et à la date de l'évaluation, seulement 40 % des activités révisées ont été exécutées. Cette situation implique une non-disponibilité des données pour apprécier certains indicateurs de l'objectif 2, notamment la proportion de membres de la communauté déclarant utiliser de l'eau dessalée (IP1), l'acquisition et installation d'une unité de dessalement de l'eau (IP4) et le volume d'eau dessalée par le système de dessalement solaire (IP5). Par ailleurs, même s'il n'existe pas de données pour mesurer le pourcentage de producteurs utilisant des techniques de restauration (part des femmes) suite à la mise en œuvre du projet (IP2), il convient de noter une atteinte relative à cet objectif. En effet, dans le cadre du projet, 159 producteurs, relais et formateurs ont été formés (IP7). La création d'une unité de compostage et la production locale d'engrais organiques améliorés, assurées en grande majorité par des femmes, traduisent une appropriation et une application effective des innovations. Pour ce qui concerne la proportion de terres fertilisées et irriguées (IP3), 19,2 ha ont été aménagés dans le cadre du projet, ce qui représente un taux de réalisation de 76,8%. Enfin l'acquisition et installation d'un système d'irrigation (IP6) a été réalisée avec un taux d'atteinte de 100% pour cet indicateur.

**Tableau 6 : Niveau d'atteinte des indicateurs de performance du projet.**

Objectifs	Indicateurs de performance	Cibles	Résultats
Objectif général : Contribuer à l'augmentation de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire par la surveillance et la restauration des terres dégradées.	IP1. Pourcentage de membres de la communauté signalant une amélioration de la sécurité alimentaire (plus de repas par jour, accès à l'eau potable, réduction de la période de faim) et par des femmes	≥ 40 % de la communauté (dont 51 % de femmes)	N/A (enquête à réaliser)
	IP2. Nombre de cultures développées sur des terres dessalées	6	6 variétés introduites (ISRIZ 10, 11, 12, 15 ; WAR 77 ; Rock 5)
	IP1. Proportion de terres dégradées aménagées et/ou restaurées dans la zone du projet	18,2 % (137 ha)	19,2 ha aménagés/restaurés (≈14 %)
	IP2. Proportion de terres restaurées par la plantation d'espèces tolérantes au sel et adaptées au changement climatique	24,8 % (base : 6,5 %)	28,3 % (34,8 % en tenant compte de la base)
Objectif spécifique 1 : Réduire la dégradation des terres dans le Delta du Saloum avec l'adoption de nouvelles approches et l'application des compétences acquises	IP3. Existence d'une carte des terres salées	1	4 cartes réalisées
	IP4. Superficie de terres salinisées cartographiées	≥ 137 ha	200 ha
	IP5. Nombre de techniciens formés aux applications environnementales des images photogrammétriques et à la restauration des sols	5	6 techniciens formés
	IP6. Acquisition de drones et d'équipements de photogrammétrie	1	1 drone acquis
	IP7. Existence d'un système d'information et de surveillance utilisant des drones et des techniques géospatiales	1	1 SIG mis en place
	IP1. Proportion de membres de la communauté déclarant utilisé de l'eau dessalée par un système de dessalement solaire (hommes/femmes)	≥ 50 % (dont 51 % de femmes)	N/A (activités révisées)
	IP2. Pourcentage de producteurs utilisant des techniques de restauration (part des femmes)	25%	N/A (enquête à réaliser)
Objectif spécifique 2 : Renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes face aux changements climatiques	IP3. Proportion de terres fertilisées et irriguées	18,2 % (25 ha)	19,2 ha aménagés, fertilisés et cultivés (≈14 %)
	IP4. Acquisition et installation d'une unité de dessalement de l'eau	1	N/A (activités révisées)
	IP5. Volume d'eau dessalée par le système de dessalement solaire	≥ 100 m <sup>3</sup> /jour	N/A
	IP6. Acquisition et installation d'un système d'irrigation	1	1 système installé
	IP7. Pourcentage de producteurs formés aux techniques de restauration des terres salées (dont femmes)	≥ 25 % des producteurs (dont 50 % de femmes)	159 acteurs/relais/formateurs formés

**En synthèse.** De la triangulation des résultats, il ressort clairement que la planification et le séquençage dans la mise en œuvre des activités ont fortement contribué à l'atteinte des résultats telle que définie dans la théorie du changement et la matrice du cadre logique. Pour ce qui concerne la production rizicole, l'aménagement des parcelles rizicoles combinées à l'installation de l'unité de compostage, l'acquisition de la machinerie, la formation des femmes sur les techniques agricoles, le compostage des parcelles rizicoles et l'introduction des nouvelles variétés de riz, ont contribué à l'objectif global du projet à travers trois parcours distincts. L'aménagement des parcelles rizicoles et leur fertilisation à travers avec le compostage ont contribué à la restauration des parcelles et la réduction de la salinisation des sols. L'introduction des nouvelles variétés de riz et l'acquisition du motoculteur ont contribué au renforcement et l'amélioration des capacités de production des femmes pratiquants la riziculture dans la vallée du Soum. Enfin, la

formation des femmes sur les nouvelles techniques de semis a contribué l'adoption de nouvelles pratiques qui modifient les comportements et les habitudes culturelles des femmes. Il ressort donc clairement des analyses des données, la contribution des effets conjoints de ces trois parcours, à savoir la restauration des parcelles et la réduction de la salinisation des sols, le renforcement et l'amélioration des capacités de production des femmes pratiquant la riziculture et les modifications des comportements et les habitudes culturelles des femmes à l'objectif global du projet à travers l'augmentation de la production agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Dans une autre mesure, l'acquisition des drones, la formation des acteurs, la réalisation des cartographies des zones à forte dégradation dans le Delta du Saloum, suivi du reboisement du long de la digue et de la mangrove ont contribué à l'atteinte des résultats du projet. En effet, la cartographie avec les drones a permis de disposer de données probantes sur les zones dégradées du delta du Saloum et de contribuer à l'objectif global du projet, qui est de surveiller les progrès obtenus dans les zones dégradées. Dans l'autre pan, le reboisement le long de la digue et de la mangrove a permis dans une certaine mesure la restauration des terres dégradées et de la biodiversité.

**QE8 : Quels facteurs internes ou externes ont facilité ou entravé l'obtention des résultats, et comment les mécanismes de mise en œuvre ont-ils contribué à ces résultats ?**

**Constat 17 : La complexité institutionnelle et les retards procéduraux ont freiné la mise en œuvre du projet. La DPVE n'ayant pas pu assurer son rôle initial d'agence d'implémentation, l'UNESCO a dû prendre en charge directement la gestion opérationnelle et financière, entraînant un démarrage retardé de six mois et une lourdeur administrative accrue. De plus, certains prestataires, comme l'École Polytechnique de Thiès, n'ont pas respecté les délais, et les études produites n'ont pas permis de guider efficacement les activités liées.**

**Constat 18 : L'annulation de l'installation de l'unité de dessalement, pourtant centrale pour la résilience hydrique du territoire, a constitué un frein majeur, d'autant plus que la solution alternative promise par l'État (adduction d'eau potable) n'était toujours pas effective au moment de l'évaluation.**

**Constat 19 : Les obstacles comportementaux et environnementaux, notamment la divagation des animaux et les usages inappropriés des populations (traversée des parcelles, ouverture de digues) compromettent les efforts de restauration engagés dans le cadre du projet.**

**Constat 20 : L'absence d'implication suffisante des ministères sectoriels clés (Agriculture et Hydraulique) a limité la cohérence globale des interventions et la consolidation des acquis.**

**Constat 21 : Les obstacles ont été en partie compensés par une forte coordination institutionnelle, un engagement remarquable des acteurs locaux et une appropriation communautaire des actions, particulièrement de la DPVE, qui a mobilisé ses ressources humaines et logistiques sans soutien financier direct du projet. Le soutien actif des partenaires techniques (ISRA, AMPG, DPN) et l'adhésion des populations ont permis d'obtenir des résultats tangibles malgré les contraintes.**

Pour ce qui concerne les facteurs ayant facilité ou entravé l'obtention des résultats comme prévu par le projet, cinq (05) ont été identifiés à travers l'analyse de la documentation et des entretiens avec les parties prenantes.

**Le retard dans le démarrage et la complexité de la gestion du projet.** Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la DPVE devrait jouer le rôle d'agence d'implémentation du projet. Juste après la signature de la convention du projet, l'UNESCO s'est rendu compte que la DPVE ne remplissait pas toutes les conditions nécessaires pour jouer le rôle d'agence d'implémentation (Implementing Partners Agreement) : absence de compte bancaire, absence de rapports d'audits, etc. Cette situation a conduit l'UNESCO à jouer le rôle d'agence de mise en œuvre à travers la gestion des fonds et les processus de passation de marchés selon ses règles internes. Cette situation, en plus de retarder de six mois le démarrage effectif des activités du projet, a entraîné un deuxième niveau de complexité dans la mise en œuvre, puisque la plupart des activités du projet se sont réalisées selon le processus de passation de marchés interne de l'UNESCO qui implique des procédures complexes et des délais de réalisation assez longs. Afin de s'assurer la mise en œuvre du projet, l'UNESCO a réaffecté deux chargés de projet internes pour la gestion à ses frais, puisque le budget du projet ne prévoyait pas la prise en charge de personnel de gestion. Par ailleurs, la Direction des Parcs Nationaux (DPN), structure du Ministère de l'Environnement qui dispose d'un compte bancaire et qui était déjà inscrit

comme Vendor dans le système de l'UNESCO, a été désignée par les autorités dudit Ministère comme relais pour faciliter le transfert de certains fonds et la réalisation de certaines activités directement exécutées par la DPVE.

**Des avancées notoires grâce à une bonne coordination et un engagement des acteurs.** La complexité de la gestion a surtout montré les capacités d'adaptation de la DPVE dans l'implémentation de projets depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Les résultats satisfaisants ont été obtenus grâce à une coordination dynamique, proactive et un engagement fort bien que les membres l'équipe de coordination (DPVE) ne sont pas rémunérés par le projet mais pris charge par l'État du Sénégal à travers leurs salaires initiaux. En outre, des ingénieurs/techniciens ont été recrutés et payés par la DPVE en tant que prestataires pour accompagner au quotidien les populations (fort impact sur les résultats obtenus). En plus d'assurer les salaires du personnel, la DPVE fournit les locaux, le matériel de bureau, et des véhicules supplémentaires pour les missions d'appui, d'orientation et de suivi. Les experts de la DPVE ont réussi à s'aligner aux procédures de l'UNESCO pour les contractualisations et décaissements, malgré leurs lourdeurs. Cet engagement est également observé chez les agents de l'UNESCO, les partenaires (ISRA, AMPG, DPN...) et surtout chez les populations qui se sont appropriées des activités du projet

**Le retard dans la réalisation de certaines activités.** Le retard dans la réalisation de certaines activités a affecté l'efficacité du projet. Il s'agit principalement du retard accusé par l'École Polytechnique de Thiès (EPT) dans la réalisation de l'étude des caractéristiques des sols du delta du Saloum afin de proposer des solutions viables pour l'aménagement des sols et pour leur réhabilitation. Ce retard s'est expliqué par l'absence de certains mécanismes internes à l'EPT, notamment des difficultés de préfinancement de l'étude conformément à la convention de marché. Malgré le retard accusé par l'EPT, les résultats de l'étude sur l'hydrogéologie de la zone du delta du Saloum, les zones d'implantation des forages, les techniques appropriées pour la désalinisation, non pas été concluant et ne permettaient pas d'orienter la suite des activités en lien avec le dessalement et la fourniture d'eau potable. Afin de remédier à cette situation ayant engendré un retard considérable dans la mise en œuvre du projet, le Comité de pilotage a recommandé la relance d'un appel d'offres en vue de couvrir les composantes dont les résultats n'étaient pas jugés satisfaisants. Cette relance s'est accompagnée de l'exécution d'études complémentaires, notamment l'étude géophysique, l'étude d'aménagement de la vallée rizicole de Soum, la réhabilitation de la digue anti-sel ainsi que l'étude relative à l'approvisionnement en eau potable.

En outre, le Comité de pilotage a formulé une demande officielle de prolongation de la durée du projet afin de permettre la réalisation effective de ces activités.

**La non-réalisation de l'unité de désalaitement.** Un des facteurs de la non-atteinte des résultats du projet est l'annulation de l'activité d'installation de l'usine de dessalement de l'eau dans la commune de Soum. En effet, suite à la seconde étude réalisée, l'une des principales recommandations était de ne pas installer l'unité de dessalement dans la commune de Soum. Cette recommandation se justifiait par le fait que la Commune de Soum faisait partie des communes prioritaires dans le programme d'adduction potable du gouvernement du Sénégal à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Suite à cette recommandation, une demande de révision du programme a été soumise au bailleur de fonds qui l'a validé. Malheureusement à la date de l'évaluation du projet, la commune de Soum n'avait toujours pas bénéficié de l'adduction d'eau potable et la salinisation de l'eau auquel le projet était censé s'attaquer demeure toujours un problème prioritaire pour la commune.

**La divagation du bétail et certaines pratiques locales affectant la durabilité des actions.** L'analyse des entretiens avec les femmes bénéficiaires et parties prenantes locales montre qu'un des facteurs contrariant pour le développement des jeunes plantes issues du reboisement et de la riziculture est entre autres la divagation des animaux et les habitudes inappropriées des populations. En effet, plusieurs plantes issues du reboisement et les plantes de riz ont été détruites par les différents animaux en divagation. La mission terrain a d'ailleurs permis de constater la présence de certains animaux aux alentours des parcelles rizicoles et dans les espaces reboisés dans le cadre du projet. En plus de la divagation des animaux, il faut noter certains comportements inappropriés de la population qui ont constitué des freins à l'atteinte des résultats du projet. Il s'agit notamment de la traversée des parcelles des espaces reboisés avec des charrettes qui écrase les jeunes pousses de plantes et détruit leur croissance. Il convient également de noter l'ouverture constante de la digue par les pêcheurs qui entraîne une inondation des parcelles de culture du riz par les eaux salées de la mer; toute chose qui entraîne une salinisation des parcelles remettant ainsi en cause les progrès réalisés par le projet.

**L'absence des acteurs primordiaux dans la gestion et la mise en œuvre de certaines activités du projet.** Les activités du projet, au-delà de la restauration des sols, concernaient la culture du riz et l'approvisionnement en eau

potable pour les populations du Delta du Saloum, qui sont respectivement du ressort du Ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'Élevage et du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Pour ce qui concerne l'agriculture, même si l'ISRA été impliqué dans la mise en œuvre de la formation femmes et l'introduction de nouvelles variétés de riz, une implication plus large du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire en tant que parties prenantes du projet aurait certainement permis une meilleure synergie entre les initiatives développées dans le cadre du projet et celle encourus au niveau du ministère. Pour ce qui concerne le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, son implication en tant que partie prenante aurait certainement permis une meilleure appréhension de la stratégie nationale d'adduction d'eau potable et une meilleure conception et réalisation des activités en lien avec l'approvisionnement en eau potable dans le delta du Saloum.

#### 5.4. Efficience

L'efficience a permis d'apprécier l'utilisation des ressources du projet. Il s'est agi spécifiquement d'aborder l'utilisation optimale du temps et des ressources financières du projet. Relativement à ce critère, deux questions évaluatives ont été traitées.

**QE10 : Quelle a été l'efficience de la mise en œuvre du projet en termes de temps et d'utilisation optimale des ressources ?**

**Constat 22 : Le projet, malgré le retard constaté, a su transformer une part de ses ressources en résultats tangibles sur le terrain.**

**Constat 23 : Le projet s'est avéré trop ambitieux au regard des critères des fonds IBSA qui prévoient des interventions de courte durée (maximum deux ans) et à petite échelle. En visant simultanément la restauration des sols, la promotion de la riziculture et le dessalement de l'eau, le projet a cumulé des objectifs complexes difficilement atteignables dans le délai imparti.**

**Constat 24 : Avec un taux global d'exécution budgétaire de seulement 52,9 %, le projet présente une sous-utilisation notable des ressources financières allouées. Si certains volets ont été correctement exécutés (jusqu'à 100 % pour certains outputs), la non-réalisation de l'unité de dessalement et de la réhabilitation de la digue anti-sel explique en grande partie cette inefficience.**

Les constats issus des entretiens et des rapports d'avancement confirment que le projet de Restauration et suivi des terres dégradées a su convertir une grande partie de ses ressources en résultats tangibles, malgré les difficultés constatées dans l'exécution de certaines infrastructures. Les ressources mobilisées ont permis de relancer la riziculture, de restaurer les sols et de renforcer les capacités des bénéficiaires, en particulier les femmes.

**Un retard important dans la mise en œuvre des activités du projet.** De l'analyse de la documentation et des entretiens avec l'équipe de gestion du projet, le temps consacré à la mise en œuvre des activités du projet semble manqué d'efficience au regard de la durée de (02) ans initialement impartis au projet. Ce manque d'efficience s'explique par deux raisons. Tout d'abord le retard constaté s'explique le retard au démarrage du projet compte tenu du fait que la DPVE ne remplissait pas les conditions essentielles pour agir comme agence d'implémentation (IPA) tel qu'exigeait par l'UNESCO. Cette situation a entraîné des ajustements tels que décrits dans les sections précédentes, prolongeant par la même occasion le temps de démarrage du projet. Le retard également accusé par l'EPT dans la finalisation des études de sols, de même que les résultats non concluants obligeant la relance et la reprise de ces études. Cette situation a entraîné de demandes de prolongation du projet approuvé par le bailleur, la dernière ayant considéré comme définitive par ce dernier.

**Des initiatives des ambitieuses pour un projet financé par le fonds IBSA.** Le manque d'efficience dans l'utilisation du temps dans la mise en œuvre du projet pourrait également se traduire par ses ambitions trop élevées pour un projet type IBSA. En effet, les critères fondamentaux pour les projets financés par les fonds IBSA, c'est qu'ils ne doivent pas durer plus de deux ans et doivent se focaliser sur des innovations à petite échelle dans l'optique de vulgarisation ultérieure des résultats. Dans le cadre de ce présent projet, s'attaquer simultanément à la restauration des sols, la culture du riz et le dessalement des eaux en deux ans, paraît très ambitieux et pourrait expliquer en partie la non atteinte des résultats escomptés.

**Un taux d'exécution budgétaire moyen.** L'analyse de l'exécution budgétaire globale du projet démontre un taux moyen d'exécution de 52,9%, soit 422 946 USD de dépenser à la date d'aout 2025 contre 897 306 USD initialement programmé dans le cadre du projet. Cette situation démontre une faible consommation du budget avec

presque la moitié des fonds devant être retourné au bailleur de fonds à la fin du projet. Lorsque l'on procède par une analyse par output, il ressort de l'analyse budgétaire que les **Output 1.1 (100%)**, les **Output 1.2 (72,8%)**, les **Output 2.2 (98,2%)** et le volet de **Gestion, suivi et évaluation du projet (87,9%)** présentent des taux d'exécution budgétaire satisfaisants et largement au-dessus de la moyenne, et ceux, conformément à la programmation budgétaire initial. Le faible taux d'exécution budgétaire s'explique essentiellement par la non-réalisation de l'unité de dessalement et réhabilitation de la digue anti-sel comme prévu dans la version initiale du projet. En effet, avec **une prévision budgétaire 314 684 USD et une allocation de 308 962 USD en 2024, seulement 908 USD soit 0,3%** ont été dépensés en 2024. En 2025, avec la révision des activités du projet sur cet output et la réallocation budgétaire, 70 858 USD ont été dépensés contre 80 014 USD prévu, soit un taux d'exécution de 89% pour 2025. De manière globale, lorsque l'on compare le budget initial prévu pour cet output et le montant restant pour celui à la fin avec la réallocation et la révision budgétaire, on se retrouve avec un reliquat de 360 901 USD soit -14,7% de taux d'exécution. Le reliquat restant du budget pour cet output représente 85,33% du montant global des fonds restants du projet, soit 422 946,77 USD. L'inefficience du projet en termes de consommation budgétaire du projet s'explique donc essentiellement par la non-réalisation de l'unité de dessalement, jugé essentiel et pertinent par les populations de la commune de Soum, mais réorientées du fait des initiatives lancées par l'État du Sénégal, à travers l'OFOR (Office des Forages Ruraux), pour la réhabilitation des stations de dessalement et le transfert d'eau afin de fournir une eau potable à moindre coût aux populations.

**Tableaux 7 : Analyse de l'exécution budgétaire du projet**

Outputs et Activités	Budget initial prévu	Budget alloué 2024	Dépenses 2024	Taux d'exécution budgétaire en 2024 (%)	Budget alloué aux 2025	Dépenses 2025	Budget restant -Août 2025	Taux d'exécution budgétaire en 2025 (%)	Taux d'exécution global
Output 1.1 : Les sites les plus menacés par la salinisation des terres sont identifiés	75 544	33 920	33 711	99,4%	33	0	33	0%	100,0%
Output 1.2 : Le projet contribue à la restauration des sites les plus menacés par la salinisation des terres	135 900	129 061	31 775	24,6%	11 464	3 841	37 008	34%	72,8%
Output 2.1: Système de dessalement solaire installé, système d'irrigation d'eau construit	314 684	308 962	908	0,3%	80 014	70 858	360 901	89%	-14,7%
Output 2.2 : Techniques de restauration appliquées et formation des communautés	193 114	191 940	88 623	46,2%	14 390	7 480	3 468	52%	98,2%
Gestion, suivi et évaluation du projet	178 064	65 200	13 794	21,2%	42 944	29 721	21 537	69%	87,9%
<b>Total</b>	<b>897 306</b>	<b>729 083</b>	<b>168 811</b>	<b>23,2%</b>	<b>148 845,700</b>	<b>111 899,670</b>	<b>422 946,770</b>	<b>75,18%</b>	<b>52,9%</b>

## QE11 : Quels sont les mécanismes à mettre en place pour plus d'efficacité ?

Les réponses à cette question d'évaluation sont apportées dans la section des recommandations.

### 5.5. Impact

A travers le critère d'impact, il a été analysé les changements à moyen ou long terme apportés aux bénéficiaires. Il s'est agi d'explorer l'apport du projet dans la vie des populations du delta du Saloum de manière générale et plus spécifiquement dans la vie des femmes et des jeunes. Une seule question évaluative a été traitée sous ce critère.

## QE12 : L'intervention a-t-elle eu un impact sur la vie des populations, l'autonomisation des femmes et des jeunes ?

**Constat 25 : Le projet a permis la relance de la riziculture dans des zones autrefois abandonnées à cause de la salinisation des sols. Grâce aux aménagements réalisés, à l'introduction de variétés adaptées, à l'utilisation de compost naturel et à la formation des femmes aux nouvelles techniques agricoles, la production de riz a considérablement augmenté.**

**Constat 26 : L'augmentation de la production rizicole a directement contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles bénéficiaires. Le riz consommé dans les ménages provient désormais majoritairement de leur propre production, réduisant les achats en boutique. De plus, l'utilisation du compost a permis de limiter le recours aux engrais chimiques, générant des économies réinvesties dans d'autres besoins essentiels comme l'éducation des enfants.**

**Constat 27 : L'introduction d'outils mécanisés, notamment le motoculteur, ainsi que la maîtrise de nouvelles techniques agricoles ont permis de réduire considérablement la charge physique du travail dans les rizières. Cette amélioration des conditions de travail a été largement reconnue par les femmes.**

**Constat 28 : Le projet a renforcé la place des femmes dans la vie communautaire à travers leur rôle actif dans la production agricole. Elles se disent désormais plus valorisées, utiles et intégrées. Le travail collectif dans les champs est devenu un espace de socialisation et de cohésion, renforcé par des événements communautaires comme les fêtes de récolte, qui favorisent l'engagement et la solidarité.**

**Constat 29 : Le reboisement entrepris dans les zones de mangrove et le long de la digue a permis une régénération visible de la flore et de la faune locales. La réapparition d'espèces végétales utiles au pâturage, d'oiseaux et de crustacés témoigne d'un impact environnemental positif du projet, marquant une avancée significative dans la restauration des terres dégradées et des écosystèmes.**

De l'analyse des entretiens avec les bénéficiaires, il ressort plusieurs impacts majeurs dans la vie des populations du delta du Saloum et plus spécifiquement dans la vie des femmes.

**Amélioration de la production du riz.** Le projet a permis la reprise de la culture du riz par les femmes sur des parcelles rizicoles qui étaient abandonnées depuis des années à cause de la salinisation des sols suite à l'avancée de la mer. En accroissant les superficies agricoles par des aménagements, en restaurant les parcelles rizicoles avec la fertilisation par compostage, en introduisant de nouvelles variétés de riz adaptées aux sols salés, en équipant les femmes de machinerie agricole et en renforçant leurs capacités à travers de nouvelles techniques agricoles, le projet a permis une augmentation considérable de la production du riz. Le riz produit pour la saison 2024 a été équitablement réparti entre les femmes membres des organisations de femmes ou non propriétaires des parcelles restaurées et/ou ayant participé directement à la culture du riz sur les parcelles aménagées. Au-delà de la production sur les parcelles aménagées, la plupart des femmes participant au projet affirment avoir appliqué non seulement les nouvelles techniques de semis de riz acquises lors des formations, mais également la fertilisation naturelle sur leurs

Il y a plusieurs aspects que le projet a permis de résoudre. Avant, nous travaillions beaucoup, mais, à la fin, nous ne récoltions presque rien. Depuis l'arrivée du projet, nous remercions le bon Dieu, car la situation a changé. Avant, il y avait beaucoup d'eau dans les champs, mais cela ne donnait rien, et les terres étaient très salées. Grâce au projet, nous avons reçu du compost à utiliser dans les champs ainsi que d'autres appuis qui ont permis d'améliorer nos rendements. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de riz. *Groupe de discussion des femmes*

propres parcelles de production du riz en dehors du projet. L'application de ces nouvelles techniques du dire des femmes bénéficiaires a également contribué à une augmentation significative de leur production individuelle.

**Amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus.** De l'analyse des entretiens individuels et des groupes de discussion, il ressort clairement du propos des femmes bénéficiaires que l'augmentation de la production du riz a contribué considérablement à l'amélioration de la sécurité alimentaire de leur ménage. En effet, la plupart des femmes affirment que, suite au projet, le riz consommé par leur ménage respectif provient majoritairement de leur propre production rizicole, toute chose qui a considérablement réduit l'achat du riz dans les boutiques, d'ailleurs estimée comme étant de moindre qualité et entraînant ainsi des économies financières. La hausse de la production du riz a donc permis d'assurer une meilleure autosuffisance alimentaire et de réduire les dépenses liées à l'achat de riz. Au-delà des économies réalisées dans l'achat du riz, les femmes affirment que la pratique du compostage leur a permis de réduire leurs dépenses d'achat en engrais compte tenu du fait qu'elles ont considérablement réduit leur recours aux engrais chimiques assez dispendieux en termes de coûts d'acquisition. Du dire des femmes, les économies substantielles réalisées entraînent chez elles un meilleur sentiment d'autonomie et leur a permis de subvenir à d'autres besoins essentiels, comme les dépenses d'éducation des enfants.

« On ne va plus acheter du riz à la boutique, maintenant on consomme notre production. L'argent sert pour l'école des enfants. » *Groupe de discussion des femmes bénéficiaires agricultrices*

**Réduction de la pénibilité du travail dans la culture du riz pour les femmes.** Au-delà de l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages des femmes bénéficiaires, un des impacts significatifs soulignés par les femmes et qui ressortent dans l'analyse des données est la réduction de la pénibilité des travaux champêtres. En effet, l'acquisition du motoculteur par le projet et son utilisation dans les parcelles rizicoles a réduit considérablement, selon ces dernières, les efforts qu'elles fournissaient dans la culture du riz.

« Grâce au motoculteur, on ne se fatigue plus comme avant pour préparer le champ. Le travail est devenu moins pénible. » *Femme bénéficiaire*

En plus du motoculteur, les nouvelles techniques agricoles acquises lors des formations, selon le dire des femmes, ont rendu le travail de la riziculture moins difficile pour elle.

**Changements dans la vie sociale des femmes.** De l'analyse des entretiens et discussions de groupes avec les femmes, il ressort également que le projet a renforcé le rôle central des femmes dans la production agricole, puisque la riziculture est essentiellement pratiquée par elle. De leur propos, elles se sentent valorisées, actives et productives. Certaines femmes expliquent qu'avant leur participation au projet, elles passaient des journées sans véritable occupation, alors qu'aujourd'hui elles vont régulièrement dans les champs. Cette participation à la production du riz dans les champs est perçue par les femmes comme un espace de socialisation et de cohésion. Les participantes déclarent avoir développé un sentiment d'appartenance et organisent par exemple des fêtes de récolte ensemble pour célébrer leurs succès, sensibiliser la population et inciter d'autres femmes à rejoindre le groupe des bénéficiaires.

**Changements dans la vie des jeunes.** De l'analyse des entretiens et discussions de groupe avec les jeunes, il ressort que les jeunes ont essentiellement participé aux activités de formations et de reboisement de la mangrove et des terres dégradées. Comme tenu de leur non-participation aux activités rizicoles, aucun impact direct n'est perçu sur leurs vies, leur comportement et leurs attitudes. Des entretiens avec les jeunes, il ressort que beaucoup préfèrent la migration dans l'optique de chercher d'autres métiers rémunérés, plutôt que de travailler dans les "faros" (rizières) qu'ils considèrent souvent comme un travail fatigant sans contrepartie financière. Du point de vue des femmes, elles regrettent cette absence et aimeraient que les jeunes s'impliquent davantage dans la culture du riz.

**Restauration des terres dégradées et retour de la biodiversité.** Un des effets les plus notables du projet est le reboisement tout le long de la digue et de la mangrove. Suite au reboisement réalisé dans le cadre du projet, il est constaté la réapparition de plusieurs variétés d'arbres et d'herbes qui avaient disparu sur les terres dégradées par la salinisation. Ces espèces, essentielles pour le pâturage du bétail, sont maintenant visibles dans les espaces reboisés. Au-delà des herbes et des plants, la visite terrain a permis de constater la présence d'oiseaux et de crustacés sur les parcelles reboisées de la mangrove. Ces différents constats témoignent de l'impact environnemental positif du projet à travers la restauration de l'écosystème local.

« On a vu revenir des herbes et des arbres qu'on n'avait pas vus depuis longtemps. Même les oiseaux et les crabes sont revenus dans la mangrove. » *Un acteur du projet.*

## 5.6. Durabilité

Le critère de durabilité a examiné les conditions de pérennisation des activités et des acquis du projet. Il a été question de voir si l'approche adoptée par le projet a permis : i) d'avoir des effets à long terme et des solutions de longues durées et; ii) une appropriation des initiatives et réalisations du projet par les bénéficiaires. Sous ce critère, deux questions évaluatives ont été traitées.

**QE13 : Dans quelle mesure les actions de ce projet permettent-elles d'avoir un effet sur le long terme et d'apporter une solution de longue durée ?**

**Constat 29 : La durabilité de la désalinisation des sols et la reprise de la riziculture est fragilisée par l'ouverture fréquente de la digue par les pêcheurs, laissant pénétrer l'eau salée. Sans mesure de contrôle de cette pratique, les gains obtenus risquent de ne pas se maintenir à long terme.**

**Constat 30 : L'appropriation des nouvelles pratiques agricoles par les femmes laisse présager une continuité dans l'application et la transmission de ces savoirs, au-delà de la durée du projet, favorisant ainsi une agriculture plus résiliente.**

**Constat 31 : Les nouvelles variétés de riz introduites ont été bien acceptées par les productrices. La conservation systématique de semences issues des récoltes démontre un ancrage de ces variétés dans les pratiques agricoles locales, assurant leur durabilité et leur diffusion future.**

**Constat 32 : La production et l'utilisation de compost naturel sont bien ancrées, grâce à la qualité des installations, à la formation des bénéficiaires et à la disponibilité locale des matières premières. Cette dynamique promet une amélioration continue de la fertilité des sols, dans une logique d'agriculture durable.**

**Constat 33 : Aucun mécanisme durable d'approvisionnement continu des femmes productrices avec certains intrants, comme les herbicides n'a été prévu après la clôture du projet. Cette absence de solution structurelle constitue une limite importante à la continuité des rendements agricoles atteints.**

**Constat 34 : Les jeunes plants reboisés le long de la digue sont fortement menacés par la divagation animale. Faute de mesures de protection durables (clôture, surveillance, etc.), les efforts de reboisement risquent de ne pas produire les effets attendus à moyen et long terme.**

**Constat 35 : Le reboisement de la mangrove affiche un taux de réussite élevé et une bonne dynamique de régénération naturelle. Les premiers signes de retour de la biodiversité suggèrent une restauration durable de l'écosystème, même après la fin du projet.**

**Constat 36 : Le système d'information géographique mis en place est un outil stratégique pour le suivi de la salinisation des terres. Toutefois, son fonctionnement et sa mise à jour régulière nécessitent des ressources financières pérennes.**

L'analyse des entretiens avec les parties prenantes au niveau local et les bénéficiaires révèle différents niveaux de durabilité des initiatives développées dans le cadre du projet.

**Aménagement des parcelles rizicoles.** Les effets positifs des aménagements sur la désalinisation des sols et l'amélioration de la production rizicole sont menacés par l'ouverture fréquente de la digue par les pêcheurs, permettant à l'eau salée d'envahir les parcelles. En l'absence de cette contrainte, la désalinisation à long terme demeure réalisable, avec pour conséquence directe la production continue de riz, principalement assurée par les femmes.

« Avant l'arrivée du projet, on est resté plusieurs années sans cultiver le riz à cause de la salinisation. (...) Mais avec l'arrivée du projet et les formations reçues, on a changé la manière dont on cultivait, avec le repiquage et la fabrication de compost. (...) Cette nouvelle technique est moins fatigante, avec une augmentation de la production et des surfaces cultivables. » *Femme agricultrice*

**Renforcement des compétences agricoles des femmes.** Les formations dispensées ont permis aux femmes d'acquérir de nouvelles compétences techniques dans le domaine agricole. La maîtrise et l'application observées sur le terrain montrent que ces pratiques continueront d'être utilisées après la clôture du projet, assurant ainsi la pérennisation et la diffusion des savoirs et savoir-faire dans la production rizicole au sein du delta du Saloum.

**Introduction et adoption de nouvelles variétés de riz.** L'introduction des variétés ISRIZ 10, 11, 12 et 15 et WARR 77 a rencontré une forte adhésion des productrices. Les entretiens révèlent qu'une partie des récoltes est systématiquement conservée pour servir de semences lors des campagnes suivantes. Cette pratique démontre à la fois l'adoption durable de ces variétés et leur potentiel de diffusion au-delà de la durée de vie du projet.

**Production et utilisation de compost naturel.** La production et l'utilisation de compost organique s'inscrivent dans la continuité grâce à plusieurs facteurs : la qualité technique de l'unité de compostage réalisée, la maîtrise des techniques par les femmes et la disponibilité des intrants naturels nécessaires (herbes, coquillages, etc.). Ces éléments garantissent la durabilité de cette pratique et sa contribution à l'amélioration continue de la fertilité des sols.

**Accès aux intrants agricoles.** Le projet a permis de fournir certains intrants, notamment des herbicides, pour soutenir la production rizicole. Cependant, aucune alternative durable ou mécanisme de subvention n'a été identifié pour assurer leur approvisionnement au-delà du projet. Cette dépendance constitue un risque majeur pour la continuité des gains de productivité obtenus.

**Reboisement le long de la digue.** La survie des plants installés le long de la digue est fortement compromise par la divagation animale. Sans solution durable (clôture, surveillance ou autre mécanisme de protection), les efforts consentis en matière de reboisement risquent de ne pas produire les résultats escomptés à long terme.

« Il y a le problème des animaux divagants qui persiste toujours, on doit prendre des mesures pour régler ce problème. (...) Ce que je pense, c'est la conception de grilles pour empêcher l'accès des animaux dans les champs. » Discussion de groupe avec les femmes

**Reboisement de la mangrove.** Le reboisement de la mangrove présente un taux de succès élevé et de solides perspectives de continuité. La régénération observée laisse entrevoir une restauration durable de la biodiversité, appelée à se poursuivre au-delà de la durée du projet.

**Système d'information géographique (SIG).** Le SIG développé dans le cadre du projet constitue un outil stratégique pour le suivi des terres affectées par la salinisation. Toutefois, sa durabilité dépend de la disponibilité de ressources financières régulières pour assurer son fonctionnement et l'actualisation des données. Sans financement dédié, la continuité de ce système serait compromise.

**Durabilité financière des infrastructures.** La question de la durabilité financière des infrastructures mises en place demeure un enjeu majeur après la clôture du projet. Les entretiens réalisés révèlent que, bien que les bénéficiaires disposent désormais des capacités techniques nécessaires pour poursuivre les activités (repiquage, compostage, reboisement, gestion des digues), les ressources financières pour entretenir ces infrastructures restent limitées. Plusieurs acteurs locaux, notamment les groupements de femmes et les délégués de quartier, ont exprimé le besoin d'un accompagnement supplémentaire afin de garantir l'entretien des digues, la maintenance des machines agricoles et la continuité des actions de reboisement.

#### **QE14 : Quel est le niveau d'appropriation des activités du projet ?**

**Constat 37 : L'implication active et l'appropriation totale du processus de production rizicole par les femmes bénéficiaires constituent un levier essentiel de durabilité pour les acquis du projet. Leur engagement garantit la poursuite des pratiques agricoles mises en place, même après la clôture des activités.**

**Constat 38 : Le reboisement de la mangrove s'intègre dans une dynamique déjà bien ancrée, portée par l'Aire Marine Protégée (AMP) en collaboration avec les communautés locales. Cette continuité dans les actions de restauration écologique, soutenue par une coordination locale efficace, assure la pérennisation de l'initiative au-delà du projet.**

**Constat 39 : La gestion des infrastructures, notamment le magasin de stockage et le motoculteur, demeure floue. Un manque de consensus entre la commune et l'AMP sur les responsabilités de gestion a été relevé. Cette absence de clarification fait peser un risque sur l'utilisation durable de ces équipements et nécessite une résolution rapide pour éviter leur sous-utilisation ou dégradation.**

L'analyse des entretiens avec les femmes bénéficiaires fait ressortir un constat majeur : les femmes bénéficiaires se sont pleinement approprié l'ensemble du processus de production rizicole, ce qui constitue un facteur essentiel de durabilité des acquis du projet. Concernant le reboisement de la mangrove, cette activité s'inscrit dans une dynamique déjà existante, mise en œuvre de manière annuelle et continue par l'Aire Marine Protégée (AMP) en collaboration avec les communautés locales. Cette implication conjointe garantit la poursuite des efforts, l'AMP jouant un rôle central dans la coordination et l'appropriation de ces actions de restauration écologique.

Toutefois, une difficulté importante a été relevée lors de la collecte des données et des visites de terrain, à savoir la question de l'appropriation et de la gestion des infrastructures, notamment le magasin de stockage et le motoculteur, au-delà de la durée du projet. Les entretiens réalisés révèlent un manque de consensus, la responsabilité de leur gestion semblant se partager entre l'AMP et la commune. Cette situation nécessite une clarification rapide afin de garantir une gouvernance efficace après le projet et d'assurer une utilisation optimale des infrastructures mises en place.

## **VI. Conclusions & recommandations**

---

### **6.1. Principales conclusions**

Les principales conclusions sont présentées en fonction des critères de l'évaluation.

#### **Pertinence**

L'évaluation met en évidence la forte pertinence du projet, qui répond aux priorités nationales du Sénégal, aux défis spécifiques de la commune de Soum et aux besoins concrets des populations. Face aux effets du changement climatique, à la salinisation croissante des terres et à la dégradation de la mangrove, le projet a apporté des solutions innovantes et adaptées, notamment la désalinisation et la restauration des sols, le reboisement de la mangrove et des terres le long de la digue, ainsi que l'aménagement et la relance de la riziculture grâce à l'introduction de variétés de riz tolérantes à la salinité. Il a également intégré la dimension genre en plaçant les femmes au centre de ses interventions, celles-ci représentant plus de 90 % des bénéficiaires directs, tandis que la participation des jeunes est restée limitée et que les personnes en situation de handicap n'ont pas fait l'objet d'une inclusion plus soutenue. Globalement, le projet s'inscrit pleinement dans les efforts du Sénégal pour promouvoir un développement durable, renforcer la résilience climatique et améliorer les conditions de vie des populations locales.

#### **Cohérence**

L'évaluation de la cohérence montre que le projet s'inscrit dans un environnement riche en initiatives, avec lesquelles il a su développer des synergies notables. En s'appuyant sur les programmes gouvernementaux, les structures communautaires et les partenaires au développement actifs dans le delta du Saloum, il a renforcé les actions existantes tout en introduisant des innovations techniques, comme l'usage des drones et la production de plants halotolérants. Le projet est par ailleurs aligné aux priorités nationales et locales, contribuant aux orientations du Plan Sénégal Émergent (2019-2024), de la Stratégie nationale de développement (2025–2029) et du Plan de Développement Communal (PDC) de Soum, en matière de sécurité alimentaire, restauration des sols, autonomisation des femmes et adaptation au changement climatique. Il est également en adéquation avec les priorités de l'UNESCO : il a intégré l'égalité des sexes en plaçant les femmes au cœur de la relance rizicole, apporté des solutions concrètes aux défis africains liés au climat et à la sécurité alimentaire, et engagé la jeunesse à travers le reboisement, le compostage et l'usage d'outils innovants, bien que son implication reste encore limitée. Dans l'ensemble, le projet se distingue par sa capacité à capitaliser sur les acquis, à répondre aux priorités nationales et internationales et à renforcer la résilience des communautés locales.

## **Efficacité**

L'évaluation montre que le projet a produit des résultats tangibles, tant sur la restauration des terres que sur la production rizicole et la restauration de la biodiversité. Grâce à l'aménagement de près de 19,2 hectares de parcelles dégradées, à l'introduction du compostage naturel et de nouvelles variétés de riz adaptées (ISRIZ 10, 11, 12, 15 et WARR 77), ainsi qu'à la formation des femmes sur des techniques culturales innovantes, les rendements sont passés d'environ 1,5 t/ha à plus de 6 t/ha. Ces changements ont contribué à renforcer la sécurité alimentaire des ménages et à transformer les pratiques agricoles dans la vallée de Soum. Par ailleurs, le reboisement de 20 hectares de mangrove et l'introduction d'espèces végétales le long des digues ont favorisé la restauration des écosystèmes et dépassé les cibles fixées, avec 28,3 % des terres dégradées restaurées contre un objectif de 24,8 %. L'utilisation de drones et la cartographie des zones dégradées ont également renforcé la capacité de suivi et de planification des interventions. Cependant, plusieurs contraintes ont limité l'atteinte des résultats attendus. Le projet a connu un retard de démarrage en raison de problèmes institutionnels avec la DPVE et de procédures lourdes liées à l'UNESCO, entraînant des délais supplémentaires dans la mise en œuvre. La faible implication de certains ministères clés, les retards de l'École Polytechnique de Thiès dans les études techniques, l'annulation de l'unité de dessalement prévue, ainsi que la persistance de la salinisation de l'eau ont compromis certains objectifs, notamment en matière d'accès à l'eau potable. De plus, la divagation du bétail et les pratiques inappropriées des populations (traversée des parcelles, ouverture de la digue par les pêcheurs) ont également constitué des freins. Malgré ces contraintes, le projet a permis des avancées notables dans la restauration des terres, l'amélioration de la production rizicole et la préservation des écosystèmes, contribuant partiellement à l'objectif global d'amélioration de la sécurité alimentaire et de résilience des communautés.

## **Efficience**

L'exécution du projet a souffert de retards importants liés au démarrage, en raison des procédures exigées par l'UNESCO pour que la DPVE joue pleinement son rôle d'agence d'implémentation et des difficultés rencontrées dans les études de sols, ce qui a entraîné plusieurs prolongations approuvées par le bailleur. L'ambition de combiner, en seulement deux ans, la restauration des sols, la riziculture et le dessalement des eaux s'est révélée trop élevée au regard des critères du Fonds IBSA, qui privilégie des projets de petite échelle et de courte durée. Sur le plan budgétaire, le projet présente un taux d'exécution global moyen de 52,9 %, marqué par de bonnes performances dans plusieurs outputs, mais fortement pénalisé par la non-réalisation de l'unité de dessalement et de la digue anti-sel. Cette défaillance, représentant l'essentiel des fonds non utilisés, explique la faible consommation budgétaire globale, alors même que cette composante était jugée essentielle par les populations bénéficiaires.

## **Impact**

Le projet a eu des impacts significatifs sur la vie des populations du delta du Saloum, en particulier celle des femmes. Il a permis la reprise et le renforcement de la culture du riz grâce à l'aménagement et à la restauration des parcelles salinisées, l'introduction de nouvelles variétés adaptées, la pratique du compostage et l'acquisition de matériel agricole. Ces actions ont conduit à une augmentation notable des superficies cultivées et des rendements, améliorant ainsi la sécurité alimentaire des ménages et réduisant la dépendance à l'achat de riz de moindre qualité. Les femmes ont également réalisé des économies importantes en limitant l'usage d'engrais chimiques, ce qui a renforcé leur autonomie financière et leur capacité à subvenir à d'autres besoins, notamment l'éducation des enfants. Par ailleurs, la mécanisation avec le motoculteur et l'adoption de nouvelles techniques agricoles ont réduit la pénibilité du travail, tout en valorisant le rôle central des femmes dans la production rizicole. Cette dynamique a favorisé la cohésion sociale, un sentiment de fierté et de solidarité, matérialisés par des célébrations collectives autour des récoltes. Sur le plan environnemental, le projet a contribué à restaurer des terres dégradées par la salinisation et à reconstituer la biodiversité grâce au reboisement de la mangrove et celui effectué le long des digues. Ce processus a permis le retour de certaines espèces végétales utiles au pâturage ainsi que d'oiseaux et de crustacés, témoignant d'une amélioration de l'écosystème local. En revanche, l'impact sur les jeunes reste limité, leur participation ayant été restreinte aux activités de formation et de reboisement. Beaucoup privilégient la migration et se montrent réticents à s'engager dans la riziculture, considérée comme une activité pénible et peu rentable, ce que regrettent les femmes qui souhaiteraient les voir plus impliqués dans la continuité du projet.

## Durabilité

Le projet a contribué à poser les bases de pratiques agricoles et environnementales durables, particulièrement dans la riziculture et le reboisement. Les femmes bénéficiaires se sont approprié les techniques de production, notamment grâce à la maîtrise des nouvelles méthodes agricoles, à l'adoption des variétés de riz adaptées et à l'utilisation du compost naturel, ce qui laisse entrevoir une continuité au-delà de la durée de vie du projet. De même, le reboisement de la mangrove présente un fort potentiel de succès et de survie. Cependant, plusieurs contraintes compromettent la durabilité : l'ouverture de la digue par les pêcheurs, l'absence d'alternatives pour l'approvisionnement en intrants chimiques, la menace des animaux sur le reboisement le long de la digue et le manque de financement pour maintenir le Système d'Information Géographique. Néanmoins, le projet a assuré la passation du Système d'Information Géographique (SIG) à la DPVE et a pris en charge le paiement de son hébergement pour une année supplémentaire. En matière d'appropriation, les bénéficiaires ont démontré une forte implication, en particulier les femmes qui se sont approprié l'ensemble du processus de production rizicole. Le reboisement de la mangrove bénéficie également d'une appropriation collective, car il s'inscrit dans les activités récurrentes de l'Aire Marine Protégée. Toutefois, l'appropriation et la gestion des infrastructures telles que le magasin et le motoculteur demeurent incertaines, en raison d'un manque de clarté sur les responsabilités partagées entre l'AMP et la commune, ce qui pourrait fragiliser leur pérennité après la fin du projet.

### 6.2. Leçons apprises

De la réalisation de l'évaluation et de la synthèse des résultats, deux principales leçons ressortent.

**La mise en place d'une innovation implique une approche holistique.** Le succès enregistré par le projet dans la relance de la riziculture sur des parcelles auparavant délaissées en raison de la salinisation des sols illustre avec force la pertinence d'une approche holistique dans l'introduction d'innovations agricoles. En effet, plutôt que de se limiter à un seul levier, le projet a agi sur plusieurs dimensions complémentaires, toutes indispensables à la revitalisation de la production rizicole portée par les femmes. Ces actions ont notamment consisté en l'aménagement et la réhabilitation des parcelles, leur restauration à travers l'utilisation de compost naturel à base de coquillages, la formation des productrices sur les techniques modernes de semis et de culture du riz, ainsi que l'introduction de variétés de riz adaptées aux sols salinisés. C'est de la synergie de ces différentes interventions qu'est née l'amélioration significative des rendements rizicoles, avec des retombées positives durables sur les conditions de vie des communautés bénéficiaires.

**L'implication des parties prenantes pertinentes assure une meilleure appropriation et gage la pérennité des acquis du projet.** Le projet, placé sous la coordination conjointe de la DPVE et de l'UNESCO, s'est appuyé sur un partenariat stratégique avec des institutions et acteurs clés. Ainsi, l'ISRA a été mobilisé pour son expertise dans la production rizicole, l'Aire Marine Protégée (point focal du projet) pour les actions de reboisement de la mangrove, le secteur des Eaux et forêts pour les activités de reboisement terrestre, et la commune pour la mise en œuvre des formations, le développement du compostage et la gestion du motoculteur. La pertinence de ces choix réside dans le fait que les interventions menées dans le cadre du projet s'inscrivent pleinement dans les missions, priorités et activités habituelles de chacun des partenaires. Ce positionnement contribue non seulement à renforcer les initiatives déjà en cours, mais également à garantir la durabilité et la continuité des actions entreprises au-delà de la durée de vie du projet.

### 6.3. Recommandations

Au regard des résultats de l'évaluation, plusieurs recommandations sont formulées à l'intention des différentes parties prenantes, en fonction de leur rôle et de leur niveau d'implication dans le projet.

#### À l'endroit de l'UNESCO

- 👉 **R1. Reformulation d'un programme sur l'installation de l'unité de dessalement dans la commune de Soum (Constat 18).** Compte tenu de la persistance du besoin d'une unité de dessalement pour l'approvisionnement en eau potable des populations de la commune de Soum, il est recommandé que l'UNESCO capitalise sur les résultats des études hydrauliques menées dans le cadre du projet pour concevoir

un nouveau programme. Celui-ci devrait être développé en partenariat avec des acteurs clés tels que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement afin de garantir une meilleure appropriation et une faisabilité renforcée.

- ☞ **R2. Validation préalable des conditions IPA par les partenaires (Constat 14 et 17).** L'absence de qualification de la DPVE pour l'IPA a fortement perturbé la mise en œuvre du projet et nécessité une réorganisation de sa gestion. Pour les futurs projets, il est recommandé que l'UNESCO s'assure en amont que les partenaires sélectionnés remplissent l'ensemble des conditions requises avant la signature des accords.
- ☞ **R3. Meilleure intégration des parties prenantes clés (Constat 20).** L'évaluation met en évidence une implication insuffisante de deux ministères stratégiques : le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, ainsi que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Pour les projets futurs, il sera essentiel d'identifier dès le départ l'ensemble des ministères concernés et de les associer étroitement à la conception et à la mise en œuvre.

#### À l'endroit de la DPVE

- ☞ **R4. Assurer la continuité des actions engagées (Constat 33 et 36).** Certains acquis risquent d'être remis en cause si des mesures ne sont pas prises pour garantir la continuité, notamment la fourniture d'intrants agricoles aux femmes et la cartographie annuelle des terres dégradées par la salinisation. Il est recommandé que la DPVE consacre un budget annuel à la cartographie et au fonctionnement du SIG afin de maintenir une base de données fiable et qu'elle plaide auprès des plus hautes autorités pour la mise à disposition ou la subvention d'intrants pour les femmes de la commune de Soum.
- ☞ **R5. Valoriser et vulgariser les succès de la riziculture (Constat 10, 11, 12, 25, 26, 30 et 31).** Le projet a démontré des résultats probants dans la riziculture, notamment grâce à la fertilisation à base de compost, l'introduction de nouvelles variétés de riz (ISRIZ) et la formation des producteurs. Conformément à l'objectif des fonds IBSA, qui visent à tester des innovations à petite échelle pour ensuite les diffuser, il est recommandé que la DPVE établisse un partenariat avec le Ministère de l'Agriculture afin de vulgariser ces pratiques à grande échelle le long du littoral.
- ☞ **R6. Remplir les conditions requises pour un IPA (Constat 17 et 22).** La coordination et la mise en œuvre du projet de « Restauration et suivi des terres dégradées dans le bassin arachidier du delta du Saloum au Sénégal », sont assurées par le gouvernement du Sénégal, à travers la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE). Toutefois, celle-ci ne remplit pas encore les conditions requises pour signer un IPA avec l'UNESCO du fait surtout de l'absence de compte bancaire (Le budget de la DPVE est logé au Trésor public). A cet effet, les fonds dédiés à la DPVE dans le cadre de ce projet pour l'exécution de quelques activités, ont transité par le compte officiel de la Direction des Parcs nationaux du même Ministère, sur instruction des autorités. L'ouverture d'un compte bancaire s'impose pour la DPVE pour pouvoir capter plus facilement d'autres ressources y compris ceux du fonds IBSA et exécuter avec efficacité des projets et programmes qui s'adressent aux questions environnementales au bénéfice des populations

#### À l'endroit de l'AMP et des Eaux et forêts.

- ☞ **R7. Poursuivre les activités de reboisement (Constat 13, 29, 34 et 38).** Les résultats encourageants obtenus à travers le reboisement de la mangrove et des terres dégradées doivent être consolidés. Il est recommandé d'inscrire ces activités dans les programmes annuels de l'AMP et du secteur des Eaux et forêts et d'y allouer des ressources budgétaires suffisantes.
- ☞ **R8. Clarifier la gestion des infrastructures post-projet (Constat 39).** L'AMP ayant assuré la construction d'infrastructures, telles que le magasin, il est nécessaire d'engager un dialogue avec la commune pour définir clairement les responsabilités de gestion. Cette clarification contribuera à une meilleure pérennisation des acquis du projet.

## À l'endroit de la Commune de Soum

- ☞ **R9. Sensibiliser les populations sur la divagation animale et la protection des reboisements (Constat 19 et 34)** . La divagation des animaux constitue une menace sérieuse pour la survie des plantations. Il est recommandé que la commune organise des campagnes de sensibilisation et mette en place des mesures adaptées, en concertation avec le conseil municipal, pour limiter ce phénomène.
  
- ☞ **R10. Engager un dialogue communautaire avec les pêcheurs sur l'ouverture de la digue (constat 29).** L'ouverture régulière de la digue par les pêcheurs compromet les efforts de désalinisation et de production rizicole. Il est recommandé que la commune organise des concertations avec les pêcheurs afin de définir des modalités de gestion concertée de l'accès à la mer, conciliant les besoins de pêche et les objectifs de durabilité agricole.

Pour chacune des recommandations, le tableau ci-dessous reprend en détails le niveau de priorité, les actions détaillées à mettre en œuvre et le délai de mise en œuvre.

**Tableau 8: Recommandations prioritaires et actions concrètes**

N°	Recommandations	Priorité <sup>5</sup>	Actions concrètes proposées	Délai de mise en œuvre
<b>UNESCO</b>				
R1	Reformuler un programme pour l'installation de l'unité de dessalement dans la commune de Soum.	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un nouveau financement complémentaire (FAO, PNUD, AFD).</li> <li>• Formuler une nouvelle proposition de projet en partenariat avec les acteurs locaux</li> <li>• Former un comité local de gestion de l'infrastructure.</li> </ul>	Court terme
R2	Valider en amont les conditions IPA (Instrument de Partenariat Administratif) par les partenaires.	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une check-list de validation des partenaires avant signature des futures conventions avec plan de mitigation.</li> </ul>	Court terme
R3	Intégrer davantage les parties prenantes clés dès la conception et dans la mise en œuvre des projets.	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour chaque nouvelle intervention, mettre en place un mécanisme d'identification et d'intégration des parties prenantes pertinentes.</li> </ul>	Moyen terme
<b>DPVE</b>				
R4	Assurer la continuité des actions engagées après le projet.	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire un budget annuel du fonctionnement du SIG dans le budget de la DPVE</li> <li>• Plaidoyer auprès des autorités compétentes (Ministère de l'Agriculture) pour la fourniture et la subvention des intrants au profit des femmes de la commune de Soum</li> </ul>	Court terme
R5	Valoriser et vulgariser les succès de la riziculture durable.	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des fiches de bonnes pratiques et vidéos courtes à diffuser dans d'autres communes.</li> <li>• Organiser un cadre de concertation avec le Ministère de l'Agriculture en vue de la vulgarisation des résultats du projet.</li> <li>• Organiser des visites d'échanges entre la commune de Soum et d'autres communes rizicoles touchées par la salinisation des sols.</li> </ul>	Court terme
R6	Remplir les conditions requises pour un IPA fonctionnel.	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour les procédures internes de la DPVE.</li> <li>• Renforcer les capacités administratives sur la gestion de la DPVE.</li> </ul>	Court terme
<b>AMP et les Eaux et forêts</b>				
R7	Poursuivre les activités de reboisement de la mangrove et des digues.	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier une campagne annuelle de reboisement participatif.</li> <li>• Suivre le taux de survie des plants via SIG avec un rapportage annuel.</li> </ul>	Court terme
R8	Clarifier la gestion des infrastructures post-projet (magasin, motoculteur).	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une rencontre de concertation entre l'AMP et la commune sur la gestion des infrastructures post-projet</li> <li>• Définir une convention entre la Commune et l'AMP sur la gestion et l'entretien des infrastructures.</li> </ul>	Court terme
<b>Commune de Soum</b>				

<sup>5</sup> Niveau de priorité classé de 1 à 5, 5 étant très élevé et 1 faible.

R9	Sensibiliser les populations à la divagation animale et à la protection des reboisements.	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des séances communautaires et scolaires de sensibilisation.</li> <li>• Mettre en place des clôtures de protection dans les zones à risque.</li> </ul>	Court terme
R10	Engager un dialogue communautaire avec les pêcheurs sur l'ouverture de la digue.	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisée un cadre de concertation communautaire entre pêcheurs, agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Élaborer une charte locale d'exploitation durable de la digue.</li> </ul>	Court terme

## VII. Bibliographie

---

- Blais, M., & Martineau, S. (2006). *L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes*. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1–18.
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (1994). *Qualitative Data Analysis: An Expanded Sourcebook*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- FAO. (2021). *L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Des systèmes au bord de la rupture. Rapport de synthèse 2021*. Rome : FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7654fr>
- UNESCO. (2019). *Normes et standards d'évaluation de l'UNESCO*. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
- OCDE/CAD. (2019). *Principes de qualité pour l'évaluation du développement*. Paris : OCDE.
- Gouvernement du Sénégal – Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique (METE). (2023). *Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et de la Transition Écologique (LPSETE 2023–2028)*. Dakar.
- PNUD. (2020). *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière – le développement humain et l'Anthropocène*. New York : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- République du Sénégal. (2019). *Plan Sénégal Émergent (PSE) – Actualisation 2019–2024*. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.
- AFD. (2022). *Rapport annuel sur la coopération et le développement durable*. Paris : Agence Française de Développement.
- Banque Mondiale. (2022). *Rapport sur le développement mondial 2022 : Finance pour une reprise équitable*. Washington, DC : Banque mondiale.
- OMSA (ex-OIE). (2023). *Cadre de suivi et d'évaluation des projets de développement durable liés à la résilience climatique*. Paris : Organisation mondiale de la santé animale.

## VIII. Annexe

### Annexe 1 : Matrice d'évaluation

Critère / Questions évaluatives	Sous questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source de données
<b>PERTINENCE</b>				
QE1 : Le projet répond-il aux besoins du pays (de la région, commune, des populations) ?	QE1.1 : Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins exprimés par les populations ?	Ind.1.1 : Besoins des populations	Revue documentaire Entretiens individuels Groupe de discussion	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
	QE1.2 : Dans quelle mesure le projet a-t-il considéré les réalités de la région et commune dans sa réalisation ?	Ind.1.2 : Besoins de la région/commune d'intervention du projet	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
QE2 : Dans quelle mesure le programme a-t-il intégré les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et minoritaires ?	QE2.1 : Dans quelle mesure le programme a-t-il intégré les questions liées au genre ?	Ind.2.1 : Prise en compte du genre dans le projet	Revue documentaire Entretiens individuels Groupe de discussion	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
	QE2.1 : Dans quelle mesure le programme a-t-il intégré les questions liées aux groupes vulnérables et minoritaires ?	Ind.2.2 : Prise en compte des groupes vulnérables et minoritaires	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
QE3 : Comment le projet apporte-t-il des solutions pour renforcer la résilience des populations aux changements climatiques ?	QE3.1 : Dans quelle mesure peut-on déterminer les effets du changement climatique dans la région d'intervention du projet ?	Ind.3.1 : Effet du changement climatique dans la région	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
	QE3.2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités du projet sont-ils pertinents pour la résilience des populations aux effets du changement climatique ?	Ind.3.2 : Apport du projet sur la résilience des populations aux effets du changement climatique	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
<b>COHERENCE</b>				

Critère / Questions évaluatives	Sous questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source de données
QE4 : Quelles sont les synergies d'actions et complémentarité développées avec les projets et programmes de développement de la zone d'intervention ?	QE4.1 : Quelles sont les différents projets et programmes de développement intervenant dans la région d'intervention du projet?	Ind.4.1 : Détermination des différents projets et programmes de développement intervenant dans la région	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels et autorités locales)
	QE4.2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a développé des synergies d'actions avec les projets et programmes de développement intervenant dans la même région ?	Ind.4.2 : Synergies d'actions développe avec les autres projets et programmes	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locale)
	QE4.3 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a développé une complémentarité avec les projets et programmes de développement intervenant dans la même région ?	Ind.4.3 : Complémentarité du projet développe avec les autres interventions de développement	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
QE5 : Est-ce que le projet est aligné aux objectifs de développement du pays et de la zone en particulier ?	QE5.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet est-elle alignée aux objectifs de développement du pays?	Ind.5.1 : Alignement du projet aux objectifs de développement du pays	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
	QE5.2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet est-elle alignée aux objectifs de développement de la zone d'intervention ?	Ind.5.2 : Alignement du projet aux objectifs de développement de la zone d'intervention	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
QE6 : Dans quelle mesure les objectifs généraux du projet étaient-ils conformes aux priorités de l'UNESCO (égalité des sexes, Afrique, et jeunesse) ?	QE6.1 : Dans quelle mesure les objectifs généraux du projet étaient-ils conformes aux priorités de l'UNESCO (égalité des sexes, Afrique, et jeunesse) ?	Ind.6.1 : Conformité du projet aux priorités de l'UNESCO	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
<b>EFFICACITE</b>				
QE7 : Quels sont les résultats majeurs (effets, changements observables) générés par la mise en œuvre du projet, en	QE7.1 : Dans quelle mesure peut-on déterminer les résultats produits par la mise en œuvre du projet?	Ind.7.1 : Résultats produits par le projet	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)

Critère / Questions évaluatives	Sous questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source de données
comparaison avec les résultats attendus ?  QE8 : Quels facteurs internes ou externes ont facilité ou entravé l'obtention des résultats, et comment les mécanismes de mise en œuvre ont-ils contribué à ces résultats ?	QE7.2 : Dans quelle mesure ces résultats sont-ils comparables à ceux fixés au départ ?	Ind.7.2 : Comparaison des résultats (fixes, atteints)	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
	QE8.1 : Quelles sont les facteurs internes/externes ou externes qui ont facilité l'obtention des résultats?	Ind.8.1 : Facteurs ayant facilité l'obtention des résultats du projet	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
	QE8.2 : Quelles sont les facteurs internes ou externes qui ont entravé l'obtention des résultats?	Ind.8.2 : Facteurs ayant entravé l'obtention des résultats du projet	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
	QE8.2 : Quelles sont les mécanismes du projet qui ont conduit à ces résultats?	Ind.8.2 : Détermination des mécanismes traduisant ces résultats	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
QE9 : Dans quelle mesure les activités mises en œuvre et les résultats obtenus ont-ils contribué à l'atteinte des résultats escomptés, tels que définis dans la théorie du changement ou le cadre logique ?	QE9.1 : Dans quelle mesure les activités mises en œuvre et les résultats obtenus ont-ils contribué à l'atteinte des résultats escomptés, tels que définis dans la théorie du changement ?	Ind.9.1 : Atteintes des résultats conformément à la théorie du changement	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
	QE9.2 : Dans quelle mesure les activités mises en œuvre et les résultats obtenus ont-ils contribué à l'atteinte des résultats escomptés, tels que définis dans le cadre logique ?	Ind.9.2 : Atteintes des résultats conformément à son cadre logique	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
<b>EFFICIENCE</b>				
QE10 : Quelle a été l'efficacité de la mise en œuvre du projet en termes de temps et d'utilisation optimale des ressources ?	QE10.1 : Dans quelle mesure le projet a-t-il été exécuté dans le temps qui lui était imparti ?	Ind.10.1 : Réalisation du projet dans le délai d'exécution	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
	QE10.2 : Dans quelle mesure les ressources du projet ont-elles été gérées de façon optimale ?	Ind.10.2 : Utilisation optimale des ressources du projet	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)

Critère / Questions évaluatives	Sous questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source de données
QE11 : Quels sont les mécanismes à mettre en place pour plus d'efficacité ?	QE11.1 : Peut-on améliorer la gestion du projet afin d'obtenir plus de résultats ?	Ind.11.1 : Stratégie d'amélioration des résultats	Revue documentaire Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales)
IMPACT				
QE12 : L'intervention a-t-elle eu un impact sur la vie des populations, l'autonomisation des femmes et des jeunes ?	QE12.1 : Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur l'autonomisation des femmes de la région ?	Ind.12.1 : Impact du projet sur la vie des femmes de la région	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels Observation	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
	QE12.2 : Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur l'autonomisation des jeunes de la région ?	Ind.12.2 : Impact du projet sur la vie des jeunes de la région	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels Observation	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
DURABILITE				
QE13 : Dans quelle mesure les actions de ce projet permettent-elles d'avoir un effet sur le long terme et d'apporter une solution de longue durée ?	QE13.1 : Dans quelle mesure les actions de ce projet permettent-elles d'avoir un effet sur le long terme ?	Ind.13.1 : Effet à long terme des actions du projet	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
	QE13.2 : Dans quelle mesure le projet a-t-il adopté une stratégie de pérennisation de ces acquis ?	Ind.13.2 : Stratégie de pérennisation de ces acquis	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)
QE14 : Quel est le niveau d'appropriation des activités du projet ?	QE14.1 : Dans quelle les bénéficiaires se sont appropriés les incitatives du projet ?	Ind.14.1 : Niveau d'appropriation des activités du projet	Revue documentaire Groupe de discussion Entretiens individuels	Documents du projet Parties prenantes (équipe projet, acteurs institutionnels, autorités locales et communautés)

## Annexe 2: Structuration des phases de l'évaluation

Phase	Phase de cadrage de l'évaluation	Phase de collecte et de traitement des données	Phase d'analyse données, de rapportage et de restitution
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer le rapport de démarrage (rapport initial incluant la note méthodologique et le plan de travail)</li> <li>Développer les outils de collecte, de traitement et d'analyse des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer des données consolidées, traitées et apurées, permettant de faire l'évaluation du Projet ;</li> <li>Collecter de données pertinentes et de qualité, basées sur des évidences pour l'analyse des critères d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les critères d'évaluation</li> <li>Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou pas</li> <li>Tirer les leçons apprises et bonnes pratiques</li> <li>Valider le rapport d'évaluation et formuler des recommandations.</li> </ul>
<b>Activité clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion de cadrage</li> <li>Revue documentaire et entretiens préliminaires</li> <li>Élaboration et soumission du rapport de démarrage et des outils de collecte des données au groupe de référence</li> <li>Intégration des commentaires groupe de référence sur le rapport de démarrage et les outils de collecte</li> <li>Réunion de validation du rapport provisoire et des outils de collecte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement, formation des agents de collecte</li> <li>Pré-test sur des outils</li> <li>Déploiement des agents de collecte de données</li> <li>Collecte de données</li> <li>Débriefing de l'équipe terrain et présentation des conclusions préliminaires</li> <li>Traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse approfondie des données</li> <li>Analyse des critères d'évaluation</li> <li>Élaboration et soumission du rapport provisoire de l'évaluation au comité de pilotage de l'évaluation pour commentaire</li> <li>Prise en compte des commentaires.</li> <li>Atelier de restitution du rapport provisoire</li> <li>Finalisation et dépôt du rapport final d'évaluation</li> <li>Diffusion des résultats et infographie</li> </ul>
<b>Livrables clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de démarrage (incluant la méthodologie définissant les outils et méthodes de collecte et le plan de travail) ;</li> <li>Outils de collecte, de traitement et d'analyse des données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bases de données brutes consolidées</li> <li>Rapport de collecte de données</li> <li>Présentation PPT des résultats et conclusions préliminaires</li> <li>Plan du rapport d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un rapport provisoire d'évaluation ;</li> <li>Présentation PowerPoint du rapport provisoire</li> <li>Rapport d'évaluation final</li> <li>Note de synthèse ;</li> </ul>
<b>Approche technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue documentaire préliminaire</li> <li>Entretiens préliminaires avec les parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue documentaire</li> <li>Entretiens individuels et de groupe</li> <li>Traitement manuel des données afin de corriger les incohérences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production des tableaux et graphiques en fonction des indicateurs via Nvivo et SPSS</li> <li>Interprétation des résultats en lien avec les objectifs de l'étude</li> </ul>

### Annexe 3 : Liste indicative des acteurs interviewés

Acteurs	Échantillon	Méthode de collecte	Outil de collecte
<i>Partenaires financiers</i>			
<i>Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud pour la lutte contre la pauvreté et la faim (IBSA Fund)</i>	La chargée de projet	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Partenaires de mise en œuvre</i>			
<i>Aire marine protégée du Gandoule/Direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP)</i>	1 entretien avec le Commandant des aires marines communautaires protégées	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Secteur des Eaux et forêts de Foundiougne/Direction des Eaux et forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)</i>	La responsable du poste du secteur des Eaux et forêts de Foundiougne	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Service départemental de Développement rural (SDDR) de Foundiougne/ Ministère en charge de l'agriculture</i>	Le responsable du service départemental de Développement rural (SDDR) de Foundiougne	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Institut national de recherche agricole (ISRA)</i>	Le point focal du projet	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>École polytechnique de Thiès (EPT)</i>	Le point focal du projet	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Responsables du projet</i>			
<i>UNESCO (Entité d'exécution)</i>	La chargée du projet	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>DPVE/ Ministère de l'Environnement (Porteur du projet)</i>	Le Directeur Général Le coordonnateur du projet	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Mairie de Soum</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Maire</li> <li>▪ Le deuxième adjoint au Maire</li> </ul>	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Ingénieurs agronomes du projet (DPVE)</i>	2	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Techniciennes en Agriculture (ISRA)</i>	2	Entretien individuel	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Bénéficiaires</i>			

<i>Responsables des Groupements de femmes</i>	<p>4 femmes responsables de groupements de femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présidente du groupement des femmes</li> <li>▪ Responsable adjointe du groupement des femmes</li> <li>▪ Trésorière du groupement des femmes Waag Bassil</li> <li>▪ Secrétaire du groupement des femmes et trésorière du comité de gestion</li> </ul>	Entretiens individuels	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Responsables des Groupements de jeunes</i>	<p>3 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agent Xegu Ndoul ASERGMV</li> <li>▪ Leader ASOREP</li> <li>▪ Coordonnateur Eco garde</li> </ul>	Entretiens individuels	Guide d'entretien semi-structuré
<i>Groupements de femmes (les femmes qui exploitent les terres salées, celles qui pratiquent l'agriculture dans la vallée)</i>	3 groupes de discussion	Groupe de discussion	Guide de groupe de discussion
<i>Groupements de jeunes (il s'agit des jeunes de 15 à 35 ans, qui soutiennent les interventions à travers l'éducation et les activités de sensibilisation)</i>	2 groupes de discussion	Groupe de discussion	Guide de groupe de discussion
<i>Leaders d'opinion (chef de village, chef coutumier)</i>	<p>4 Personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délégué de quartier Mboudiaye 3</li> <li>▪ Délégué de quartier Ndam Nguem</li> <li>▪ Délégué de quartier Sindjane 2</li> <li>▪ Secrétaire Générale coopérative agricole</li> </ul>	Entretiens individuels	Discussion individuelle
<i>Visites de terrain</i>			
<i>Réalisations du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visite de la Vallée rizicole</li> <li>▪ Visite de site de reboisement de ligneux</li> <li>▪ Visite du site de reboisement de mangroves</li> <li>▪ Fonctionnalité des infrastructures mises en place ;</li> <li>▪ Conditions de vie et activités agricoles des bénéficiaires.</li> </ul>	Observations directes	Guide d'observation directe

#### Annexe 4 : Liste des documents consultés

N°	Titre du document	Auteurs / Institutions
1	Rapport de la réunion du Comité technique du projet (13 mai 2022)	DPVE / MEDD
2	Rapport de la 1ère réunion du Comité de pilotage (08 nov. 2022)	DPVE / MEDD / UNESCO
3	Rapport de la 2e réunion du Comité de pilotage (21 déc. 2023)	DPVE / UNESCO
4	Rapport d'avancement du projet IBSA (2024)	DPVE / MEDD
5	Tableaux bilan des réalisations – Septembre 2025	DPVE / UNESCO
6	Exécution du budget du projet IBSA (Août 2025)	DPVE / MEDDTE
7	Rapport de mission – Étude digue et vallée	DPVE / Experts associés
8	Rapport de mission – Identification des parcelles rizicoles	DPVE
9	Rapport de formation sur les techniques de pépinière et riziculture	Dr LY & Dr BAMBA
10	Rapport de formation – utilisation de drones	DPVE / MEDD
11	Rapport de l'atelier de sensibilisation – drones	DPVE
13	Matrice de prise en compte des observations – évaluation IBSA	UNESCO / DPVE
14	Note d'orientation méthodologique	DPVE / UNESCO
15	Note de policy sur la restauration des terres salées	DPVE
16	Livrables 2 UNESCO 2024	DPVE / UNESCO
17	Livrables 3 et 4 – Cheikh THIOUB	DPVE / Cheikh THIOUB
18	Flyers Observatoire DPVE	DPVE
19	Brochure du projet IBSA	DPVE
20	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Environnement et de la Transition Écologique (LPDSETE, 2025)	MEDDTE
21	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique 2022–2026 (LPSEDDTE)	MEDDTE
22	Stratégie nationale de Développement 2025–2029 – Vision Sénégal 2050	MEPC
23	Plan de Développement Communal (PDC) de Soum (2018–2022)	Commune de Soum / ARD Fatick

## Annexe 5 : Bibliographie de l'évaluateur

### **Dr Miché Ouédraogo, Expert international en suivi et évaluation des projets, programmes et politiques publiques**

Dr Miché Ouédraogo est Maître-Assistant des universités et Enseignant-chercheur en évaluation des projets, programmes et politiques publiques. Dr. Ouédraogo cumule plus de 15 années d'expérience dans le domaine de l'évaluation des programmes à l'international. Il est actuellement le CEO (PDG) du cabinet **Performance initiative internationale** basé à Québec au Canada et Président de l'Association africaine d'évaluation (AfrEA). Avant ce poste il a travaillé comme Expert en développement des capacités en évaluation à la Banque Africaine de Développement (BAD) et Spécialiste en Suivi et évaluation à la Banque mondiale, au sein du Groupe indépendant d'évaluation (IEG) basé à Washington et de l'Initiative mondiale pour l'évaluation (GEI). Il a également travaillé au Centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE) à Québec au Canada au sein duquel il a contribué à plusieurs mandats d'évaluation au Canada.

À titre de consultant principal et consultant associé, il a participé à l'évaluation de plus d'une vingtaine (20) de programmes de développement en Afrique francophone (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Niger, Mauritanie, Maroc, Tchad, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Gabon, Burundi, Madagascar, Djibouti, les Îles Comores, République du Congo, République Démocratique du Congo, etc.), en Guinée-Bissau et au Canada dans divers domaines.



Ses domaines d'expertises sont : l'analyse et le management des politiques publiques, l'évaluation d'impact des projets et programmes, les études socio-économiques, la collecte et l'analyse des données quantitatives et qualitatives, l'analyse coût-bénéfice, la gestion et le transfert des connaissances.

Dr Miché Ouédraogo est titulaire d'un doctorat en administration publique, option analyse et management des politiques publiques de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP – Québec, Canada), d'un Master 2 en Management des projets de l'Institut africain de management (IAM), d'une Maîtrise en économie et sciences de gestion de l'Université de Koudougou (UK) et d'une Licence en Statistique de l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou (UO)-Burkina Faso.

Il est auteur de deux livres sur l'évaluation, auteur et coauteur de plusieurs articles scientifiques et de chapitres de livres en évaluation.

Sur le plan académique, il est enseignant-chercheur associé au Centre Africain D'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) de Dakar au sein du Master en évaluation des politiques, projets et programmes (ME3P) et intervient comme chargé de cours à la maîtrise en évaluation de programmes à l'École nationale d'administration publique de l'Université du Québec.

## Annexe 6 : Mandat de l'évaluation (TDRs)

<p>Direction de la Planification et de la Veille environnementale</p>  <p>Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique du Sénégal</p>	<p>Bureau de l'UNESCO de Dakar</p> 
---	---

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)
Consultant en évaluation du projet
<b>“Restoration and monitoring of degraded land in the Saloum Delta of groundnut basin in Senegal”</b>

### 1. Contexte

#### Contexte et stratégie de mise en oeuvre

Au Sénégal, la variabilité accrue des changements climatiques exerce une pression considérable sur la fertilité des sols, compromettant ainsi les bases des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et menaçant la sécurité alimentaire. Les sols sénégalais, déjà fragilisés par l'érosion et la désertification, voient leur capacité de production diminuer sous l'effet de pluies irrégulières, de sécheresses fréquentes et d'une hausse des températures. Ces perturbations impactent non seulement les rendements agricoles, mais aussi la disponibilité des ressources fourragères et forestières essentielles à la production pastorale, ce qui fragilise l'équilibre alimentaire des populations et ralentit la croissance économique du pays. Face à ces défis, il devient essentiel de renforcer les pratiques durables pour garantir la résilience de ces systèmes et assurer un développement économique et alimentaire durable.

La dégradation des terres se manifeste à travers le territoire sénégalais sous diverses formes, touchant plusieurs zones éco-géographiques, malgré les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires.

Le bassin arachidier, notamment, subit de plein fouet le phénomène de salinisation, comme en témoigne la commune de Soum, située dans le delta du Saloum. Ce dernier fait face à l'intrusion de l'eau salée, à une baisse de la fertilité des terres, à la dégradation de la mangrove, ainsi qu'à des déficits en précipitations et en reboisement. Bien que le delta du Saloum soit classé patrimoine mondial de l'UNESCO, il subit également les effets de l'acidification, de la salinisation des terres, et de la fluorisation de l'eau potable.

Afin d'atténuer la vulnérabilité des populations de cette zone, de nombreux projets ont été mis en place, mais la problématique de dégradation des terres et de salinisation demeurent. Il devient donc essentiel de renforcer les actions d'adaptation face aux facteurs naturels et anthropiques, ainsi que d'introduire des technologies innovantes visant à améliorer la résilience des communautés et à réduire leur vulnérabilité.

C'est dans ce contexte que le projet pilote de **"Restauration et suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum du bassin arachidier au Sénégal"** a été élaboré pour proposer un modèle durable de réhabilitation des sites gravement affectés par la salinisation.

L'objectif général du projet est **“de contribuer à l'augmentation de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire par la surveillance et la restauration des terres dégradées”**. Pour ce faire, la commune de Soum, créée en 2008, par le décret 2008-748, du 10 Juillet 2008, située à 5 km, au Sud de la capitale départementale de Foundiougne, région de Fatick, a été sélectionnée pour abriter les activités pilotes.

Localité de la région naturelle du Sine Saloum, dans l'Ouest du Sénégal, elle couvre une superficie de 2 Km<sup>2</sup> avec comme coordonnées géographiques 14°04' Nord, 16°29' Ouest. Elle est limitée au Nord et à l'Est par la commune de Mbam, au Sud et à l'Ouest par le bras de mer.

**Figure 1: Localisation du site du Projet IBSA (Source: ARD Fatick)**

La réalisation de cet objectif de développement, aligné aux priorités nationales, passera à travers une stratégie basée essentiellement sur l'amélioration des connaissances/production de données probantes, l'application des bonnes pratiques, le renforcement des capacités et à la participation/implication communautaire.

L'implication des communautés permet de renforcer l'engagement des populations locales en faveur de l'adaptation au changement climatique et leur contribution à des modes de vie résilients.

L'implication des communautés est aussi un moyen utilisé pour inspirer un changement de comportement à long terme en matière de durabilité environnementale et d'actions de restauration que ces communautés peuvent entreprendre quand et si une dégradation se produit.

Les bénéfices du projet pour les communautés locales seront maintenus après la fin du financement et de l'appui technique car les populations sont responsabilisées et formées pour assurer la pérennité des réalisations. De même, les services techniques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en collaboration avec les autorités locales continueront à assurer le suivi et la maintenance des équipements et des ouvrages.

#### **Financement des activités du projet**

Le projet est entièrement financé par le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud pour la lutte contre la pauvreté et la faim (IBSA Fund), à hauteur d'un (01) million de dollars réparti comme suit :

- 900 000 USD pour la mise en œuvre des activités du projet (90%) ;
- 30 000 USD pour les frais de gestion du fonds par le PNUD (3 %) ;
- 70 000 USD pour l'exécution du projet par l'UNESCO (7%).

Au niveau institutionnel, le projet est porté par la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE) du Sénégal et l'UNESCO en est l'entité d'exécution. Toutefois, la mise en œuvre du projet fait intervenir des structures techniques du METE, particulièrement l'Aire marine Protégée du Gandoule (point focal), le secteur des eaux et forêts de Foundiougne, et autres structures techniques, d'enseignements et de recherches, et la mairie de Soum.

La DPVE est une direction qui dispose d'un avantage comparatif réel dans le cadre du pilotage des projets et programmes. En effet, cette Direction est chargée, parmi ses missions, d'orienter la prise de décision à travers la mise en œuvre de projets pilotes de terrain. Ainsi, afin d'assurer une bonne intégration de la dimension environnementale dans la mise en œuvre des politiques publiques, la DPVE appuyait les Collectivités territoriales dans le cadre de l'exécution de projet d'investissements en matière de reboisement, de lutte contre les feux de brousse, de conservation de la biodiversité, de gestion des déchets.

En outre, la DPVE est chargée de l'exécution du Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement et des Ressources naturelles (PAGERN) avec un volet lutte contre la dégradation des terres.

Malgré les contraintes d'ordre administratives et procédurales, des avancées majeures ont été réalisées.

#### **ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES TECHNIQUES DU PROJET**

##### **Effet 1 (Outcome 1) : L'impact du changement climatique sur la dégradation des terres dans le Delta du Saloum est réduit**

##### **❖ Résultat 1.1 (Output 1.1) : Les sites les plus menacés par la salinisation des terres sont identifiés**

Les études de caractérisation du site du projet (**Activité 1<sup>1</sup>**) avaient comme finalité de déterminer les meilleures options technologiques pour une mise en place durable d'infrastructures de lutte contre la salinisation et d'approvisionnement en eau.

La première étude a consisté en une **analyse des paramètres pédologiques, topographiques, hydrologiques et hydrographiques**. Plusieurs études complémentaires ont fait suite à cette première expérimentation. Il s'est agi d'une **analyse géophysique** plus approfondie pour une définition des emplacements potentiels dans le cadre de la mise en place d'un forage. L'autre étude s'était focalisée sur **la définition des meilleures options technico-financières pour la réhabilitation de la digue, l'aménagement de la vallée et l'approvisionnement en eau dans la commune de Soum**.

Elles ont également permis de déterminer les tracés possibles des pistes d'accès et de proposer un schéma d'aménagement parcellaires avec remembrement et sept (07) chenaux de drainage pour assainir complètement la vallée en une campagne (cf. rapport d'étude).

Sur la base de ces résultats, les cahiers de charges avec toutes les spécifications techniques ont été élaborés. Les activités 2 à 5 relatives à la manipulation de drones, télédétection, de photogrammétrie, et de cartographie, ont été réalisées<sup>2</sup>.

❖ **Résultat 1.2 (Output 1.2)** : Le projet contribue à la restauration des sites les plus menacés par la salinisation des terres

L'activité d'échanges d'expériences (Activité 6) : Organisation des visites d'échanges sur les bonnes pratiques, n'a pas encore été réalisée du fait de conflits d'agendas des différentes parties prenantes. Il est prévu d'effectuer cet échange d'expériences en fin juin 2025.

Le Système d'information géographique (Activité 7) a quant-à lui été mis en place et déployé après validation du comité de pilotage.

Par contre, les activités d'aménagement et de réhabilitation de la digue (Activité 8) n'a toujours pas démarré du fait des études préalables nécessaires.

## **Effet 2 (Outcome 2) : Résilience communautaire et pratiques de récupération des terres**

❖ **Résultat 2.1 (Output 2.1)** : Système de dessalement solaire installé, système d'irrigation d'eau construit  
Les activités liées à l'installation de systèmes de dessalement<sup>3</sup> ont été réorientées du fait de l'évolution de la situation actuelle avec le projet de transfert d'eau de l'état du Sénégal qui polarise plusieurs communes y compris la commune de Soum. Les nouvelles options inclues une *solution d'urgence* pour l'approvisionnement en eau et mise en place du système d'irrigation.

❖ **Résultat 2.2 (Output 2.2)** : Techniques de restauration appliquées et formation des communautés  
Les principales activités déroulées dans le cadre de ce projet sont la réhabilitation de la vallée, à travers le développement de la riziculture, le renforcement des capacités des acteurs aux bonnes pratiques, le reboisement de mangroves et d'espèces ligneuses<sup>4</sup>.

### → Développement de la riziculture dans la commune de Soum

La première activité de terrain du projet fut la mise en place d'une expérimentation sur les différentes doses de fertilisation organo-minérale sur des variétés de riz halotolérantes dans la vallée rizicole de la Commune de Soum.

Pour assurer l'accompagnement des acteurs, quatre techniciens/conseillers agricoles ont été recrutés directement par la Direction de la Planification et de la Veille environnementale, et payés dans le budget de l'Etat.

En outre, des semences de riz certifié, du compost et de l'engrais chimique ainsi qu'un motoculteur, ont été acquis, pour booster la riziculture. Ainsi, les variétés ISRIZ 10, 12 et 15 et WARR 77, après les premier tests d'adaptabilité effectués en 2023, ont et été introduites en 2024 sur globalement une superficie de 5, 37 ha (semis direct et repiquage) de terres auparavant dégradées par la salinisation. Des rendements satisfaisants ont été obtenus.

Le développement de l'activité rizicole a été couplé avec le renforcement des capacités des acteurs aux bonnes pratiques agricoles.

→ Formation sur l'itinéraire technique de la production du riz pluvial

Une démarche participative et inclusive a été adoptée pour les sessions théoriques et pratiques. La cible est composée d'une trentaine de productrices ayant acquis des connaissances scientifiques et un savoir-faire sur la conduite de la culture du riz.

→ Formation sur les techniques de pépinière et de reboisement

Cette formation a été exclusivement destinée aux agents des services techniques et des responsables communautaires à la base.

→ Reboisement de mangroves

Les mangroves, écosystèmes importants du point de vue économique et écologique, sont utilisées comme premier rideau biologique dans la lutte contre l'avancée de la salinisation au niveau de la vallée de Soum. C'est dans ce cadre que le projet, en étroite collaboration avec l'Aire marine et la communauté, a procédé à un reboisement de 20 ha de mangroves. Un excellent taux de reprise a été noté lors de la mission de suivi.

→ Reboisement de ligneux

En Collaboration avec le secteur des Eaux et Forêts de Foundiougne, les espèces telles que *Borassus aethiopicum* (Rônier), *Eucalyptus camaldulensis* (*Eucalyptus*), *Melaleuca leucadendra* (*Niawli*) et *Tamarix senegalensis* (*Tamarix*), sont introduites dans la vallée rizicole de Soum.

### ❖ Gestion, suivi et évaluation du projet<sup>5</sup>

Excepté l'activité 19, 23 24 et 26, toutes les activités de gestion, suivi et évaluation du projet ont été réalisées avec toutefois une demande de renforcement des activités 17, 20 et 21 durant les prochaines années avec des fonds supplémentaires, a été formulée.

#### 👉 Les principaux bénéficiaires et partenaires

Les bénéficiaires directs sont les femmes et les hommes de la Commune de Soum. Tous les autres habitants qui utilisent les ressources naturelles de cette zone en sont bénéficiaires directs ou indirects.

Les femmes qui exploitent les terres salées sont les plus grands bénéficiaires du projet. Elles pratiquent l'agriculture dans la vallée et ont été mobilisées dans la mise en œuvre des activités de terrain par le biais de groupements de femmes. Les aménagements réalisés dans le cadre de ce projet permettent aux femmes de bénéficier des terres réhabilitées et contribuent ainsi à corriger les inégalités.

Les principaux partenaires et bénéficiaires ainsi que leurs rôles, sont déclinés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Rôles et responsabilités des acteurs, bénéficiaires et partenaires

Partenaires/bénéficiaires	Rôle
Direction de la planification et de la Veille environnementale (DPVE)	- Coordination et mise en œuvre du projet - Suivi et évaluation des activités sur le terrain - Secrétariat du Comité de pilotage
UNESCO	Entité d'exécution
PNUD	Partenaire de mise en œuvre
Municipalité de Soum	- Participation à la mobilisation - Participation à la mise en œuvre - Suivi des activités sur le terrain
	- Participation aux activités de terrain - Exploitation des terres dessalées

Les groupements de femmes du Soum	- Réalisation d'activités génératrices de revenus
Groupements de jeunes	- Mise en œuvre des activités sur le terrain - Activités de démonstration sur le terrain de l'école - Éducation et sensibilisation des jeunes
Agriculteurs	- Mise en œuvre des activités sur le terrain - Exploitation des terres dessalées
<b>Aire marine protégée de Gandoul (AMPG)/</b> Direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP)	- Point focal du projet sur le terrain - Participation à la mise en œuvre du projet - Reboisement de manroves - Membre du comité de pilotage
Direction des parcs nationaux (DPN)	- Captation des fonds destinés à la DPVE
Secteur des Eaux et Forêts de Foundiougne/Direction des Eaux et Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)	- Participation à la mise en œuvre du projet - Membre du comité de pilotage - Reboisement d'espèces ligneuses
Service départemental de Développement rural (SDDR) de Foundiougne/ Ministère en charge de l'agriculture	- Appui-soutien-conseils pour la mise en œuvre du projet - Membre du comité de pilotage
Institut national de recherche agricole (ISRA)	- Sélection d'espèces végétales adaptées à la salinité - Choix du système de fertilisation organo-minérale - Expérimentation sur les bonnes pratiques
École polytechnique de Thiès (EPT)	- Étude de caractérisation du site du projet

## 2. Objet et utilisation

La convention de financement du projet a été signée en avril 2022, pour une durée initiale de deux (02) ans. Les prolongations ont fait suite à la présentation de rapports d'avancement à la fin de chaque année (suivi-évaluation en interne) et validation des PTA ajusté par le comité de pilotage. L'évaluation est partie intégrante de la structure du projet, prise en compte dès son élaboration.

Il s'agira ici de faire **une évaluation externe finale** pour rendre compte des activités déroulées, de l'utilisation des moyens mis à disposition et des mécanismes mis en place pour l'atteinte des objectifs. Du fait des changements pertinents d'options en cours de mise en œuvre les questions liées au système de dessalement solaire de l'eau, n'entrent pas en compte dans le cadre de cette évaluation (Résultat attendu 2.1).

Le rapport d'évaluation viendra renforcer les outils d'aide à la décision pour la lutte contre la dégradation des terres par la salinisation. Il servira de vitrine pour une application des bonnes pratiques et la consolidation des acquis, dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets et programmes.

## 3. Objectifs de champ d'application

**L'évaluation concerne les activités déroulées dans la commune de Soum** dans le cadre du Projet de Restauration et suivi des terres dégradées dans le Delta du Saloum du Bassin arachidier au Sénégal, durant la période du 10 Octobre 2022 au 30 Juin 2025.

Elle a principalement pour objectifs de/d' :

1. Mesurer la performance globale du projet en termes d'atteinte des objectifs prédéfinis ;
2. Analyser l'efficacité et l'efficience des interventions ;
3. Évaluer les effets et impacts du projet sur les bénéficiaires (sécurité alimentaire, accès à l'eau, résilience aux changements climatiques).
4. Examiner la pertinence des stratégies mises en œuvre par rapport aux besoins des populations locales et aux politiques nationales ;
5. Apprécier la durabilité des actions du projet après la fin du financement ;

6. Evaluer le schéma institutionnel de mise en œuvre du projet ;
7. Formuler des recommandations y compris des axes d'amélioration et d'éventuelles stratégies de mise à l'échelle.

L'évaluation couvrira l'ensemble des composantes du projet, en tenant compte :

- Des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés, notamment :
  - a) La proportion de terres dégradées aménagées et/ou restaurées dans la zone du projet,
  - b) La proportion de terres restaurées par la plantation d'espèces tolérantes au sel et adaptées au changement climatique ;
  - c) La proportion de terres fertilisées et irriguées ;
  - d) La superficie de terres salinisées cartographiées ;
  - e) L'existence d'un système d'information géographique ; et
  - f) L'acquisition et installation d'un système d'irrigation.
- L'inclusion et la participation des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes ;
- La gouvernance et la gestion du projet (coordination entre partenaires, gestion des ressources, suivi des activités).
- Les impacts environnementaux et sociaux du projet.

Les critères d'évaluation suivants seront utilisés :

Critères	Questions
<b>Pertinence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet répond-il aux besoins du pays (de la région, commune, des population) ?</li> <li>• Dans quelle mesure le programme a-t-il intégré les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et minoritaires ?</li> <li>• Comment le projet apporte-t-il des solutions pour renforcer la résilience des populations aux changements climatiques ?</li> </ul>
<b>Cohérence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les synergies d'actions et complémentarités développées avec les projets/programmes de développement de la zone d'intervention ?</li> <li>• Est-ce que le projet est aligné aux objectifs de développement du pays et de la zone particulière ?</li> <li>• Dans quelle mesure les objectifs généraux du projet étaient-ils conformes aux priorités de l'UNESCO (égalité des sexes, Afrique, et jeunesse) ?</li> </ul>
<b>Efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les résultats majeurs (effets, changements observables) générés par la mise en œuvre du projet, en comparaison avec les résultats attendus ?</li> <li>• Quels facteurs internes ou externes ont facilité ou entravé l'obtention des résultats, et comment les mécanismes de mise en œuvre ont-ils contribué à ces résultats ?</li> <li>• Dans quelle mesure les activités mises en œuvre et les résultats obtenus ont-ils contribué à l'atteinte des résultats escomptés, tels que définis dans la théorie du changement ou le cadre logique ?</li> </ul>
<b>Efficience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle a été l'efficacité de la mise en œuvre du projet en termes de temps et d'utilisation optimale des ressources ?</li> <li>• Quels sont les mécanismes à mettre en place pour plus d'efficience ?</li> </ul>
<b>Impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intervention a-t-elle eu un impact sur la vie des populations, l'autonomisation des femmes et des jeunes ?</li> </ul>
<b>Durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les actions de ce projet permettent-elles d'avoir un effet sur le long terme et d'apporter une solution de longue durée ?</li> <li>• Quel est le niveau d'appropriation des activités du projet ?</li> </ul>

#### 4. Conception et Méthodologie

L'évaluation adoptera une approche mixte (quantitative et qualitative) reposant sur :

- ☞ Analyse documentaire : revue des documents de projet (ProDoc, rapports d'avancement, budgets, études techniques, etc.).
- ☞ Entretiens semi-directifs avec les parties prenantes clés :
  - Responsables du projet (UNESCO, DPVE/Ministère de l'Environnement, Mairie de Soum).
  - Partenaires techniques et financiers.
  - Bénéficiaires directs (agriculteurs, associations locales, femmes, jeunes).
  - Experts et chercheurs impliqués.
- ☞ Visites de terrain et observations directes :
  - Évaluation des sites restaurés et état des terres ;
  - Fonctionnalité des infrastructures mises en place ;
  - Conditions de vie et activités agricoles des bénéficiaires.
- ☞ Focus groups et ateliers participatifs avec les communautés locales pour collecter leurs perceptions et témoignages.
- ☞ Analyse des données quantitatives : comparaison avec les indicateurs du cadre logique et mesure des écarts.

Il est à noter que ces activités seront à la charge du consultant (déplacement, hébergement, restauration, prise en charge des ateliers).

L'équipe d'évaluation est libre de proposer d'autres méthodes de collecte de données appropriées dans sa candidature et son rapport de cadrage. Les propositions seront discutées et approuvées dans le cadre de la réunion de cadrage.

Conformément à la politique d'évaluation de l'UNESCO, l'évaluation devra respecter les Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG), son Guide pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans une évaluation ainsi que le guide éthique pour l'évaluation. Le (la) consultant(e) sélectionné(e) s'assurera que les principes relatifs à l'éthique, la protection des droits de l'Homme et l'égalité des genres sont intégrés à toutes les étapes du processus d'évaluation.

#### 5. Rôles et responsabilités

L'évaluation sera gérée par le secteur des sciences exactes et naturelles (SC) avec le soutien du Bureau de Dakar et du bureau d'évaluation de la Division des Services de Contrôle Interne (IOS) de l'UNESCO et sera menée par un consultant externe en évaluation. L'évaluateur devra élaborer une méthodologie d'évaluation détaillée, y compris les outils de collecte de données, procéder à la collecte et à l'analyse des données, ainsi qu'au travail sur le terrain, et préparer, éditer et assurer la qualité du projet de rapport et du rapport final en anglais.

##### **Consultant en évaluation**

- Participer à la réunion de cadrage avec l'UNESCO pour s'assurer de la compréhension de la mission ;
- Exploiter la documentation qui sera mise à sa disposition ;
- Produire et soumettre sa note méthodologique sous forme de rapport de cadrage;
- Développer les outils de collecte des données et les soumettre à l'UNESCO pour avis ;
- Réaliser la collecte et l'analyse des données (entretiens, focus groupes, missions de terrain etc.) ;
- Partager périodiquement des notes sur l'état d'avancement de l'évaluation et les difficultés éventuelles pour réajuster, si nécessaire ;
- Produire dans les délais le rapport provisoire respectant le canevas de rapport qui sera validé par l'UNESCO ;
- Animer l'atelier de restitution des résultats provisoires de l'évaluation ;
- Finaliser le rapport d'évaluation finale en intégrant les observations et recommandations issues de l'atelier de restitution et des commentaires écrits de l'UNESCO et de ses partenaires ; et
- Soumettre le rapport final à l'UNESCO.

##### **Groupe de référence de l'évaluation**

Composé de 5 à 6 membres, il est chargé de :

- Fournir des informations pertinentes à l'équipe d'évaluation, notamment la documentation du programme et les coordonnées d'interlocuteurs potentiels pour les entretiens ;

- Contribuer aux produits d'évaluation préliminaires et à l'assurance qualité de ces derniers : (a) projet de mandat de l'évaluation ; (b) projet de rapport initial de l'évaluation ; (c) projet de rapport d'évaluation ; (d) recommandations préliminaires de l'évaluation ;
- Appuyer la communication et la diffusion des résultats de l'évaluation ; y soutenir la mise en oeuvre et le suivi des recommandations de l'évaluation, le cas échéant.

#### Equipe de projet UNESCO et DPVE

- Elle assiste le groupe de référence de l'évaluation en :
- Mettant à disposition la documentation nécessaire ;
- Assistant la planification des activités de terrain ;
- Faciliter les rencontres avec les différentes parties prenantes du projet ;
- Mobilisation des acteurs ;
- Coordination du groupe de référence ;
- Appui aux missions de terrain ;
- Validation des rapports.

#### 6. Livrables et calendriers

L'évaluateur doit donc entreprendre les activités suivantes et soumettre les documents suivants :

- a. Soumettre à l'UNESCO et à la DPVE un rapport initial comprenant la méthodologie d'évaluation finalisée et les principaux événements, consultations, etc. du projet, pour examen par le groupe de référence de l'évaluation afin de discuter de la marche à suivre.
- b. Soumettre un projet de rapport d'évaluation, selon la structure décrite ci-dessous, comprenant des conclusions et des recommandations claires pour la programmation future (les annexes ne sont pas obligatoires à ce stade).
- c. Réunir le comité de pilotage de l'évaluation pour discuter des résultats et prendre en compte les éventuels commentaires ou suggestions.

Soumettre le rapport final, y compris les annexes et les documents justificatifs.

Début de l'évaluation : 27 juin 2025	
1. Présentation du projet de rapport préliminaire (rapport de cadrage)	10 juillet
2. La réunion avec le groupe de référence pour l'évaluation pour discuter du rapport de cadrage	17 juillet
3. Soumission de la version du rapport préliminaire révisé (Livable 1)	22 juillet
4. Soumission du projet de rapport d'évaluation (Livable 2)	19 août
5. Atelier de validation avec le groupe de référence	25 août
6. Le rapport d'évaluation final (Livable 3)	31 août

**Livable 1** : Le rapport de cadrage : Ce rapport doit indiquer clairement la méthodologie à adopter, les outils de collecte de données, et le plan de travail et l'agenda de l'intervention. Il doit être livré à l'équipe du projet (UNESCO, DPVE) 14 jours après la signature du contrat et sera validé par cette dernière.

**Livable 2** : Le projet de rapport d'évaluation (rapport provisoire) : il doit être livré après les premières analyses, dans un délai respectant le plan de travail. Ce rapport sera partagé avec les différentes parties prenantes du projet. L'UNESCO et ses partenaires formuleront leurs remarques et observations dans la semaine suivant la réception du rapport provisoire. De plus, une restitution orale globale sera organisée entre l'évaluateur, la DPVE et l'UNESCO. Cette restitution orale intégrera les remarques et observations précédemment envoyées au consultant. Le rapport contiendra, au moins les éléments suivants :

- Page de couverture
- Table des matières ;
- Liste des abréviations ;

- Résumé exécutif ;
- Brève présentation de l'équipe de travail ;
- Contexte et justification ;
- Description et objectifs de l'évaluation ;
- Critères et questions de l'évaluation ;
- Méthodologie (Activités réalisées et techniques utilisées pour la collecte des données, le traitement et analyse de l'information) ;
- Limites de l'évaluation ;
- Analyse et résultats de l'évaluation ;
- Conclusions ;
- Leçons apprises ;
- Recommandations et
- Annexes.

**Livrable 3** : Le rapport final d'environ 30 à 35 pages (sans les annexes) est à livrer 7 jours calendaires après la réception des commentaires et l'organisation de la restitution orale par l'évaluateur.

Tous les livrables seront soumis en **Français**.

#### 6. Qualifications exigées du consultant(s) en évaluation

Afin de garantir l'impartialité du processus d'évaluation, l'évaluateur ne doit pas avoir été impliqué dans la conception et la mise en œuvre du projet. Le non-respect des exigences obligatoires en matière de qualification entraînera la disqualification.

L'évaluateur devra répondre aux critères suivants :

##### **Qualifications requises :**

- Master ou diplôme équivalent en évaluation, sciences naturelles, sciences politiques, sciences sociales, économie, administration publique ou tout autre domaine lié au sujet de l'évaluation.
- Un minimum de 7 ans dans la conception et la conduite d'évaluations.
- Expérience préalable dans l'évaluation de projets axés sur la gestion des ressources naturelles et le développement rural. Une expérience sur la lutte contre la dégradation des terres et les stratégies de restauration écologique est considéré comme un atout.
- 5 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations dans des contextes internationaux (y compris l'interaction avec un groupe diversifié de parties prenantes issues de milieux culturels différents).
- Une capacité démontrée à entreprendre des projets d'évaluation de grande envergure dans des délais stricts.
- Excellentes compétences linguistiques en français (communication orale et rédaction de rapports).
- Une bonne maîtrise des approches liées au genre et à l'inclusion sociale dans les projets de développement.
- Une bonne connaissance du contexte sénégalais et sahélien en matière d'environnement et d'adaptation au climat (la connaissance de la zone d'intervention du projet serait un atout).
- Une bonne maîtrise des langues locales (Wolof, Sérère) serait un atout.

Les candidats intéressés doivent soumettre :

1. Un CV détaillé avec références professionnelles.
2. Une note de compréhension de la mission accompagnée d'une proposition méthodologique expliquant l'approche pour l'évaluation (3-4 pages)
3. Un calendrier prévisionnel des activités à mener ;
4. Une offre financière détaillant les coûts de la mission.

5. Des exemples de travaux similaires réalisés.

#### 7. Annexes

Ressources pertinentes pour l'évaluation:

- Manuel d'évaluation de l'UNESCO:  
[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383948\\_fre?posInSet=7&queryId=84896d88-79b6-4a07-92a4-82a6352fa98d](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383948_fre?posInSet=7&queryId=84896d88-79b6-4a07-92a4-82a6352fa98d)
- Politique d'évaluation de l'UNESCO:  
[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381664\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381664_fre)
- UNEG Guidance on Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation:  
<http://www.uneval.org/document/detail/1616> ;
- Normes et règles d'évaluation de l'UNEG:  
<https://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

Ressources pertinentes pour le projet:

- IBSA Fund Board approves projects for Eswatini, Senegal

<https://unsouthsouth.org/2021/08/23/ibsa-fund-board-approves-projects-for-eswatini-senegal-and-a-multi-country-initiative-also-approves-a-proposal-for-the-republic-of-congo/>

- Core data portal

<https://core.unesco.org/fr/project/SEN0115373>

- Quelques liens de communications sur le projet

<https://www.facebook.com/share/byerkzqd993cgFkt/?mibextid=qi2Omg>

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=5487362274708186&id=1394362124008242&set=a.1395805027197285>

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=5556405834470496&id=1394362124008242&set=a.1395805027197285>

<https://www.youtube.com/watch?v=hqVM9FDL0sE>

<https://www.unesco.org/fr/articles/lunesco-accompagne-le-senegal-dans-la-restauration-des-terres-degradees-du-delta-du-saloum-pour>

<https://www.vivafrik.com/2024/11/28/restauration-des-terres-degradees-dans-le-delta-du-saloum-senegal-un-projet-pilote-pour-renforcer-la-resilience-des-communautés-face-aux-defis-environnementaux-a72549.html>

[https://x.com/UNESCO\\_Dakar/status/1818591671749144997](https://x.com/UNESCO_Dakar/status/1818591671749144997)

#### 8. Conditions Générales de Soumission des Offres

Les consultant(es) intéressé(es) sont invité(es) à transmettre leur dossier de candidature **au plus tard le 25 juin 2025**.

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Un CV détaillé, incluant des références professionnelles (téléphone et courriel compris).
- Une note de compréhension de la mission, accompagnée d'une proposition méthodologique exposant l'approche envisagée pour l'évaluation (3 à 4 pages).
- Un calendrier prévisionnel des activités à mener.
- Une offre financière détaillant l'ensemble des coûts liés à la mission en US Dollar ou XOF.
- Les copies en français de deux rapports dans lesquels l'évaluateur a été le seul évaluateur/ ou chef d'équipe au cours des cinq dernières années.
- Une déclaration attestant que le/ la candidat(e) n'a pas été impliqué(e) dans la conception et la mise en œuvre du projet en question ou n'a pas une relation personnelle privilégiée avec les fonctionnaires de l'UNESCO ou la DVPE travaillant directement sur le projet.

Les candidats(es) potentiels doivent envoyer leur déclaration d'intérêt par courriel à la gestionnaire de l'évaluation Madame Maha SALL [m.sall@unesco.org](mailto:m.sall@unesco.org) mettant en copie Madame Ennada LAGOUIT [e.lagouit@unesco.org](mailto:e.lagouit@unesco.org) avec pour objet **Soumission d'une offre pour l'évaluation « Restoration and monitoring of degraded land in the Saloum Delta of groundnut basin in Senegal »**.

## Annexe 7 : Outils de collecte des données

### 7.1 Guide d'entretien adressé au partenaire financier

#### Pertinence

- ✓ Quels étaient vos priorités en matière de gestion, la restauration et le suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum avant la mise en œuvre du projet ? (QE1)
- ✓ En quoi la mise en œuvre du projet a-t-elle contribué à répondre vos priorités ? (QE1)
- ✓ Pensez-vous que le projet a pris en compte les groupes vulnérables et minoritaires ? (QE2)
- ✓ Pensez-vous que le projet a contribué à renforcer la résilience des populations aux changements climatiques que pouvez identifier ? (QE3)

#### Cohérence

- ✓ Avez-vous connaissance des projets ou programmes du Gouvernement ou de partenaires intervenant sur la gestion, la restauration et le suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum? Si oui, lesquels ? **QE4**
- ✓ Identifiez-vous des liens entre ces initiatives et les objectifs poursuivis par le projet ? (**QE6**)

#### Efficacité

- ✓ Quels sont, selon vous, les changements observables que vous avez constatés suite à la mise en œuvre du projet? **QE7**
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent la réussite des activités du projet ? (**QE8**)
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent l'échec ou la non-réalisation de certaines activités du projet (**QE8**) ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous (niveau de satisfaction) de la qualité de mise en œuvre du projet ? **QE9**

#### Impact

- ✓ Quelle a été la particularité du projet ? **QE12**
- ✓ Quelle a été la valeur ajoutée du projet ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la production agricole dans la commune de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la production agricole des populations dans la commune de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la sécurité alimentaire des populations dans la commune de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelles sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des femmes du Saloum ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à la restauration de la biodiversité ? **QE12**
- ✓ Quelles sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des jeunes du Saloum ? **QE12**

#### Durabilité

- ✓ Sous quelles conditions, les réalisations du projet vont-elles perdurer dans le temps ? **QE13**
- ✓ Quelles mesures avez-vous prises pour préserver les acquis du projet ? **QE14**

## 7.2 Guide d'entretien adressé au partenaire mise en œuvre

### Pertinence

- ✓ Quels étaient vos besoins en matière de gestion, de restauration et de suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum avant la mise en œuvre du projet ? (QE1)
- ✓ Lesquels de vos besoins ont trouvé des réponses dans le cadre de ce projet (QE1)
- ✓ Pouvez-vous caractériser les communautés dites groupes vulnérables et minoritaires de la commune d'intervention ?
- ✓ Quels sont leurs besoins particuliers en matière de gestion, de restauration des terres dégradées ?
- ✓ Comment les besoins particuliers ont été pris en compte par le projet ? (QE2)
- ✓ Dans la mise en œuvre des activités du projet, quelles sont les solutions pour renforcer la résilience des populations aux changements climatiques que pouvez identifier ? (QE3)

### Cohérence

- ✓ Avez-vous connaissance des projets ou programmes du Gouvernement ou de partenaires intervenant sur la gestion, la restauration et le suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum? Si oui, lesquels ? **QE4**
- ✓ Quel est le lien de complémentarité/synergie entre ce projet mis en œuvre par l'UNESCO et les autres projets / programme du gouvernement et des partenaires ? **QE4**
- ✓ Le Gouvernement sénégalais / commune de Soum dispose-t-il/elle d'une stratégie ou politique en matière de gestion, de restauration et de suivi des terres dégradées ? Si oui quelles sont les orientations de cette stratégie ou politique ? **QE5**
- ✓ Quelles sont les principales priorités de l'UNESCO en matière d'égalité des sexes, pour le continent africain et pour sa jeunesse ? (**QE6**)
- ✓ Identifiez-vous des liens entre ces priorités et les objectifs poursuivis par le projet ? (**QE6**)

### Efficacité

- ✓ Quels sont, selon vous, les changements observables que vous avez constatés suite à la mise en œuvre du projet ? **QE7**
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent la réussite des activités du projet ? (**QE8**)
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent l'échec ou la non-réalisation de certaines activités du projet (**QE8**) ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous (niveau de satisfaction) de la qualité de mise en œuvre du projet ? **QE9**

### Impact

- ✓ Quelle a été la particularité du projet ? **QE12**
- ✓ Quelle a été la valeur ajoutée du projet ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la production agricole dans la commune de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la production agricole des populations dans la commune de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la sécurité alimentaire des populations dans la commune de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à la restauration de la biodiversité ? **QE12**
- ✓ Quels sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des femmes de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelles sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des jeunes de Soum ? **QE12**

### Durabilité

- ✓ Sous quelles conditions, les réalisations du projet vont-elles perdurer dans le temps ? **QE13**
- ✓ Quelles mesures avez-vous prises pour préserver les acquis du projet ? **QE14**

### 7.3 Guide d'entretien adressé aux agriculteurs (il s'agit des communautés qui ont bénéficié des interventions du projet).

#### Pertinence

- ✓ Quels étaient vos problèmes en matière de gestion, de restauration et de des terres dégradées dans le delta du Saloum avant la mise en œuvre du projet (avant 2022) ? (QE1)
- ✓ Quels sont vos problèmes qui ont été résolus par le projet (QE1)
- ✓ Dans votre communauté, quels sont les personnes, les ménages que vous considérés comme tr-s pauvre / vulnérables ?
- ✓ Quels sont les problèmes particuliers que ces personnes et ces ménages rencontrent en matière de gestion, de restauration et de suivi des terres ?
- ✓ Est-ce-que leurs problèmes ont été résolus par le projet ? (QE2)
- ✓ Selon vous qu'est-ce qu'il vous faut pour maintenir ou accroître la production agricole dans ce contexte de changements de climats ? (QE3)

#### Cohérence

- ✓ Avez-vous connaissance des projets ou programmes du Gouvernement ou de partenaires intervenant sur la gestion, la restauration et le suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum? Si oui, lesquels ? **QE4**

#### Efficacité

- ✓ Qu'est-ce-que le projet a réalisé pour vous ou qu'est-ce que vous avez bénéficié du projet ?
- ✓ Quelle est votre appréciation de ce que vous avez bénéficié ? **QE9**
- ✓ Quels sont, les changements observables que vous avez constatés **QE7**
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent la réussite des activités du projet ? (**QE8**)
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent l'échec ou la non-réalisation de certaines activités du projet (**QE8**) ?

#### Impact

- ✓ Est-ce-que vos terres cultivables ou votre production agricole de 2023, et 2024 a augmenté ?
- ✓ Si oui, pensez-vous que le projet a contribué à cette augmentation ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la sécurité alimentaire des populations dans la commune de Soum ? **QE12** Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à la restauration de la biodiversité ? **QE12**
- ✓ Quelles sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des femmes de Soum ? **QE12**
- ✓ Quels sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des jeunes de Soum ? **QE12**

#### Durabilité

- ✓ Est-ce que les années à venir (2026, 2027), vous serez en mesure de maintenir ou d'accroître les terres cultivables / votre production agricole avec les connaissances techniques ou le matériel su projet ?
- ✓ Si oui, comment allez-vous s'y prendre pour y arriver ?
- ✓ Si non, qu'est-ce qu'il vous faut pour maintenir ou accroître vos terres cultivables ou vos productions agricoles ?

#### 7.4 Guide d'entretien adressé aux jeunes (il s'agit des communautés qui ont bénéficié des interventions du projet).

**NB : pour les entretiens avec les jeunes de moins de 18 ans, il est important d'obtenir le consentement éclairé d'un adulte responsable.**

##### **Pertinence**

- ✓ Quels étaient vos problèmes en matière de gestion, de restauration et de des terres dégradées dans le delta du Saloum avant la mise en œuvre du projet (avant 2022) ? (QE1)
- ✓ Quels sont vos problèmes qui ont été résolus par le projet (QE1)
- ✓ Quels sont les problèmes particuliers que ces personnes et ces ménages rencontrent en matière de gestion, de restauration des terres ?
- ✓ Est-ce-que leurs problèmes ont été résolus par le projet ? (QE2)

##### **Efficacité**

- ✓ Qu'est-ce-que le projet a réalisé pour vous ou qu'est-ce que vous avez bénéficié du projet ?
- ✓ Quelle est votre appréciation de ce que vous avez bénéficié ? **QE9**
- ✓ Quels sont, les changements que vous avez observés depuis que le projet est mis en œuvre **QE7**
- ✓ Qu'est-ce qui expliquent selon vous la réussite des activités du projet ? (**QE8**)
- ✓ Qu'est-ce qui expliquent selon vous l'échec ou la non-réalisation de certaines activités du projet (**QE8**) ?

##### **Impact**

- ✓ Est-ce-que les terres que vous cultivez ou vos récoltes agricoles l'année passée a augmenté ?
- ✓ Si oui, pensez-vous que le projet a contribué à cette augmentation ?
- ✓ Pensez-vous que les populations dans la commune de Soum ont plus de nourriture depuis que le projet est là ?
- ✓ Quelles sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des femmes de Soum ? **QE12**
- ✓ Quels sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des jeunes de Soum ? **QE12**

##### **Durabilité**

- ✓ Est-ce que les années à venir (2026, 2027), les jeunes vont continuer à cultiver la terre ?
- ✓ Si oui, comment allez-vous s'y prendre pour y arriver ?
- ✓ Si non, qu'est-ce qu'il vous faut pour continuer à pratiquer l'agriculture ?

## 7.5 Guide d'entretien adressé aux leaders d'opinion et responsables d'organisations locales de jeunes et de femmes.

### Pertinence

- ✓ Quels étaient les problèmes des agriculteurs en matière de gestion, de restauration et de terres dégradées dans le delta du Saloum avant la mise en œuvre du projet (avant 2022) ? (QE1)
- ✓ Parmi ces problèmes, lesquels ont été portés et résolus par le projet (QE1)
- ✓ Dans la communauté, quels sont les personnes, les ménages considérés comme très pauvre / vulnérables ou minoritaires ?
- ✓ Quels sont les problèmes particuliers que ces personnes et ces ménages rencontrent en matière de gestion, de restauration et des terres dégradées ?
- ✓ Est-ce que leurs problèmes ont été résolus par le projet ? (QE2)
- ✓ Selon vous qu'est-ce qu'il vous faut pour maintenir ou accroître les terres cultivables ou la production agricole dans ce contexte de changements de climats ? (QE3)

### Cohérence

- ✓ Avez-vous connaissance des projets ou programmes du Gouvernement ou de partenaires intervenant sur la gestion, la restauration et des terres dégradées dans le delta du Saloum ? Si oui, lesquels ? **QE4**
- ✓ Est-ce que la commune de Saloum dispose-t-elle d'une stratégie ou politique en matière de gestion, de restauration des terres dégradées ? Si oui quelles sont les orientations de cette stratégie ou politique ? **QE5**

### Efficacité

- ✓ Quelles sont les réalisations du projet au profit des agriculteurs ?
- ✓ Parmi ces réalisations, lesquelles ont été très remarquables ?
- ✓ Lesquelles apportent un véritable changement sur le terrain ?
- ✓ Quelle est votre appréciation globale des réalisations du projet ? **QE9**
- ✓ Quels sont les changements observables que vous avez constatés sur le terrain **QE7**
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent la réussite des activités du projet ? (**QE8**)
- ✓ Quels sont selon vous les facteurs qui expliquent l'échec ou la non-réalisation de certaines activités du projet (**QE8**) ?
- ✓

### Impact

- ✓ Est-ce que les terres cultivables ou la production agricole des agriculteurs de 2023, et 2024 ont connu une augmentation significative, selon vous ?
- ✓ Si oui, pensez-vous que le projet a contribué à cette augmentation ?
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à l'augmentation de la sécurité alimentaire des populations dans la commune de Soum ? **QE12**
- ✓ Quelle appréciation faites-vous de la contribution du projet à la restauration de la biodiversité ? **QE12**
- ✓ Quelles sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des femmes de Soum ? **QE12**
- ✓ Quels sont les changements concrets que le projet a apportés dans la vie des jeunes de Soum ? **QE12**

### Durabilité

- ✓ Est-ce que les années à venir (2026, 2027), les agriculteurs seront en mesure de maintenir ou d'accroître les terres cultivables / les productions agricoles avec les connaissances techniques ou le matériel acquis avec le projet ?
- ✓ Si oui, comment doivent-ils s'y prendre pour y arriver ?
- ✓ Si non, qu'est-ce qu'il faut pour maintenir ou accroître les terres cultivables ou les productions agricoles ?

## 7.6 Guide d'observation sur les réalisations physiques

Les réalisations seront observées :

- ✓ Sites restaurés et état des terres
- ✓ Fonctionnalité des infrastructures mises en place
- ✓ Conditions de vie et activités agricoles des bénéficiaires

Au niveau des observations, l'évaluateur veillera également à explorer la documentation disponible sur les images, les vidéos

## 7.7 Formulaire de consentement pour entretien

**Titre du projet:** Évaluation finale du projet « *Restauration et suivi des terres dégradées dans le delta du Saloum du bassin arachidier au Sénégal* »

**Invitation à participer:** Je suis invité(e) à participer à l'évaluation citée ci-dessus, menée de manière indépendante pour le compte de l'UNESCO, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique du Sénégal.

**Objectif de l'évaluation :** Cette évaluation vise à analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les impacts et la durabilité du projet mis en œuvre dans la commune de Soum, afin de tirer des enseignements utiles pour l'amélioration des actions futures de restauration des terres dégradées, et de rendre compte des résultats obtenus aux partenaires techniques et financiers.

**Participation :** Ma participation consistera à répondre à un entretien d'une durée d'environ une heure. Les questions porteront sur mon expérience du projet, la mise en œuvre des activités, les effets observés, ainsi que les changements perçus dans la gestion des terres ou les conditions de vie locales.

**Risques:** Je comprends que ma participation à cette évaluation pourrait comporter des risques d'inconfort émotionnel ou social en lien avec l'expression de mes impressions. J'ai reçu l'assurance de l'évaluateur que tout sera fait en vue de minimiser ces risques en : m'informant de la teneur de l'entretien ; en ayant le droit de refuser de répondre à toute question ou d'arrêter l'entretien à tout moment; et en ayant le droit de demander à ce que soient retirées mes données d'entretien à tout moment. Par ailleurs, afin de minimiser les risques sociaux, toutes les informations que je partagerai avec l'équipe d'évaluation resteront strictement confidentielles. Elles ne seront accessibles qu'à l'équipe d'évaluation.

**Bienfaits:** Ma participation à cette évaluation aura pour effet de faire avancer nos connaissances sur la mise en œuvre du plan opérationnel et son impact.

**Confidentialité et anonymat:** J'ai reçu l'assurance de l'équipe d'évaluation que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé qu'aux fins du projet (communications, publications) et selon le respect de la confidentialité. L'information que je fournirai dans le cadre de mon entretien ne sera partagée avec personne au-delà de l'équipe d'évaluation.

**L'anonymat** est garanti de la façon suivante : un pseudonyme me sera attribué, qui sera la seule information liée à mon entretien. Toutes les autres informations de contact que j'aurai fournies seront enregistrées dans un document séparé protégé par un mot de passe. Si des extraits de mon entretien sont utilisés lors de conférences ou dans des publications, l'équipe d'évaluation ne fera référence qu'au pseudonyme qui m'aura été attribué et n'utilisera aucune information qui puisse m'identifier. On ne fera pas référence à mon poste ou mon employeur, par exemple, et l'équipe d'évaluation limitera les références à des expériences spécifiques qui pourraient m'identifier.

**Conservation des données:** Une fois l'entretien terminé, l'équipe d'évaluation enregistrera l'entretien ou les notes écrites sous forme de fichier protégé par un mot de passe sur un ordinateur protégés par un mot de passe, et effacera l'enregistrement audio de l'enregistreuse, si j'accepte d'être enregistré(e). Le formulaire de consentement sera numérisé et enregistré dans un fichier séparé protégé par un mot de passe sur un ordinateur protégé par un mot de passe. De retour dans leur pays d'origine, les membres de l'équipe d'évaluation conserveront les données sur des ordinateurs protégés par un mot de passe, sur des disques durs externes cryptés, et/ou sur le cloud, dont l'accès est protégé par un mot de passe. Les données seront conservées pour une période de cinq ans. Après cette période, elles seront effacées de tous les appareils électroniques, et du cloud.

**Participation volontaire:** Ma participation est entièrement volontaire. Je suis libre de me retirer à tout moment, ou de refuser de répondre à certaines questions sans subir aucune conséquence. Cette décision n'affectera en rien ma situation personnelle, professionnelle ou sociale. Si je me retire, toutes mes données seront supprimées.

